



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 d'APRILE di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 AVRIL 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
24 è 25 d'APRILE DI U 2025
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 24 et 25 AVRIL 2025

SUNTA di u VENNERI u 25 d'APRILE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 25 AVRIL 2025

Présidence de séance : Mme Nadine NIVAGGIONI	
Reprise de la séance à 10h45	
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Rapport n° 110 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse	
Mme Nadine NIVAGGIONI dépôt des candidatures	8
M. Hyacinthe VANNI	8
Raportu n° 111 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii	
Rapport n° 111 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI	9
VOTE RAPPORT	13

Raportu n° 114 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione organiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 114 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI	14
VOTE RAPPORT	14
(SUITE) Rapport n° 110 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse	
Opérations de vote	
1^{er} tour – Résultats du vote	15
2^{ème} tour – Résultats du vote	15
<u>FURESTE / FORÊTS</u>	
M. Julien PAOLINI, préambule à la présentation des rapports	17
Raportu n° 106 : Prisentazione di u novu quattru d'occupazione di u duminiu furistieru territoriale	
Rapport n° 106 : Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	20
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis du CESEC	29
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par M. Jean-Paul PANZANI	29
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Paula MOSCA	30
M. Paul QUASTANA	31
M. Jean-Jacques LUCCHINI	32
Mme Marie Anne PIERI	33
M. Paul-Félix BENEDETTI	35

M. Pierre GHIONGA	37
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	39
M. Petru Antone FILIPPI	39
M. Pierre GHIONGA	40
Mme Nadine NIVAGGIONI	40
M. Jean-Christophe ANGELINI	40
Mme Charlotte TERRIGHI	45
M. Jean-Christophe ANGELINI	46
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	46
Mme Nadine NIVAGGIONI	48
Réponse pour le CE de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	50
VOTE RAPPORT	54
Raportu n° 084 : Prugramma di travagli di u geniu furistieru è di i silvicultori	
Rapport n° 084 : Programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	55
Lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/021) par M. Jean-Paul PANZANI, <i>rapporteur</i>	57
Prises de paroles :	
Mme Chantal PEDINIELLI	57
M. Hyacinthe VANNI	58
M. Jean-Noël PROFIZI	59
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	61
Réponse pour le CE de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	61
VOTE RAPPORT	62
Raportu n° 105 : Prugramma INTERREG Italia-Francia MARITTIMU 2021-2027 : prugettu MEDSTAR 2	
Rapport n° 105 : Programme INTERREG Italie-France MARITTIMO 2021 - 2027 : Projet MEDSTAR 2	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	63

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	65
Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2025/O1/002) par Mme Paula MOSCA	65
<i>Prises de parole :</i>	
M. Charles VOGLIMACCI, présentation amendement	66
M. Julien PAOLINI, avis CE	67
M. Pierre POLI	67
M. Paul-Félix BENEDETTI	68
Mme Françoise CAMPANA	69
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions et sous-amendement du CE	70
VOTE RAPPORT	71
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 107 : E problematiche di l'acqua è i risichi d'inundazione	
Rapport n° 107 : Les enjeux de l'eau et les risques d'inondation	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	72
Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/016) par M. Jean-Paul PANZANI, vice-président	76
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	76
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	79
M. Paul-Felix BENEDETTI	81
M. Saveriu LUCIANI	85
Mme Charlotte TERRIGHI	88
M. Paul-Felix BENEDETTI	89
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	90
M. Jean-Jacques LUCCHINI	92
M. Saveriu LUCIANI	96

Mme Chantal PEDINIELLI	97
M. Don Joseph LUCCIONI	97
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI en réponse aux conseillers	99
M. Gilles GIOVANNANGELI en complément	100
M. Guy ARMANET en complément	101
VOTE RAPPORT	103
<u>MOTIONS / MUZIONE</u>	
Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse	
Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI	104
Amendement n° 1 déposé par Mme Chantal PEDINIELLI : présentation de l'amendement	106
M. Romain COLONNA	107
La Présidente Nadine NIVAGGIONI (l'examen de la motion est suspendu momentanément)	108
Motion N° 2025/O1/009 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite : Demande d'arrêt définitif et immédiat de toutes les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet d'extraction du nickel dans le Cap Corse	
Présentation de la motion par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	108
Mme Christelle COMBETTE : proposition de deux amendements	110
Mme Juliette PONZEVERA	110
M. Paul-Felix BENEDETTI	111
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	112
Mme Christelle COMBETTE	112
Mme Juliette PONZEVERA	112
M. Jean-Christophe ANGELINI	113
Avis du CE par M. Guy ARMANET	114
VOTE MOTION (à laquelle s'associent les groupes Avanzemu et Fà populu inseme)	114

(SUITE) Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse	
Mme Chantal PEDINIELLI : lecture du sous-amendement	115
M. Julien PAOLINI avis CE	115
Mme Valérie BOZZI	116
Vote sur le sous-amendement	116
VOTE MOTION	117
Motion N° 2025/O1/011 déposée par les groupes « Fà Populu Inseme », « Core in Fronte » et « Avanzemu » : Soutien aux salariés de La Poste Présentation de la motion par M. Paul Felix BENEDETTI	117
VOTE MOTION	118
Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %	
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI : point d'ordre	119
Débat sur le report de la motion (motion reportée)	119 à 122
La séance est levée à 16h05.	

La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, per via di a partenza di Jean BIANCUCCI, avemu da fà a numinazione di u nuvellu membru di a cumissione permanente.

**Rapport n° 110 : Élection complémentaire d'un membre de la
Commission Permanente de l'Assemblée de Corse**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dunque secondu l'articulu di u codice generale di e cullettività territoriale, dunque iss'elezzione si face à nantu à listessu modu chè quellu di l'Assemblea di Corsica, dunque à u curomu rinforzatu incù scrutinu uninominale magiuritariu. È, di sicuru, si face di manera incù u bigliettinu, di manera sicreta. Allora, avemu da principià, aghju da dumandà s'elli ci sò candidati, è quale sò i candidati.

M. Hyacinthe VANNI

Noi prupunimu à Françoise CAMPANA pè u gruppu "Fà populu insemi".

Mme Nadine NIVAGGIONI

Françoise CAMPANA, astri candidati ?

Ùn ci n'hè micca. Vi ringraziemu. Ci vole forse u tempu di stampà i biglietti, nò ? Ah ! D'accordu, allora i biglietti sò bianchi, è ognunu mette u nome à nantu u bigliettu.

Allora avemu da dumandà i puteri, dumandemu à l'attacati di i gruppi di fà passà i puteri pè piacè.

S'è tuttu u mondu hè quì, pudemu cumincià ch'asinnò avemu da passà u raportu, aspettendu avemu da passà u raportu seguente à nantu à a cumpusizione è designazione di l'organismi.

Allora, à a lestra, ghjè u raportu 111.

Raportu n° 111 : Mudifica di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii

Rapport n° 111 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Mme Nadine NIVAGGIONI

À a lestra, dunque u rimpiazzente à l'Assemblea di a ghjuventù di Jean BIANCUCCI ghjè Rumanu COLONNA è ci vularebbe u supleente.

Ùn ci hè micca bisognu? D'accordu.

Allora à l'Assemblea di a ghjuventù, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

À l'agenzia di u turisimu, Charlotte TERRIGHI hè rimpiazzata da Charles VOGLIMACCI.

À l'uffiziu di i trasporti, Joseph SAVELLI stà.

À l'uffiziu fundariu di a Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À l'ODARC, Jean-Paul PANZANI hè rimpiazzatu da Jean-Charles GIABICONI.

(mufulime) Pè piacè ! Vi ringraziau.

À u cunsigliu di l'energia, di l'aria, è di u clima, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

À a quistura di l'Assemblea di Corsica Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

À a cumissiò di l'impositi, diretti, è di e tasse, à nantu à i sciffri d'affari di u Cismonte, Joseph SAVELLI ci stà.

À a cumissìu dipartimentale di i valori lucativi di Corsica, Jean-Paul PANZANI ferma.

À u cunsigliu di permanenza di u polu d'eccellenza di Corsica, Vannina CHIARELLI-LUZI hè rimpiazzata da Rumanu COLONNA.

À a cumissione relativa à a designazione di a ghjuria d'assisi, Jean-Paul PANZANI ci stà.

À a cumissìu relativa à a designazione di a ghjuria d'assisi in Cismonte, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Hyacinthe VANNI.

À a cumissìu departementale di a securità stradale, Anna-Maria COLOMBANI ci stà.

À a CADEC, Jean-Paul PANZANI hè rimpiazzatu da Joseph Savelli.

À u cumitatu regiunale d'orientazione di e banche, di a banca publica, d'investimentu, Joseph Savelli ci stà.

À a scola di a seconda... l'école de la deuxième chance, Françoise CAMPANA hè rimpiazzata da Anna Maria COLOMBANI.

À u sindicatu mistu di u Parcu Regiunale di Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À a cumissìu locale di l'acqua, di u SAGE, nù golfe d'Aiacciu, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Alex VINCIGUERRA.

À u cunsigliu di i siti di Corsica Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Paola MOSCA.

À u cumitatu di regione di i pesci migratori, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Françoise CAMPANA.

À a cumissione Academica à nantu à l'insignamentu di e lingue vive straniere, Anna Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissìu di cuncertazione di materia d'insignamentu privatu di l'Academia, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Paola MOSCA.

À u cunsigliu di stabilimentu di u secondu gradu, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Don-Jo LUCCIONI.

À u cunsigliu d'amministrazione di l'Università di Corsica, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS hè rimpiazzata da mè stessa.

À a cumissiò di furmazione di a vita universitaria, Paola MOSCA hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À a ghjuria di u prezzu Père André Marie, Anne-Marie COLOMBANI ci stà.

À u cunsigliu scientificu d'orientazione è di gestione cunsultativu di a cinémathèque di Corsica, Muriel FAGNI hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cumitatu cunsultativu di e filiere audiovisive, Muriel FAGNI hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cumitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Muriel FAGNI.

À u gruppu di travagliu à nantu à e spezie invasive di a fauna è di a flora Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Anne-Marie COLOMBANI.

À u cunsigliu di l'urbanisimu è di l'accunciamentu di u territoriu di Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Alex VINCIGUERRA.

À u cumitatu d'auditu di a Cullettività di Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

È à a cunvenzione naziunale di a demucrazia locale, Jean-Paul PANZANI ci stà.

Vi ringraziu.

I supleenti dinù ? Ci vole à ripiglià tuttu ?

Allora, avà avemu da fà listessa infurmazione nantu à a cumissiò departementale di i valori lucativi di u Cismonte ma sta volta nantu à i supleenti.

Vannina CHIARELLI hè rimpiazzata da Françoise CAMPANA.

À a cumissione cunsultativa di a valutazione di i trasferimenti di e cariche risultendu di trasferimenti di e cumpetenze, Anna-Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissiò departementale di a presenza pustale territoriale di Pumonte, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À a cumissìu dipartimentale di a posta territoriale di Cismonte, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Antonia LUCIANI.

À a cumissìu regiunale di gestione di a pesca marittima è di l'acquacultura, Joseph SAVELLI ci stà.

À a cumissìu di culture marine, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Anna Maria COLOMBANI.

À u cumitatu di cuordinazione di l'associu pè u dirittu à l'iniziativa economica, Joseph SAVELLI ci stà.

À l'école de la deuxième chance, Anna Maria COLOMBANI hè rimpiazzata da Françoise CAMPANA è Anne-Laure SANTUCCI da Joseph SAVELLI.

À u cunsigliu di i siti, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Alex VINCIGUERRA.

À u cunsigliu di i siti di Corsica à nantu à u patrimoniù è l'architettura, Paola MOSCA hè rimpiazzata da Alex VINCIGUERRA.

À u cunsigliu departementale di l'educazione naziunale, di Cismonte, Anna Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissìu di cuncertazione materie d'insignamenti privatu di l'Academia, Paula MOSCA hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cunsigliu di a facultà di scenze è di e tecniche, Anna Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissìu di cuncertazione di l'Academia di Corsica, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cunsigliu di stabilimenti di u secondu gradu, à u liceu Georges Clemenceau in Sartè, François SORBA hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À u cunsigliu di stabilimenti di u secondu gradu di u liceu Jules ANTONINI in Aiacciu, Don-Joseph LUCCIONI hè rimpiazzatu da Muriel FAGNI.

À u cunsigliu d'amministrazione di l'Università, Françoise CAMPANA hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À a cumissìu departementale di l'accunciamentu sinematograficu Jean-Paul PANZANI ferma.

À u cunsigliu departementale di l'anziani cumbattenti è e vittime di a guerra, ci hè sempre Jean-Paul PANZANI.

À u cumitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche, Muriel FAGNI hè rimpiazzata da Alex VINCIGUERRA.

È pè finisce, u gruppu d'amicizia Corsica/Tuscana, Vannina CHIARELLI-LUZI hè rimpiazzata da Antonia LUCIANI.

Eccu pè tutti i cambiamenti.

Pudemu passà... S'ellu ci hè una rimarca, un cambiamentu vulsuta da quachissia... Innò ? Pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

Vi ringraziu. Eccu, hè fattu.

Le rapport est ADOPTE.

Non-participation du groupe « Avanzemu ».

Passemu avà... Simu pronti per a cumissìu permanente ? Tout a été distribué ? Allora in u frà tempu femu forse u 114 ?

Allora, avemu da passà à nanutu à u raportu nantu à a mudifica di a cumpusizione di e cumissìu urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica.

Raportu n° 114 : Mudifica di a cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 114 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse

Mme Nadine NIVAGGIONI

I cambiamenti pruposti sò :

Rumanu COLONNA hè designatu à a cummissiò di e finanze è di a fiscalità, à a piazza di Jean BIANCUCCI.

Elisa TRAMONI hè designata à a cummissiò di l'educazione di a cultura, di a cuesione suciale è l'inghjochi sucetali pè rimpiazzà Rumanu COLONNA.

Nadine NIVAGGIONI hè designata à una cummissiò di cuntrollu in rimpiazzamentu di Jean BIANCUCCI.

Charles VOGLIMACCI hè designatu à a cummissiò CAERIM (Cummissione di l'Affari Europei, di e Rilazione Internaziunale è Meditèraneane) rimpiazzà à Santa DUVAL.

Simu tutti d'accusentu à nantu à què ?

Allora, micca presa di parolla ? Innò ?

Allora pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

Vi ringraziu.

Le rapport est ADOPTE.

Non-participation du groupe « Core in fronte ».

Eccu, pudemu passà sta volta à u votu di un membru di a cummissiò permanente.

(SUITE) Rapport n° 110 : Election complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse

Mme Nadine NIVAGGIONI

Scusate. U corum rinfurzatu ci hè. Simu più di 42 presenti è rapresentati. Ci volenu 32 voti pè ottene u scrutinu uninuminale maiurita riu.

Allora, u scrutinu hè apertu, pudete principià a chjama pè piacè.

Madame Sandra Marchetti, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Nadine NIVAGGIONI

U scrutinu hè chjosu. Pè piacè, un pocu di silenziu, vi ringraziau.

1^{er} tour :

Résultats des votes

63 inscrits - 47 votants

NUL : 3

BLANC : 14

CAMPANA Françoise : 30

Le second scrutin est ouvert, on y va.

Madame Sandra Marchetti, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

2^{ème} tour :

Résultats du vote :

63 inscrits – 32 votants

NUL : 0

BLANC : 0

CAMPANA Françoise : 32

La majorité absolue est atteinte. Françoise Campana est élue à la commission permanente. Félicitations.

Mme Françoise CAMPANA est élue à la majorité absolue.

(Applaudissements)

Mme Françoise CAMPANA

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avemü da pudè cuntinuà nantu à i raporti 106 à nantu à a prisentazione di u novu quadru d'occupazione di u duminiu furestieru territoriale.

Quale hè chì u presenta ? Julien Paolini.

Sgiò Presidente, vi stemu à sente pè a prisentazione di u raportu.

FURESTE / FORÊTS

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la vice-présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, excusez-moi pour ces quelques minutes de retard, mais on a fait un petit écart, je crois, à ce qui était prévu initialement à l'ordre du jour.

Tout d'abord en préambule à la présentation des 3 rapports inscrits à l'ordre du jour et qui concernent le bloc forêt, je souhaiterais revenir en quelques mots sur la politique que nous avons menée en faveur de la forêt et du bois depuis 2021.

Vous dire également que, suite au renouvellement du Conseil exécutif, cette délégation sera à présent exercée à titre principal par le conseiller exécutif en charge de l'agriculture et président de l'ODARC, Dumè Livrelli.

Cette session est donc pour moi l'occasion d'un bilan à mi-mandat des actions que nous avons menées au Conseil exécutif, plus particulièrement pour ma part, sur cette thématique, avec les services bien sûr de la Collectivité de Corse depuis 2022, puisque j'ai été désigné en 2022 comme conseiller exécutif en charge de ces politiques forêts et bois. Donc, un travail qui a été mené aussi avec Bruno Guidini qui au même moment a été nommé directeur de la forêt au sein de la DGA « Aménagement du territoire ». Donc, je tiens aussi à souligner l'implication de Monsieur Guidini, de l'ensemble des services depuis maintenant 2 ans et demi sur cette thématique.

Le travail a été engagé durant les assises de la montagne en 2022. Il a été réalisé en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs, avec les maires des communes forestières bien sûr, avec les élus de la Chambre des territoires, je pense notamment à Fabien Arrighi, à Jean-Jacques Gianni, à Don Marc Albertini qui ont suivi de près ces travaux sur la politique de la forêt et du bois et bien sûr, avec des professionnels du secteur, avec les propriétaires publics et privés, avec les services de l'État, les agences et offices.

Donc, ce travail engagé en 2022 lors des assises de la montagne, il s'est traduit par l'organisation des assises de la forêt et l'approbation, vous vous en souvenez probablement, en décembre 2023 par l'Assemblée de Corse du programme forêt-bois de Corse, un programme d'une durée de 5 ans qui couvrira

la période 2024-2029, ce programme ayant été arrêté par le ministre en juillet 2024.

Je vous disais que cette session est l'occasion pour moi de faire un bilan à mi-mandat de ce qu'on a fait en matière de politique forestière. Donc, quelques actions concrètes et opérationnelles relatives à la mise en œuvre du plan qui a été adopté en décembre 2023.

Premièrement, sur les ventes de bois, vous vous rappelez que les ventes de bois étaient à l'arrêt depuis de nombreuses années. On constate depuis maintenant un an et demi, deux ans, une hausse constante des ventes de bois, notamment en forêt publique. Je vous donne un chiffre, on est passés entre 2023 et 2024 de 7400 mètres cubes de bois vendu en forêt publique à environ 25 000 mètres cubes. Une augmentation de 300 % en seulement une année dont la moitié des ventes a été faite en forêt territoriale de la Collectivité de Corse et l'autre moitié en forêt communale, une augmentation des volumes de vente de bois et une augmentation également des prix de vente et donc des recettes nouvelles pour les communes et la Collectivité de Corse.

Deuxième action concrète et opérationnelle, l'amélioration des pistes forestières à travers des conventions de servitude avec les communes forestières où les services de la Collectivité de Corse interviennent sur le territoire des communes gratuitement pour ouvrir des pistes et permettre l'accès à la ressource bois. Ces pistes sont également utilisées dans le cadre de la prévention incendies et dans ce cadre-là, en plus de l'intervention des forestiers sapeurs, on mobilise un marché d'un montant de 40 millions d'euros.

Une quinzaine de conventions ont été signées pour faciliter l'ouverture de milieux et l'installation d'agriculteurs dans les communes forestières ; le lancement d'un audit pour la rénovation des maisons forestières qui rendra ses conclusions sous peu ; la création d'une formation en bûcheronnage au lycée agricole de Sartène - Madame la vice-présidente, je sais que vous suivez de près cette action-là et vous y avez activement participé - ; le renforcement des actions de recherche et des partenariats internationaux.

J'aurai l'occasion de vous présenter notamment le projet MED-Star 2, mais je pense aussi au projet Goliath, donc les partenariats avec l'université et de nombreux partenaires au niveau européen ; l'installation de la commission territoriale forêt-bois qui a été installée en juillet dernier et qui ne s'étaient plus réunis depuis 2017, donc une commission dédiée à ces politiques-là, qui regroupe l'ensemble des acteurs avec des comités sur l'observatoire des prix ou des comités sylvopastoral ; la poursuite de la certification du pin laricio, la labellisation notamment menée par l'ODARC ; la modernisation des outils de production, les scieries, les séchoirs dans le cadre du comité massif ou d'un soutien de l'ODARC ;

enfin le lancement d'un marché d'exploitation forestière pour commercialiser les bois d'une manière nouvelle en Corse à travers des voies façonnées bord de route. Le marché a été lancé et on aura des résultats très prochainement. Enfin, la gestion par massif avec l'instauration d'une gestion par massif à Tova et un travail qui a été initié dans le massif de Rospa-Sorba.

Un travail aussi considérable en matière de prévention des incendies. Je terminerai là-dessus : le plan de protection des forêts et des espaces naturels, le PPFENI pour les 10 prochaines années, période 2024-2033, qui a été arrêtée par le préfet en juillet 2024 et l'ensemble des travaux des forestiers-sapeurs avec la présentation annuelle du programme des travaux, j'y reviendrai puisque c'est inscrit à l'ordre du jour, programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs, les brûlages dirigés, la surveillance incendie, les interfaces qui ont été réalisées notamment dans le Fiumorbu ou l'expérimentation sur les interfaces, la création d'une cellule territoriale interservices, la création de points d'eau en soutien des communes qui ont des difficultés à exercer la compétence DFCI et aussi le renouvellement des engins, notamment de la Collectivité de Corse pour réaliser ces travaux liés à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Pour terminer ce propos introductif, je remercie bien sûr l'ensemble des acteurs avec qui j'ai travaillé maintenant depuis deux ans et demi, les élus, les maires, les professionnels, les entreprises, les propriétaires.

Merci de m'avoir accompagné, soutenu, de m'avoir fait confiance.

Sur le chemin de la relance de la filière bois, on est persuadé d'avoir engagé la Corse sur la bonne voie en la matière, même si on est conscient qu'il reste beaucoup d'étapes à franchir. On sent un mouvement, on sent un dynamisme nouveau, mais le combat n'est pas encore définitivement gagné.

Je crois que les 3 rapports qui vont suivre sont aussi une illustration concrète de notre volonté politique d'avancer dans ce secteur-là, qui a trop souffert ces dernières années d'un manque peut-être de volonté et des difficultés inhérentes à l'intérieur de la Corse et à la déprise des communes les plus contraintes.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu di a cummissione di u sviluppu economicu

M. Julien PAOLINI

Je vais vous présenter tout d'abord le rapport, si vous le voulez bien, Mme la Présidente. On a un rapport inscrit à l'ordre du jour qui est la présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial.

Rapport n° 106 : Prisentazione di u novu quattru d'occupazione di u duminiu furistieru territoriale

Rapport n° 106 : Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial

M. Julien PAOLINI

Je disais en préambule qu'on a adopté un plan territorial pour la forêt et le bois de Corse en décembre 2023.

Dans ce plan territorial, on avait une fiche-action spécifique liée à la nécessité d'avoir un nouveau cadre d'occupation des forêts territoriales. Donc c'est l'objet du rapport de ce jour.

Je rappelle que les forêts de la Collectivité de Corse représentent 54 000 hectares. Ces 54 000 hectares sont répartis dans 34 massifs forestiers.

Ces forêts ont été transférées par l'État à la Collectivité de Corse en 2002, dans le cadre de la loi relative à la Corse, et ont fait l'objet d'une convention tripartite entre la Collectivité de Corse bien sûr, l'État et l'ONF qui est le gestionnaire de nos forêts comme il est le gestionnaire des forêts des communes.

L'objectif du Conseil exécutif, c'est de garantir à travers ce cadre une utilisation raisonnée du domaine forestier, en organisant les usages tant publics que privés et en répondant aux exigences environnementales du code forestier, mais également aux exigences économiques et sociétales.

On souhaite également assurer une gestion durable de ces massifs forestiers, en conciliant les enjeux de protection des forêts et les enjeux de production, notamment production en ressources bois, que ce soit du bois d'œuvre ou du bois énergie.

Et surtout, on souhaite garantir, j'insiste, l'accès aux populations résidentes qui vivent dans ces territoires et à proximité de nos forêts, et les différents usages qui en résultent.

Enfin, à travers ce cadre, nous souhaitons veiller à ce que toute occupation soit encadrée par des actes administratifs conformes aux objectifs que nous avons définis ensemble dans le programme territorial pour la forêt de bois de Corse en décembre 2023.

D'un point de vue juridique, les espaces forestiers de la Collectivité de Corse, comme ceux des communes d'ailleurs, relèvent du domaine privé de la Collectivité de Corse et sont régis donc, comme je l'indiquais précédemment, par le code forestier.

Ce code forestier, en revanche, il ne fournit que peu d'informations sur l'occupation des forêts appartenant aux collectivités publiques.

La seule certitude en la matière, c'est que c'est uniquement un acte administratif du président du Conseil exécutif, assorti de clauses spécifiques, qui peut autoriser l'occupation du domaine forestier territorial.

Dans ce cadre-là, en 2017, l'Assemblée de Corse avait adopté un premier cadre d'occupation du domaine forestier territorial et pour être très honnête, il faut bien reconnaître que ce cadre présentait un certain nombre de lacunes.

Je vais en citer quelques-unes :

Par exemple, des dispositions relativement mal connues par les bénéficiaires potentiels, quels qu'ils soient, que ce soit des communes, des agriculteurs ou des entreprises.

Des procédures de concertation insatisfaisantes entre les services concernés, notamment avec l'ONF ou encore les services de l'État. Ça peut être, par exemple, l'OFB, entre autres, ou la DRAAF, et une conservation insuffisante aussi avec les acteurs des territoires, notamment les communes qui sont souvent propriétaires limitrophes des forêts territoriales, ou encore les propriétaires privés.

Et enfin, des lacunes relatives à des tarifs qui étaient obsolètes, qui reposaient sur des prix de 2013, donc qui ont plus de 10 ans aujourd'hui, et sans prise en compte réelle des avantages induits par ces concessions pour les bénéficiaires.

Le cadre d'occupation actuel, il concerne aujourd'hui environ 200 concessions, tous types confondus (je reviendrai sur les différents types), pour une recette annuelle pour la Collectivité de Corse qui est relativement faible, d'environ 150 000 € par an de recettes liées à ces 200 concessions.

Sur ces 200 concessions, il est aussi important de souligner qu'environ 130 sont actuellement effectives sur les 200, une vingtaine sont en voie de renouvellement. On a reçu des demandes de renouvellement de la part des bénéficiaires. Et une cinquantaine sont des nouvelles demandes.

Alors pourquoi une vingtaine de demandes en voie de renouvellement et une cinquantaine de nouvelles demandes ? Parce qu'on a attendu d'avoir un nouveau cadre d'occupation, pour signer des nouvelles concessions. Souvent ce sont des concessions sur des durées longues et avant de s'engager, on souhaitait avoir un cadre, je dirais, sécurisé et surtout validé par l'Assemblée de Corse. Donc on a mis un certain nombre de demandes en attente de l'adoption de ce nouveau cadre d'occupation. Et donc ces demandes-là, elles seront expertisées dès que ce cadre sera adopté, si bien sûr l'Assemblée de Corse le valide.

Alors, qu'est-ce qu'il y a dans ce nouveau cadre ? Dans ce nouveau cadre, il y a une déclinaison de l'occupation du domaine forestier en 5 grandes catégories.

Première catégorie, l'intérêt général et les servitudes d'utilité publique.

Donc ça, ce sont des occupations pour des services essentiels à la population. Par exemple, les réseaux d'eau, les captages ou les retenues, les réseaux électriques ou encore les réseaux de téléphonie.

Deuxième type d'occupation, les activités à but lucratif. On va retrouver dans ces activités à but lucratif, par exemple, les activités de pleine nature, type accrobranche, la restauration ou encore l'hôtellerie.

Ensuite, troisième type d'occupation, les terrains et bâtis existants à usage privatif ou d'intérêt général. Là, on va trouver, par exemple, des maisons d'habitation, familiales, patrimoniales, qui ont été bâties sur des terrains appartenant à la Collectivité de Corse mais il y a bien longtemps ; le hameau de Vizzavona, par exemple. Et on va trouver également les maisons forestières, par exemple, dont une partie est utilisée aujourd'hui notamment par des agents de l'ONF.

Quatrième type d'occupation, les occupations à caractère pastoral et apicole. Celles notamment liées aux activités agricoles bien sûr, les pratiques de la transhumance entre autres.

Et enfin, des autorisations pour activités ponctuelles dans le cadre, par exemple, d'événements type activité de pleine nature ou d'autres activités sur une durée plus réduite.

Au niveau administratif, ce nouveau cadre propose une gestion des demandes avec une nouvelle procédure, à la fois sur la communication où on aura une action de communication auprès des potentiels bénéficiaires, une adresse unique de saisine pour effectuer les demandes, et un traitement qui comprend plusieurs étapes. Je ne reviens pas sur les différentes étapes de la procédure, elles vous sont détaillées dans le rapport, on pourra éventuellement l'aborder lors des débats.

Ce nouveau cadre, il propose surtout en matière d'ingénierie, d'accompagnement du Conseil exécutif, la création d'une commission, qu'on a appelée Commission d'occupation du domaine forestier, qui est composée du Président du Conseil exécutif ou de son représentant, probablement le Président de l'Odarc et Conseiller exécutif en charge de la politique de la forêt et du bois, les présidents de groupes de l'Assemblée de Corse ou leurs représentants, un représentant de la Chambre des territoires en charge de la politique forestière, puisqu'on a beaucoup travaillé avec la Chambre des territoires pour l'élaboration de ce cadre. D'ailleurs, je l'ai présenté pas plus tard que lundi au bureau de la Chambre des territoires dans sa version finalisée. Un représentant des communes forestières qui sont en train de s'organiser. On a eu il y a quelques mois la réactivation de la commission dédiée aux communes forestières. Le directeur territorial de l'ONF bien sûr, ou son représentant, et enfin le directeur de la forêt et de la prévention incendie, Monsieur Bruno Guidini, qui est derrière moi, qui est également membre de cette commission.

Donc, cette commission, vous l'avez compris, elle sera chargée d'émettre des avis techniques sur les demandes d'occupation.

In fine, les concessions, elles seront proposées en Conseil exécutif pour décision et signature du président, puisque c'est le seul aujourd'hui habilité à donner des concessions sur le domaine privé de la Collectivité de Corse. Et bien sûr, nous nous engageons à travers ce rapport à présenter chaque année un rapport d'information à l'Assemblée de Corse sur toutes les concessions qui auront été signées durant l'année précédente.

Alors sur les critères d'attribution qui étaient relativement peu précis dans le cadre précédent, on en a inscrit plusieurs pour la sélection des demandes de concession dans le nouveau cadre.

Tout d'abord, bien sûr, le strict respect des plans d'aménagement forestier qui sont établis par l'ONF et le strict respect aussi des documents d'urbanisme pour les communes qui sont dotées de documents d'urbanisme, que ce soit des PLU ou des cartes communales, notamment sur tout ce qui est espaces boisés classés, par exemple.

Sur ce point relatif à l'urbanisme, je crois que c'est important de préciser que toute nouvelle construction sera proscrite dans le cadre de ce nouveau cadre. Pas de constructions nouvelles sur le domaine forestier de la Collectivité de Corse.

En revanche, on propose que les travaux de réhabilitation de bâtis existants, que ce soit des maisons familiales, des établissements hôteliers ou de restauration, puissent faire l'objet de travaux d'amélioration, de rénovation ou d'extension, conformément au code de l'urbanisme, bien entendu, et sous réserve bien sûr de l'obtention d'un permis de construire qui soit purgé de tout recours, en privilégiant pour ces extensions ou ces réhabilitations, l'utilisation de matériaux locaux chaque fois que c'est possible, notamment du bois certifié si possible, et la promotion, par exemple, de matériaux locaux, type pierre ou encore des énergies renouvelables, et je pense en premier lieu dans les forêts, à la biomasse.

Il s'agira aussi, lorsqu'on a des activités temporaires, d'avoir des structures, chaque fois que c'est possible, démontables et s'assurer d'une remise en état des sites.

Au niveau environnemental, parmi les critères importants, la conformité avec la réglementation relative aux sites et paysages, par exemple, les espaces naturels sensibles ou encore les zones Natura 2000 ou les ZNIEFF.

Pour l'apiculture, j'insiste un petit peu sur ce volet-là des activités agricoles en forêt, il faut savoir que la filière apicole a été très fortement touchée par le réchauffement climatique, avec une baisse importante de production ces dernières années, que les forêts représentent un écosystème très intéressant pour les apiculteurs dans ce cadre-là de l'adaptation au changement climatique. Et qu'on a de plus en plus de demandes des professionnels pour pouvoir installer leurs ruches en forêt. Ce qui rend aussi un service à la biodiversité.

Et donc en la matière, parmi les critères qu'on va privilégier, c'est notamment la labellisation des apiculteurs sous l'AOP miel de Corse, avec à la fois donc un critère lié à la labellisation d'origine et aussi à une tarification préférentielle pour ces professionnels vs des amateurs qui souhaiteraient installer des ruches en forêt, j'y reviendrai.

Ensuite, bien sûr, privilégier, par exemple, au niveau de la restauration, l'approvisionnement en circuit court et les filières locales, notamment d'élevage, en lien bien sûr avec les pratiques de transhumance en forêt, la création d'emplois ou encore la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique des territoires, et en la matière le travail réalisé par le Comité de massif, notamment sur la charte des estives, sera aussi un outil essentiel pour les choix sur l'attribution des concessions.

Pour terminer, quelques éléments de comparaison entre ce nouveau cadre et l'ancien cadre. Plusieurs points d'amélioration, selon nous.

Premièrement, une équité accrue dans l'instruction des demandes et une transparence totale sur les mises à disposition et concessions accordées, notamment avec la présentation du rapport annuel et cette commission qui va venir en amont nous éclairer techniquement pour prendre les bonnes décisions.

Deuxième amélioration, une révision des tarifs qui est basée sur des données actualisées. Mais je vais y revenir par la suite en vous présentant le barème des redevances.

Troisième point d'amélioration, l'instauration de durées plus longues des concessions. C'est important, ce sont des demandes qui nous revenaient régulièrement, que ce soit des entreprises ou des particuliers qui possédaient du bâti, en nous disant, « il nous faut des concessions suffisamment longues pour pouvoir avoir accès aux prêts bancaires, si demain on a des investissements importants à faire pour les réhabilitations des sites ». Et là-dessus, on privilégie toujours les concessions, notamment pour avoir une garantie de ne pas morceler la propriété publique, parce qu'on a eu aussi des demandes de vente de parcelles. Ce n'est pas le choix qu'on a fait. On privilégie les concessions pour avoir la maîtrise publique.

Par contre, le principe de concession longue pour s'assurer que ces biens pourront être, je dirais, légués en toute certitude à la descendance et qu'ils puissent faire l'objet d'améliorations et d'accès aux prêts bancaires font partie des critères qu'on va prendre en compte bien entendu dans les durées des concessions qui seront accordées pour des établissements de restauration, d'hôtellerie ou bien pour des maisons de particulier.

Quatrième point d'amélioration, la mise en conformité des occupations pastorales avec la nécessité d'avoir des procédures qui soient plus fluides dans l'instruction des demandes au bénéfice des agriculteurs. Je pense notamment aux bergers (pratique de transhumance), et aux apiculteurs, j'en ai parlé.

L'instruction des demandes de concessions en collaboration avec l'ONF, on a eu des échanges réguliers avec l'ONF et un travail interservices qui va être renforcé.

Et bien sûr, le dernier point qui est un point aussi sensible, vous le savez, le suivi, le contrôle et éventuellement, la prise de sanctions relatives aux pratiques illicites et au respect des engagements des partis, avec l'idée de dire s'il y a des pratiques illicites qui sont constatées, on ne renouvelle pas les concessions, on met fin aux concessions, ou il n'y aura pas de nouvelles concessions.

Donc, c'est parmi les points liés au contrôle. Aujourd'hui c'est l'ONF qui est en charge principalement du contrôle, mais on doit travailler à une mutualisation des moyens aussi en la matière.

Le point sur les redevances. C'est un point qui est important. Je sais que ça a été abordé en commission. Vous avez un détail en annexe. J'ai bien conscience que ce n'était pas forcément très simple, puisqu'on a des tarifs pour les différents types de concessions, avec des coefficients en différentes zones qui ont été identifiés. Je vais essayer de vous expliquer cela de manière claire.

Tout d'abord, en matière de barème, l'article 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques précise que les redevances, c'est important ce que dit le code général, sont établies en fonction des avantages conférés au titulaire de la convention ou de la concession.

Aussi, on vous propose une grille tarifaire détaillée pour les occupations privatives du domaine forestier. Cette grille, elle a été élaborée pour les différentes typologies, c'est-à-dire intérêt général, activités lucratives, activités agricoles, maison familiale, etc., etc.

Elle est basée sur une analyse détaillée du marché, en fonction de différentes zones. On a identifié 6 zones géographiques. Vous retrouverez les massifs forestiers des différents territoires dans les 6 zones géographiques, les 34 massifs dont je parlais. Et on a distingué le prix du bâti du prix du foncier non-bâti, et cela sur la base des mutations les plus récentes et en fonction de la nature des biens concernés.

Les méthodes du calcul, elles nous permettent d'actualiser annuellement les valeurs locatives en fonction des différents types d'occupation.

Ce qu'il est important de souligner, au-delà des méthodes de calcul, je crois, même si on pourra y revenir si vous le souhaitez, c'est que l'impact financier pour les bénéficiaires, il sera relativement faible, voire nul.

Je vais vous donner quelques exemples.

Prenons l'exemple d'un captage d'eau d'une commune de 10 m³. Avec l'ancien cadre de 2017, la commune payait 120 € par an, pas grand-chose. Aujourd'hui, avec la nouvelle délibération et le cadre qui vous est proposé, elle paiera 12 €. On a fait le choix que pour les communes, ce sont souvent les petites communes de l'intérieur et de montagne, d'avoir une réduction du prix importante, même si c'est ça peut paraître symbolique, avec un prix divisé par 10 pour ce type d'activité. Ça peut être des captages d'eau, mais ça peut être aussi différents réseaux de téléphonie ou électriques.

Pour les occupations à titre commercial, par exemple, prenons l'exemple d'un restaurant, d'un hôtel ou d'un commerce ayant une surface au sol de 150 m², sur un terrain de 500 m². Avec la délibération de 2017, il payait 2 350 €. Avec la délibération, si vous adoptez ce nouveau cadre, il paiera 1 426 €. Donc, pour les petits commerces, c'est aussi un gain annuel important, d'environ 1 000 € par an, justement dans l'idée de promouvoir les activités dans l'intérieur et les secteurs de montagne, notamment.

En revanche, pour les établissements plus grands, je prends l'exemple d'un établissement de 300 m², toujours sur un terrain de 500 m², lui va voir une augmentation de sa contribution annuelle qui passe de 2 300 € à 2 800 €.

Pour une maison familiale, ça ne bouge pas beaucoup, on était à 900 € à peu près par an pour une maison type, 150 m², on va passer à 1 000 €.

Il y avait des activités qui n'étaient pas concernées par l'ancien cadre de 2017, notamment le bâti forestier et les terrains associés, ça a été intégré à ce nouveau cadre, notamment les maisons forestières, par exemple. Il n'y avait pas de prix, c'était gratuit. Aujourd'hui, on propose 500 € par an pour les maisons forestières. On a l'obligation d'avoir un prix, même si c'est d'usage d'agents ONF, il faut quand même qu'il y ait une recette qui soit liée à cette occupation.

Enfin, je parlais des apiculteurs, je le disais, le prix, dans le cadre de 2017 pour les apiculteurs professionnels étaient de 8 € par ruche. On va le passer à quelques centimes d'euros par ruche pour les apiculteurs sous AOP. Pour les apiculteurs amateurs, ça reste à 8 € par ruche et par an.

Donc voilà pour les exemples.

Désolé pour les annexes liées aux redevances qui ne sont pas toujours faciles à la lecture.

Ensuite, on a des dispositions spécifiques, qui sont peut-être marginales : les baux de pêche, les droits de chasse, les ventes de bois à des particuliers ou encore des menus produits. Par exemple, vente de plantes aromatiques pour les distillateurs ; ou encore de pierres pour des murs en pierres sèches, par exemple.

Donc là aussi, vous avez pour ces petits produits, bois de chauffage, pierres, plantes aromatiques, une grille tarifaire nouvelle qui vous est proposée.

À noter, tout ce qui est coupes de bois pour les professionnels, c'est totalement en dehors de ce cadre-là. Ça fait l'objet de dispositions spécifiques,

notamment des ventes mises en ligne par l'ONF. Donc ce n'est pas intégré dans le cadre d'occupation.

Les maisons familiales et patrimoniales, j'en ai parlé. Je vous rappelle qu'elles ont été construites il y a plusieurs dizaines d'années, notamment lors de la construction du chemin de fer. A Vizzavona, par exemple, lors de la construction du tunnel. C'est le patrimoine et le droit historique de ces familles corses qui sont installées là depuis plusieurs dizaines d'années.

Donc notre idée est de préserver le droit de propriété de la Collectivité de Corse, maîtrise publique du foncier, tout en évitant tout morcellement de la forêt territoriale. C'est notre objectif. Donc pas de vente, vous l'avez compris. On privilégie les concessions vs les baux, puisque les baux emphytéotiques, on est plus dans un droit de la propriété, alors qu'avec les concessions, on est plus sur un droit d'usage, donc c'est le choix qu'on a fait de privilégier les concessions vs les baux, mais sur des durées longues, à la fois pour que ces familles-là puissent léguer leur patrimoine et à la fois pour qu'elles puissent réaliser des travaux dans leur maison familiale.

Je terminerai avec la circulation des engins motorisés sur les pistes forestières, tout ce qui est randonnées, par exemple, en quad. Je rappelle que la circulation sur les pistes forestières ou des DFCI est strictement réglementée, réservée exclusivement en principe aux secours à la personne, notamment aux services de lutte contre les incendies et aux ayants-droits, en premier lieu aux habitants des territoires. Pour autant, on souhaite que l'autorisation éventuelle de circulation d'engins motorisés fasse l'objet d'une concertation, avant autorisation, avec les territoires. Les maires sont concernés bien sûr, puisque souvent les pistes traversent des terrains privés, des terrains communaux, puis des terrains de la Collectivité de Corse.

Donc, concertation avec l'ensemble des propriétaires dans le cadre de la gestion par massif et une instruction au cas par cas des demandes, et notamment en privilégiant les pratiques des professionnels qui sont vertueuses et encadrées, plutôt que les pratiques sauvages et illicites, en ayant des sanctions lorsque cela est avéré.

Donc, je conclurai en vous disant d'accepter ce nouveau cadre, car selon nous il garantit une gestion équitable et transparente des occupations du domaine forestier.

J'espère avoir démontré que c'est une amélioration par rapport au cadre précédent.

J'espère qu'il sera aussi une source d'inspiration pour les communes, notamment pour les communes forestières.

Le Conseil exécutif a voulu concilier les impératifs de conservation des espaces forestiers avec les besoins économiques et sociaux des territoires et surtout se prémunir des conflits d'usage dans ces secteurs qui font l'objet de pression grandissante.

Donc, un nouveau cadre d'occupation, où pour nous, la forêt corse, et je terminerai là-dessus puisque ça a été aussi souligné dans l'avis du CESEC, est considérée, je crois que le président en a parlé hier, par le Conseil exécutif comme un bien commun : un bien commun, donc un patrimoine naturel inaliénable ; un bien commun, la forêt au service de générations de Corses que ce soit pour se nourrir, se loger ou se chauffer, simplement pour vivre, voire survivre à certaines époques de l'histoire de notre peuple. Mais un bien commun aussi, qui nécessite d'établir des règles, des règles claires de gestion pour éviter qu'il disparaisse sous la pression, que ce soit anthropique, humaine ou encore les menaces climatiques.

Un bien commun au même titre que l'eau, l'air ou la terre.

Aussi, je vous proposerai, le Conseil exécutif vous proposera dans les prochains mois d'intégrer dans le cadre de la révision du PADDUC, cette notion fondamentale de bien commun.

Je vous remercie et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, Presidente.

Ci hè statu un avvisu favurevule di u CESEC.

Pudete dà l'avvisu di a cummissione di u sviluppu economicu ?

M. Jean-Paul PANZANI

Oui, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Josépha Giacometti-Piredda, non-inscrite.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda la parolla ? Paula Mosca.

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

Sgiò Presidente, Cari colleghi,

Dunque u quadru presentatu oghje ùn hè micca una semplice riforma tecnica. Ghjè un actu puliticu forte. Quellu di vulè ripiglià u cuntrollu à nantu à u nostru territoriu è di stabilisce e regule, d'una gestione ammaestrata, di a furesta corsa, ghjusta, è à prò di u nostru populu, in cuerenza incù u nostru prugettu puliticu.

Si tratta quì di reafirmà un ambizione prufonda, arradicata à a nostra storia, à a nostra cultura. Quella di ripiglià in manu a respunsabilità sana di a nostra terra, di i nostri bè cumuni, è di u so avvene.

U duminiu furestieru deve esse gestitu da l'interessu generale, a terra si difende, si tramanda, si travaglia. Hè a nostra ricchezza, u fundamentu di a nostra identità.

Ogni furesta hè liata à un paese, à una cumunità, à una storia viva.

Stu novu quadru permette di rimpiazzà i gestunarii tecnici, da una vera cullaburazione cù i merri, l'associ, i pastori, l'artigiani, è tutti quelli chì campanu è facenu campà a furesta.

Ci hè dinù una leia forte trà furesta è agricultura.

U pasturalisimu, i frutteghji, l'agricultura integrata à l'ambiente, sò parte di u nostru mudellu di sviluppu.

Stu quadru privene misure pà fà stallà giovani agricoltori, sviluppà l'agrufuresteria, è rende u fundariu accessibile, a pruduzione respettuosa di a nostra terra.

Stu novu quadru ghjova dinù pè a prutezzione è a prevenzione contr'à u risicu di l'incendii. Hè una manera d'allargà à l'acceti, di mantene i spazii puliti trà i lochi machjosi è l'abitazione.

Di più, stu quadru novu privene una chjarificazione pè i statuti d'occupazione, cunvenzione inquadrate è transparente.

Pone dinù mecanisimi di regularisazione di e situazione passate in un spiritu di ghjustizia è di cunservazione ma soprattutto rinforza l'idea d'una respunsabilità cullettiva è d'una gestione sana è curagiosa.

Cù stu quadru, custruimu fundamenti novi.

L'ultima gestione era alluntanata di i scopi maiò oghjinchi. Cù stu quadru novu, custruimu fundamenti novi, fendu a sintesi trà esisgenze ecologiche, necessità economiche, è salvezza patrimoniale.

Vogliu ringrazià quì tutte e parte chì anu cuntribuitu à l'elaburazione di stu quadru, i servizii di a Cullettività, l'eletti, l'attori culturali, i tecnici, l'agricultori, i furestieri è tutti quelli chì anu messu sapè, curagiu, è vulintà.

A furesta, in Corsica, ùn hè micca sola una risorsa naturale, hè a memoria viva di u populu, un filu trà e generazione, un spaziu di vita, di lotta, è un patrimoniu chì appartene à u cumunu.

U duminiu furestieru di Corsica, pruprietà di u populu corsu, deve esse gestitu secondu i principii fondamentali di a nostra cuscenza naziunale.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziemu. Quale hè chì dumanda a parolla ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Juste quelques questions parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout bien compris.

Vous dites en finale, « le domaine forestier est inaliénable », c'est bien ça ?

Quand on voit qu'on rallonge les périodes d'occupation, pour pouvoir les transmettre, on se demande s'il n'y a pas une privatisation rampante.

D'autre part, la forêt aujourd'hui devient aussi intéressante au plan touristique que le littoral. Peut-être pas encore, mais ça va finir par arriver. L'attractivité du domaine forestier sera peut-être beaucoup plus importante à terme vu que le littoral commence à être sérieusement bétonné.

Alors, est-ce qu'on ne risque pas là aussi de se retrouver, dans la mesure où en plus les taxes sont très basses, avec le même phénomène de spéculation

qu'on a sur le littoral et de se retrouver avec, en plein cœur de nos forêts, parce que les résidences à l'année en plein cœur des forêts, il n'y en a pas beaucoup, avec une explosion aussi de résidences secondaires ?

Merci.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voulais revenir sur l'importance de ce rapport pour les agriculteurs, parce que c'est un rapport qui est important pour nous.

Aujourd'hui, il faut savoir que nous sommes la seule région de France à avoir une dynamique positive au niveau de l'installation des jeunes et donc, pour installer des jeunes, il faut obligatoirement du foncier.

Les forêts territoriales de Corse représentent 54 000 hectares et seulement 196 concessions sont établies. Donc, on pense que ce rapport, il va nous servir aussi à améliorer cette dynamique.

Donc, simplifier, encadrer et promouvoir ces conventions pour nos jeunes agriculteurs prioritairement, mais aussi pour nos aînés, devenaient une nécessité.

Il était, comme le rappelle ce rapport, important de mettre en conformité l'occupation pastorale de ces espaces par des agriculteurs et de les mettre en conformité avec le code forestier ; chose qui n'était pas faite jusqu'à présent.

Il était tout aussi important de faciliter le conventionnement avec nos agriculteurs, en respectant l'équité et la légitimité des demandes. On a vu qu'on a eu souvent des problèmes entre agriculteurs sur des zones qui étaient demandées.

Nous nous réjouissons bien sûr de la création d'un comité sylvopastoral, pour faciliter l'accès de ces ressources à nos jeunes qui ont besoin de foncier et d'espaces pastoraux pour s'installer.

Nous sommes aujourd'hui dans une cohérence politique avec des objectifs concrets pour aider le pastoralisme à se développer pour ne pas disparaître.

Alors je prends pour exemple l'ODARC, à travers son PSN qui va renforcer et amplifier les aides à l'installation des jeunes bergers. Mais aussi le

Comité des massifs qui nous a rendu une étude exceptionnelle sur les estives, qui va devenir, par l'écriture d'une charte et son vote prochainement, un vrai socle pour entreprendre un vrai travail de réappropriation de nos montagnes et de nos forêts par le pastoralisme. Ce sont 220 communes, il faut le rappeler, de montagnes qui sont concernées par ce projet.

Et aujourd'hui, la Collectivité de Corse vient conforter cette politique de la montagne en organisant et en facilitant l'utilisation de nos forêts territoriales par nos agriculteurs et pour tous ceux aussi qui veulent l'utiliser.

Nos objectifs politiques sont aujourd'hui déclinés par l'ensemble de l'institution, on le voit bien, et dans leur diversité. Cette cohésion est indispensable pour réussir.

Alors, je voulais aussi remercier et souligner le travail des services, particulièrement de son directeur Monsieur Guidini.

Donc, nous voterons ce rapport qui s'inscrit dans les efforts que nous faisons pour faire vivre nos territoires de montagne et nous nous félicitons de ce rapport.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ?

Mme Marie-Anne PIERI

Je n'envisageais pas d'intervenir, mais c'est vrai que c'est un rapport très très intéressant.

Je voulais tout d'abord vous poser une question sur les interfaces. C'est un outil très intéressant pour lutter contre l'incendie et pour installer nos jeunes agriculteurs. Je sais qu'il était prévu des interfaces sur la commune de Pietrosu, sur Ghisoni et sur Prunelli. Je voulais savoir s'il y avait eu des installations.

Et après, je voudrais revenir sur les concessions et répondre un peu à l'interrogation que vous avez faite concernant les habitations et le risque de spéculation de ces habitations qui se trouvent dans, je dirais, tout ce qui est domaine public forestier de la Collectivité, où vous avez parlé en fait, concernant les habitations, d'envisager des baux, des baux à long terme.

Pourquoi ne pas envisager, je pose la question, de circonscrire en fait l'assiette du bâti, de rétrocéder, de faire une vente de ce bâti à l'occupant, avec un cadre anti-spéculatif pour éviter les effets d'aubaine ? Et ensuite éventuellement, si vous envisagez de faire un bail sur le surplus de la parcelle, si c'est la demande de l'occupant, ça permettrait d'avoir un cadre juridique beaucoup plus serein pour l'occupant, en ayant la propriété de ce bien, mais en ayant un encadrement.

On a travaillé dans le cadre de l'Office foncier sur ces clauses anti-spéculatives. Je pense que c'est peut-être un outil que vous pourriez mettre en place si demain vous envisagez d'aller à une cession, parce que le propriétaire quand même de ce bâti apparent aurait une maîtrise complète, il pourrait transmettre. Parce que si vous vous acheminez vers un bail emphytéotique à long terme, il y a eu quand même des décisions de justice qui ont considéré que c'était une vente.

Donc, il faut peut-être éviter d'aller sur des baux relativement longs, puisque vous pouvez faire 15 ans, 20 ans, même 99 ans, mais c'est considéré comme une vente.

Donc, peut-être aller vers une vente de l'assiette avec un cadre contraint qui évite justement une vente pendant 15 ans ou 20 ans, une sous-location l'été, que ce soit à destination de l'habitation principale.

Il y a des tas de choses qu'on peut faire, et la transmission serait beaucoup plus aisée pour le propriétaire, parce qu'aujourd'hui c'est quand même des maisons, à Vizzavona, de véritables maisons. On n'est pas dans le cadre de nos estives, bien que moi je suis soucieuse aussi, demain, si on peut avoir un cadre juridique contraint au niveau des estives qui permette une rénovation aux personnes qui en sont aujourd'hui propriétaires apparents, c'est une bonne chose.

Voilà merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Nanette.

Quale hè chì dumanda a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le cadre de la gestion des occupations des domaines forestiers et essentiellement, pour ce qui nous concerne, du domaine forestier sur les propriétés de la Collectivité territoriale, il est créé une commission d'occupation. Et pour la partie de ce que vous qualifiez de type d'occupation 4, à savoir des occupations à vocation agricole, il y a une deuxième chambre d'instruction qui est le comité sylvopastoral, qui n'a pas de représentation politique intrinsèque dans sa composition.

Moi, je m'en étonne et je voudrais que ce soit modifié. Il n'y a que des représentants en gros d'administration, qu'elles soient de la Collectivité territoriale au travers de ses offices ou agences, ou par ses fonctionnaires.

Ensuite, pour moi, il y a une anomalie de rédaction. Je n'ai rien contre Monsieur Gianni et Monsieur Arrighi, bien au contraire, mais ils ne sont pas là ès nommés, ils sont là ès qualité, donc quand vous rédigez, mettez Monsieur le représentant des communes forestières, Monsieur le représentant du Comité de Massif, Monsieur le représentant de la Chambre des territoires, et ainsi de suite, il faut qu'on soit cohérent. On ne peut pas avoir une délibération qui entérine un rapport où on a des nominations perpétuelles.

Ça, c'est pour la forme, pour vous montrer que je lis toutes vos pages.

Sur le fonds de la forêt, vous vous réjouissez de passer de 5 000 ou 6 000 m³ à 25 000, c'est bien, mais dans le programme, forêt et bois validé Collectivité territoriale et État 2021-2030, il y a 2 chiffres clés : il y a le volume sur pied de toute la forêt corse, il est estimé à 40 millions de m³ et il y a son taux d'accroissement annuel qui est de plus de 2 % par an, et le chiffre qui est dans le rapport, c'est un disponible de 900 000 m³ par an.

Il y a un autre chiffre, c'est que sur ce disponible, il y a 20 % facilement mobilisables.

Mon Cher Julien, vous savez compter, $2 \times 9 = 18$, 180 000 m³ et on discute de 25 000 qu'on doit majorer, du bois de chauffage qui est estimé dans les documents ODARC à 50 000 m³ par an. On est loin du compte.

En 1900, quand on transportait avec des mulets ou avec des câbles transbordeurs, on avait un chiffre de bois d'œuvre noble à plus de 100 000 m³. Bois de chauffage, plus de 100 000 m³. Tout le monde se chauffait au bois.

Donc, on est très très en deçà, y compris de la volonté de monter en régime qui est dans le rapport voté en 2021, où il y avait un prévisionnel

d'augmentation à 10 000 m³ par an. Cela veut dire qu'il y a carence d'opérateurs. La filière, elle ne peut vivre que si, structurellement, il y a une aide industrielle à la mise en place des outils, des hommes et des savoir-faire, sinon ça ne viendra pas naturellement qu'on fasse une vente avec une coupe, qu'elle soit sous enveloppe cachée ou en général, historiquement, les ventes de bois se font à la bougie. Mais il n'y aura personne et on va se retrouver avec des années où il y aura 0 acheteur, parce qu'il y a peut-être quelqu'un qui l'année d'avant en a acheté plus que de besoin et il a du reliquat disponible.

Donc, tout ça, ça passe par un croisement des opérations. Sinon la filière bois elle ne sera jamais, jamais valorisée à son juste niveau.

La labellisation du Laricciu, avec une homologation CSTB. Qu'on ait des fiches de calcul disponibles, ça fait 20 ans qu'on en parle ! Moi je pense qu'à un moment donné, ci vole à sviglià si, sinon on va tout le temps faire le rapport du constat, du constat, du constat et l'accroissement de la forêt, malheureusement, il est essentiellement en périphérie des villages, où il rentre du pin maritime quasiment partout et on va constater dramatiquement des incendies qui vont rentrer dans les maisons, comme cela s'est déjà passé malheureusement en Corse, et souvent des incendies d'hiver, parce qu'on n'est pas en dispositif d'alerte conséquent.

Donc tout ça, nous, on acte, on a conscience de la difficulté, mais on voudrait que derrière il y ait ce croisement opérationnel, qu'il y ait des moyens, des incitations à l'installation. Il n'y a plus personne aujourd'hui qui fait de coupes de bois. C'est un métier qui disparaît. Moi, je suis originaire de Ghisoni, ùn ci hè più nimu ! Il y en avait 4, il n'y a pas très longtemps. 4 entreprises.

Donc, tout ceci, ça demande peut-être un appel à projets, un appel à compétences et quelque chose qui permet... parce que le marché bois aujourd'hui en Corse, il y est, c'est redevenu à la mode, mais c'est du bois d'importation et du mauvais bois.

Même des piquets en châtaignier aujourd'hui viennent d'ailleurs ! C'est des châtaigniers d'élevage très tendres qui pourrissent en 2 ou 3 ans.

Donc, on n'est plus dans une logique qui est rationnelle.

Pour la partie occupation du domaine public, je le redis, moi je voudrais qu'on revoie le comité sylvopastoral. Il n'y a pas de politique et il y a un poids trop important à l'administration, que ce soit la nôtre ou celle de l'État.

Je pense qu'il y a quelque chose à faire, comme vous l'avez fait pour la commission d'occupation du domaine forestier, de faire la proposition. Je ne sais

pas si c'est piloté conjointement par la DRAAF et par la CdC, mais qu'il y ait un lot d'élus qui soit conséquent, ou du même poids que ce que vous proposez dans la commission du domaine d'occupation.

Maintenant, pour ce qui concerne les occupations de personnes privées sur le domaine public. Il y a une quinzaine d'années, l'Assemblée de Corse avait refusé à la petite majorité de l'époque, qui était partielle, celle de Paul Giacobbi, la vente d'un terrain en forêt de Vizzavona pour pouvoir construire un hôtel sur le site de l'ancien grand-hôtel de Vizzavona.

On avait opposé le droit des autres, c'est-à-dire qu'il fallait qu'il y ait une étude de la réalité des occupations domaniales de tous les baux emphytéotiques qu'il y avait et d'avoir une vision de l'ensemble.

Moi j'aimerais que ce rapport nous soit proposé. Une fois qu'on en a connaissance, qu'on a la formulation éventuelle des demandes, qu'on discute de la rétrocession, mais en connaissance de cause et avec quelque chose de très spécial. Moi, je souhaite que ce soit uniquement une rétrocession avec une délimitation parcellaire à l'angle des maisons, qu'il n'y ait pas de terrain, qu'on soit sur du strict bâti. À partir de là, ça concerne uniquement une commune, c'est Vivario essentiellement, ça concerne une bonne vingtaine d'habitations. Et ce dossier, il est en latence depuis une vingtaine d'années. Il avait été bloqué sur ce projet de rachat d'hôtel, au prétexte qu'il fallait une propriété foncière pour qu'il puisse y avoir le prêt, ce qui est totalement faux, mais on est toujours sur des systèmes de baux.

Donc, il faudrait qu'on ait un rapport. Et sur la totalité aussi des maisons forestières et autres, propriétés de la Collectivité de Corse, qui sont en état d'abandon manifeste et de pillage notoire.

Je parle à côté d'un conquêt, la maison de Vizzavona, ohimè ohimè...

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

A furesta, si sà, ghjè una ricchezza maiò di a nostra isula.

Stu pianu mi dà a speranza ch'ella serà prutetta è sfruttata incù u penseru di sviluppu à long'andà.

U quadru d'occupazione mi pare bonu ma mi pone 3 problematiche:

- U prima ghjè u prezzu di e cuncessione chì mi pare un pocu bassu. È u fattu chì a trasmissione familiare sia automatica mi pare esse un titulu di pruprietà è què mi frasturnechja appenuccia.

- U secondu puntu, ne ai parlatu Julien ma micca abbastanza perchè ghjè una grossa problematica, ghjè a pratica di a moto-cross ind'è e nostre muntagne, è ci vole à stradà la perchè hè dannosa, di manera impurtenantissima. Ghjè un veru problema, è ci anu da esse ancu parecchi problemi nantu à què.

- È u terzu puntu ghjè l'avvene, l'hà detta Paul-Félix, di e nostre case furestiere, sò magnifiche ma 10 anni fà, o 15 anni fà aviamu fattu un pianu di riabilitazione, è s'aspettimu torna 10 anni ùn ci ne serà più case.

Vi ringraziu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

On avait déjà évoqué à maintes reprises les problèmes que rencontre la filière bois au sein de cet hémicycle.

Alors moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'avec la matière d'œuvre que nous avons, comment expliquer les difficultés que rencontrent les entreprises forestières ? Malgré des initiatives privées pour relancer cette filière, il semble que des difficultés restent souvent et presque insupportables pour les différents porteurs de projets.

Il semblerait aussi qu'au niveau des aides, à la différence d'autres pays, notamment en Pologne où ils sont financés à 70 %, nous ayons des aides beaucoup moins importantes pour un secteur quand même qui ne demande qu'à prospérer et dont une ressource est importante sur notre territoire.

Alors comment cette collectivité peut-elle aujourd'hui valoriser cette filière et surtout essayer vraiment de la mettre en œuvre pour un territoire comme le nôtre ?

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Più nimu ùn dumanda a parolla ? Petr'Antone.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Ghjustu qualchì punti à a lestra nantu à stu raportu.

Digià vuleria ripiglià à u mo contu ciò ch'ella hà dettu a mo cullega Paola MOSCA. Ci hè u raportu à a terra nantu à issu raportu. Una leia essenziale cù u populu, cù u populu corsu è ùn ci vole micca à scurdà si ne.

Un affare impurtente dinò ghjè a complementarietà cù u travagliu di u cumitatu di a muntagna, a cartula di e pascure di muntagna, è u fattu di permette à i pastori di u locu d'occupà è d'intrattene, d'occupà è d'intrattene, perchè ghjè impurtente, i lochi. È pensu quì à u raportu, era in u 2023, credu quì à l'Assemblea.

Dopu un affare ch'aghju trovu bè dinò per raportu à l'apicultori, ghjè u fattu di permette...dunque i prezzi sò divisi per 10 per raportu à i prezzi di nanzu nantu à u fattu d'avè u label di qualità di l'AOP Mele di Corsica, è ghjè un affare chì mi pare assai assai bè.

Ci hè un interessu culturale è patrimoniale, di sicuru, perchè ci hè a terra, ci hè u populu, è a lingua ghjè sempre sempre liata à issi dui fatti quì, è pensu chì ghjè un affare à mintuvà dinò perchè i lochi contanu a storia di un populu, è à traversu què, à traversu à i nomi, è à traversu issa lingua dinò.

Pensu à u casu particolare dinò di e case di a Vizzavona. L'affare ghjè di mantene i diritti, di cunservà i diritti di quelli chì l'anu ma dinò d'avè a maestria per a Cullettività di u fundariu in fatti. Ghjè què l'affare. D'ùn micca lascià perde i diritti à quelli chì l'anu ma di mantene issa maestria per a Cullettività.

Dinò, un altr'affare assai impurtente ghjè una gestione durevule di issu patrimoniu, ch'ellu sia per raportu à u turisimu, l'adopru di e materie lucale, a petra, u legnu, è in u rispettu di i documenti d'urbanisimu.

I punti impurtenti in fatti, dinò in più, nantu à issu raportu quì, ghjè:

- L'infurmazione di u publicu chì forse sin'à avà ùn era micca abbastanza fatta.

- A cumunicazione trà l'attori. Si vede veramente una vultà di fà cumunicà l'attori di issa gestione.

- A cuerenza, perchè chì ghjè què dinò d'avè un quadru, di permette una cuerenza trà i cumpurtamenti è e persone, è dunque, da issa cuerenza nascerà l'equità dinò, è ghjè què un affare impurtentissimu.

In fatti issu raportu ghjè un passu, ma un passu abbastanza grande, un passu di più versu a reappropriazione di a furesta, di a terra, è in fatti d'un bè cumunu, è què mi pare una parolla impurtente, è l'emu digià mintuvatu ma ghjè un bè cumunu.

Eccu. À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Petru !

M. Pierre GHIONGA

Un puntu, Madama a Presidente, per ride o per pienghje, andate nantu à u "Bon coin", qualchissia vende 40 000 eurò un stazzu. Un vi diceraghju micca induve, vederite.

(Brouhaha)

M. Pierre GHIONGA

Ci sò chì sò stati venduti senza esse nant'à u Bon Coin.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mi si pare, ci sò i prufeziunali quì chì a ponu... Scusate.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parolle.

Sur le rapport, si tratta di a furesta, même si Cathy et d'autres ont « débordé » et évoqué la question plus générale, et c'est normal, de la filière bois.

Moi je rejoins assez Paul-Fé. Pendant longtemps, ayant quelques responsabilités dans le secteur, je regardais d'année en année, les courbes des ventes de bois et c'est vrai, on n'est pas sur quelque chose de linéaire. On a parfois

des emballlements et puis ensuite des « décrues » et des phénomènes qui varient assez nettement d'une année sur l'autre.

On a connu des années « blanches », avec des lots qui ne trouvaient pas preneurs. Et on a, c'est vrai, vous le notez, et tant mieux, on ne va pas le relativiser, mais le contextualiser, des chiffres qui, depuis quelques temps, paraissent un peu plus intéressants.

La difficulté, ce n'est pas la progression de 6 à 25. C'est celle du delta, ça a été relevé par un certain nombre d'orateurs, qui existe entre l'Etat de la ressource, le potentiel offert et la réalité de ce qui est aujourd'hui posé.

Cathy et d'autres disaient, qu'est-ce qu'il manque ?

Vous posez un cadre aujourd'hui d'occupation, de gestion de la forêt. Donc, même si ce n'est pas à proprement parler le débat, je pense qu'on gagnerait, Julien, dans des temps à déterminer à travailler ensemble sur 3 sujets.

Le premier, c'est la première transformation. Si on veut que la forêt soit véritablement une ressource et pas simplement un espace récréatif ou ludique, même si elle a aussi cette dimension-là, puisqu'on parle de multifonctionnalités de la forêt corse comme de la forêt en général, il faut qu'on recrée des scieries. La Corse en a connu des dizaines après-guerre. On en a aujourd'hui 2, 3, 4, des micro-scieries, etc.

La réalité, c'est que si on veut une filière bois dynamique, après on peut aussi continuer comme ça et tous les ans, tous les 3 ans, tous les 5 ans, poser un constat qui aura un peu évolué... ou pas.

Si on veut franchir un palier et faire vraiment un saut qualitatif, il faut travailler sur la première transformation.

Moi, je vois le changement dans le territoire que je connais bien, depuis qu'une scierie a été créée. Elle a été créée par le privé, elle a été subventionnée par le public, notamment par l'ODARC, Président. On a eu des problèmes pour l'installer, on s'est heurté à un certain nombre de gens qui n'en voulaient pas, etc. On a tenu bon et on l'a poussée.

Aujourd'hui, elle crée une dynamique indéniable sur le front de l'achat de ressources, sur le front de la montée en compétence des acteurs du territoire, sur le front de l'utilisation du bois corse dans la construction publique et privée.

Donc moi, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à ce qui n'est pas un mot qu'on emploie à tout bout de champ, en tous les cas dans notre groupe, mais qui

ici prendrait toute sa dimension, c'est un plan et qu'on dise combien de scieries avons-nous besoin pour que la première transformation et donc l'utilisation de la ressource redevienne pertinente ?

Nous, on pense qu'il en faut au moins 4 autres et que le public, il a vocation peut-être à intervenir plus massivement.

Je vais vous rappeler, Président, et ce n'est pas un reproche, que les taux proposés par l'ODARC sont, c'est vrai, très en deçà, mais pour plein de raisons, de ceux pratiqués par un certain nombre de régions qui veulent booster l'exploitation forestière et la première transformation.

Donc, on peut réfléchir à des taux plus élevés et à une intervention de la puissance publique plus massive.

C'est une réflexion, et en aucun cas une critique, on y reviendra.

Deuxièmement, un des élus le disait, la question des ETF, il n'y a plus d'entrepreneurs de travaux forestiers. Oui, il y en a quelques-uns, anc' assai, mais on n'est plus du tout dans les proportions d'il y a 20 ans, 10 ans, et je ne parle même pas du passé plus lointain.

Donc, vous parlez d'une formation bûcheronnage, je l'ai vue, on en a pris acte. Peut-être faut-il élargir le prisme et penser à un ensemble de formations dédiées à ces questions qui soient plus agiles, plus opérationnelles et donc plus diversifiées.

Troisièmement, il y a la question du plan d'accès. J'ai entendu un certain nombre d'orateurs, sò cum'è voi, in tantu chè Corsu è naziunalistu, attaccatu assai à u caratteru publicu, quasi sacru, di a furesta corsa. Mais en même temps, et je le dis dit très tranquillement, on doit trouver un point d'équilibre.

Ou c'est public, inaliénable, accessible à des conditions hyper strictes, etc., ou on pose un cadre qui permet une exploitation économique, touristique, forestière, etc.

Nous, on est comme vous, j'imagine, partisans bien sûr de l'option philosophique qui consiste à la préserver, mais également de l'option pragmatique qui consiste à la mettre véritablement en avant, notamment d'un point de vue économique.

J'aimerais connaître un chiffre, je ne sais pas si vous l'avez : le nombre d'arbres qui meurent sur pied.

Alors pas de l'arbre de l'unité, mais en volume, qu'est-ce que ça représente ? Pourquoi ? Parce qu'il y a des milliers d'hectares de forêt qui, depuis des décennies, n'ont plus vu la main de l'homme, mais au-delà, de plans d'accès permettant de rationaliser un peu les choses.

C'est une affaire qui va coûter 10 ou 15 M€ par an et on ne les a pas, et vous encore moins que moi. Je parle de la Collectivité.

Mais plus sérieusement, il faut qu'on réfléchisse parce qu'on a là une clé, tant qu'on n'a pas fluidifié l'accès à la ressource, tant qu'on n'a pas aidé les acteurs du territoire et notamment les ETF à monter en compétence et qu'on n'a pas doté chaque grand bassin de vie et d'emploi d'un outil viable et dans lequel le public pourrait intervenir dans le domaine de la première transformation, je le dis sereinement, on aura un débat sensiblement du même tonneau tous les ans, tous les 3 ans, toutes les mandatures et puis, dans 10 ans ou dans 20 ans, on se retournera vers une ressource qui restera très largement sous utilisée, alors même qu'elle est un levier de croissance pour des territoires qui ont fait le choix politique de l'exploiter et qui ont mis des moyens correspondants. Ça, c'est de manière générale.

De manière plus précise, premièrement, je pense qu'il y a effectivement un patrimoine qui est en jeu. Je vous parle là aussi d'une commune que je connais bien, celle de Portivechju, vous aviez lancé un appel à projets il y a des années qui n'a pas été conclusif pour, je dirais, des baux ou des conventions, je n'ai plus le cadre juridique proposé à l'époque en tête aujourd'hui, concernant donc des biens patrimoniaux.

Je vous en cite un chez nous pour que l'exemple soit parlant, la Maison Marchesi, qui est un bien au caractère patrimonial et à la valeur symbolique exceptionnelle. Aujourd'hui, c'est un terrain de quads, comme tant d'autres.

Donc, il faut qu'intervienne en la matière la notion d'urgence parce que vous le savez et moi j'ai eu modestement l'occasion de l'expérimenter à l'époque, quand ces biens-là, et la Corse en regorge, vont être proposés à un partenariat public/privé, pour le dire en des termes génériques, vous allez avoir et on va avoir quantité d'offres de services et de propositions. Il nous faudra déterminer le bon curseur entre ce que Paul appelait la privatisation rampante, l'appropriation de biens publics à des fins X et la mise en valeur de biens qui en l'état, on ne va pas se mentir, ne peuvent pas être massivement investis et remis en valeur par la Collectivité qui n'en a ni l'ingénierie, ni les moyens personnels, ni les moyens financiers, ni être confiés sans condition aucune au privé seulement.

Donc, il faut qu'on y réfléchisse. Mais là, il y a une ressource patrimoniale considérable qui comme tant d'autres, faute de choix politiques durs

et rapides, est vouée à l'abandon, à la prédation et au pillage. Donc, il faut qu'on réfléchisse ensemble. Le rapport y fait clairement référence à un certain nombre de solutions.

J'avais écrit au président du Conseil exécutif, donc je profite de l'occasion qui m'est donnée pour le redire, on est, nous, preneurs, y compris de solutions mixtes public/public, (ou nous deux et privé), mais on ne peut pas continuer en l'état, d'autant qu'on a nous un projet qui nous tient à cœur et qui consisterait à réhabiliter le Paradisu, qui est devenu une propriété communale après avoir longtemps été celle du clergé. Si l'on pose en montagne deux actes, on rouvre ce centre et on réhabilite et réinvestit la maison dont je parlais, on redonne vie à la montagne, plus sûrement quand la maintenance sous perfusion à coup d'argent public ou d'initiatives isolées. Donc là, il y a un axe fort.

Deuxièmement, et très vite, sur le volet de l'occupation. Moi, je ne trouve pas déconnant, pour le dire un peu vulgairement, le niveau de tarif que vous proposez. On l'a regardé avec attention, on est dans des « modèles » qui sont intéressants.

Le sujet, c'est celui des critères de sélection. Vous proposez une comitologie qui est trop lourde et qui, Paul-Fé l'a dit, exclut le politique. Remettez-nous collectivement dans la boucle, parce que les élus territoriaux viennent tous de quelque part, ils connaissent ces territoires dont il est souvent question. Il me paraît utile de ne pas laisser, avec l'immense respect que je voue et que je porte aux techniciens de tous horizons, à notre seule administration, le soin de poser ces choix-là. On a aussi vocation à être partie prenante.

Terminer en disant, pour aller à la synthèse du rapport et à l'essentiel de notre propos partagé à « Avanzemu », si on veut effectivement poser une exploitation rationnelle et durable, au sens du bois construction, du bois d'œuvre, du bois énergie et d'un certain nombre de sujets pendants, il faut de notre point de vue que vous associez aussi les territoires, non pas simplement au sens des élus représentés à l'Assemblée et des régions dont ils sont originaires, mais aussi les EPCI. Chaque établissement public de coopération intercommunale, de la plus petite Comcom à la plus grande communauté d'agglomération, à j'imagine, c'est le cas pour nous très modestement, mais avec beaucoup d'énergie et de volonté, une vision de son patrimoine forestier, une vision en termes de risque, la prédation, la privatisation à marche forcée, le pillage, les coupes à blanc pour la forêt etc., et puis une vision plus positive et plus dynamique au sens de la réussite partagée.

Donc sans alourdir la comitologie, trouvons l'articulation qui permet aux élus de l'Assemblée, tous courants politiques confondus d'être mieux associés, mais également aux EPCI, en fonction de la propriété de la forêt

communale et de la gestion partagée de la forêt territoriale, eh bien de poser un regard et même une action concertée.

Ça m'amène à un dernier mot, la propriété privée qui est quand même, dans certains territoires, l'essentiel de la propriété forestière, on peine collectivement à amener les propriétaires vers des plans simples de gestion qui viennent contrarier et parfois même empêcher une exploitation saine et durable du couvert forestier. Il faut qu'une incitation plus nette, à ce niveau-là, parce que là où on a des exemples, je pense à des coopératives forestières dans le Sartenais et ailleurs, y compris sur la création de bouchons pour un certain nombre de grands vignobles, etc., on voit qu'il y a des leviers de micro-croissance à l'échelle de territoires donnés qui sont vraiment des leviers intéressants. Mais ça passe par des plans simples de gestion et plus généralement par un cadre donné au privé pour que la ressource qui aujourd'hui se meurt, soit valorisée et remise en perspective.

Donc quelques contributions au débat du jour et, vous l'avez compris, la claire volonté d'accompagner une volonté politique qui ferait enfin de notre forêt non plus un sujet de débat au confluent de l'idéologie ou de la théorie, mais un sujet de développement au confluent de l'appropriation par notre peuple d'une ressource essentielle et d'un développement économique qui est aussi et surtout un facteur d'émancipation. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Je voulais juste dire à Jean-Christophe que les territoires sont déjà largement impliqués dans ce domaine à travers la Chambre des territoires qui a fait un très gros travail sur le sujet. Il est, je crois d'ailleurs, à l'initiative de la relance de la gestion des forêts. Et je me permets de signaler que je constate que très souvent dans beaucoup d'interventions, la Chambre des territoires est un petit peu occultée, on ne la met pas vraiment à la place où elle devrait être. Il y a beaucoup, beaucoup de travail qui est fait dans tous les domaines, beaucoup de réflexion et elle représente les maires et les EPCI, tous les EPCI sont représentés.

Donc, il appartient à chacun d'entre vous de vous rapprocher de vos représentants et de leur demander d'être peut-être un petit peu plus actifs.

Voilà, merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci Charlotte.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Un mot rapide. Oui j'entends, mais on ne parle pas de la même chose.

Que des élus, et notre territoire en comptent au moins deux, soient présents à la Chambre des territoires et les nôtres sont assidus, pour coconstruire des politiques publiques, c'est un fait. Moi, ce que j'évoquais, c'était le fait que les communes étaient propriétaires dans bien des cas, de couverts forestiers et qu'il importait de notre point de vue, mais on peut ne pas être d'accord, qu'elles soient associées à la mise en œuvre. Je ne parle pas de la définition du plan, le plan il n'y a pas de difficulté.

Je parle de l'association, de l'implication des communes dans la mise en œuvre opérationnelle et ça, ça me paraît important.

Voilà, d'un mot.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Allora, di sicuru chì a furesta ghjè un inghjocu maiò, una sfida maiò, è una risorsa chì ghjè à gestisce, è ci seranu di sicuru, di pettu à e sfide climatiche dinò novi periculi diceraghju chì veneranu davant' à noi, perchè chì, hè stata detta nanzu à mè, a furesta pò diventà dinò un inghjocu di predazione è hè dighjà un inghjocu di predazione.

Allora, eiu aghju una prima dumanda nant' à u quadru chì ghjè prupostu. S'ellu hè una declinesone, una traduzione semplice, trà virgulette di sicuru, di i codici di l'urbanisimu è di u codice furesteru, o s'ellu ci hè una vera volontà d'appiegà à e specificità chì sò e nostre, è parchje sò state ammintate. E specificità chì sò e nostre à livellu culturale, economicu, è sucietale. Què ghjè una prima dumanda. Perchè s'ellu hè sola messa in appiicazione, è a precisione diceraghju di u quadru regulamentariu, ci anu da esse difficoltà, è a sapete cum'è mè.

Dopu, avete messu una nuzione chì mi pare, è l'avete messu à u centru, di a vostra riflessione, quella di u bè cumunu. È hà sfilatu tutte l'intervenzione, sò state diceraghju ingiru à una ricerca d'equilibriu, ingiru à stu bè cumunu. Un bè cumunu, ghjè qualcosa chì dice chì "hè di tutti".

Ci hè un proverbiu chì dice in corsu "quand'ellu hè di tutti ùn hè di nimu", ùn hè micca què, u bè cumunu. Ghjè veramente ch'ellu sia gestitu di tutti è à prò di tutti. Ùn semu micca solu eredi, semu depositarii, è à issu titulu duvemu tramandà, à livellu cullettivu.

Et je crois que l'équilibre, il doit être trouvé justement avec la question, la notion de gestion, la façon dont on va être en capacité de gérer ce bien commun, qui ne peut être otage de la somme d'intérêts particuliers, mais qui doit être au service de la gestion d'un bien collectif.

Dans ce qui est le cœur de ce plan, il va falloir que nous trouvions les voies et moyens de garantir, vous l'avez dit, une maîtrise publique, pour que la forêt ne devienne pas un terrain de jeu pour beaucoup. Mais dans le même temps, être en capacité de dire à ceux qui l'occupent, qui l'entretiennent, dont elle est devenue également un patrimoine qu'ils respectent, de poser un cadre évident, et certains le font sans que le cadre ait besoin d'avoir été posé, d'autres beaucoup moins. Savoir aussi, ça été demandé là aussi avant moi, de quoi on parle, parce que s'è no parlemu di e piazzile, ùn parlemu micca di listessa manera di e case furestiere.

Donc, il faut qu'on ait un bilan complet de ce qui relève du patrimoine forestier au sens large, tel que vous le posez dans votre rapport, s'il s'agit des estives, s'il s'agit des deux, également des maisons forestières, et trouver un cadre qui réussisse à concilier cet équilibre entre quelque chose qui est devenu un patrimoine privé et la nécessité de maintenir l'équilibre avec le public.

Je crois que ça, c'est l'équilibre que nous souhaitons tous trouver parce qu'il n'y a pas d'antinomie non plus quand les bons cadres sont trouvés. Je crois que d'ailleurs, nous aurions à gagner à les trouver puisqu'effectivement, nous n'avons pas les moyens et nous le voyons aujourd'hui, d'intégrer des modes de gestion qui puissent nous permettre que ce patrimoine soit géré et transmis.

Donc, c'est aussi trouver avec l'équilibre des activités qui doivent s'y organiser, parce que si vede di tuttu. Donc, il faudra être en capacité de savoir là aussi gérer et encadrer ces activités, cela ne veut pas dire interdire.

Bien évidemment et je conclus, parce que ça a été évoqué avant moi, cela dépasse sur la question du jour, mais ça la rejoint, la question de la filière bois parce qu'on ne parle pas de filière bois, parce que tout simplement

malheureusement aujourd'hui il n'y a pas de filière bois, il y a des segments de ces chaînes de production, mais il n'y a pas une véritable filière. Et l'on sait aujourd'hui que la ressource bois, elle n'est pas malheureusement gérée de la première transformation jusqu'à son exploitation et la mise en production. Et ça, on ne peut s'en exonérer, même si ce n'est pas le cœur du rapport aujourd'hui.

Je crois qu'il sera important de le préciser, il serait important de s'y investir parce que hâ da firmà per pruverbiu parce qu'on n'arrête pas de le dire, il y a des segments d'une filière et d'une chaîne de production, mais il n'y a pas de filière. Donc à un moment donné, il va falloir trouver les voies et moyens de mettre en œuvre cette filière.

Pour finir, on parle aujourd'hui de la question de la forêt territoriale, il y a une forêt privée, ça aussi ça a été dit avant moi, il faudra trouver à concilier les deux puisqu'il n'y a pas de frontière réelle et les enjeux nous impacteront de manière collective, que la forêt soit privée ou que la forêt soit territoriale, pensu ch'ellu ci vulerà à truvà una cuerenza d'inseme à traversu i piani di gestione chè no saperemu truvà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ?

En tant que responsable d'une structure depuis quelques années, j'ai vu évoluer la réflexion autour dans ce domaine. On est passés du mur des lamentations où on baignait dans la négativité, à une réflexion structurée parce qu'un cadre a été posé et il y a un chef d'orchestre aujourd'hui, c'est perceptible, on l'a bien senti. Il y a aujourd'hui une vision collective partagée. On a tous bien compris qu'il était indispensable sur cet espace forestier, de réfléchir ensemble, on a tous une partie de la réponse.

Et ça, je crois que nous vous le devons. Vous avez organisé un certain nombre d'événements qui ont pu structurer cette réflexion.

Les interventions ont été intéressantes et riches et ce qu'on peut retenir, c'est qu'il est indispensable d'avoir des débouchés. On a parlé des scieries pour la première transformation, mais on a pu, à partir des remontées que l'on a, constater que le bois d'œuvre était de plus en plus rare et de plus en plus loin. Donc il faut aller chercher et ce ne sont même plus des pistes à entretenir, c'est soit des pistes à créer, soit d'autres systèmes pour aller chercher le bois beaucoup plus loin.

Mais ça, ce n'est qu'une partie de la réponse, parce que le bois d'œuvre concerne évidemment la première transformation. Mais plus qu'il est rare, quand les forestiers vont sur les coupes, ils ont évidemment à disposition plus de bois

énergie que de bois d'œuvre. Donc, il faut bien avoir un débouché pour ce bois énergie aussi. Je salue là aussi la décision qui a été prise au niveau des établissements scolaires où il est imposé désormais, sauf cas exceptionnel, lorsque techniquement ça n'est pas possible de l'installer, mais il est imposé aujourd'hui d'installer des chaudières à bois plutôt que des systèmes au gaz ou à une autre source d'énergie. Évidemment que c'est insuffisant.

Qu'est-ce qu'il nous faut aujourd'hui ? Il nous faut, on l'a dit, des acteurs dans la première transformation, et on l'a vu tout de suite, dès qu'un acteur s'installe, on l'a bien vu, les chiffres des ventes ont augmenté. On sait bien tous quand on a analysé l'augmentation des ventes, elle est due à un acteur, peut-être deux, mais on sait bien à quoi c'est dû, on a tous compris comment ça fonctionnait.

On voit bien que l'utilisation du bois peut augmenter à condition, eh bien, qu'il y ait de nouveaux acteurs, des acteurs dans le domaine de la première transformation avec peut-être de nouvelles scieries ou en tous les cas l'augmentation du volume de production des scieries actuelles et surtout l'implantation d'un gros réseau de chaleur ou de plusieurs réseaux de chaleur. Il n'y a que ça qui permettra à un moment donné de tirer cette filière, parce qu'aujourd'hui, bon an mal an, cette filière existe, avant on avait des segments qui manquaient, aujourd'hui tous les segments sont complétés.

Donc, je crois qu'on est dans un domaine où il y a peu d'acteurs, que les investissements sont très lourds dans ce domaine, excessivement lourds, quand on veut acheter un grumier, ce sont tout de suite des centaines de milliers d'euros pour une production aujourd'hui qui est encore incertaine.

Je crois que nous avons engagé au niveau de la Collectivité de Corse une démarche de développement qui est intéressante et évidemment, il faut la poursuivre.

Je vous remercie.

Excusez-moi, Président, on vous donne la parole pour répondre.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la vice-présidente.

Au vu de la richesse des débats et de l'esprit et je crois constructif, qui ont animé les différentes interventions, je crois utile de pouvoir réagir en quelques mots.

Bien sûr que l'objet du rapport, c'est essentiellement le cadre de l'occupation, mais qu'il était tout à fait légitime d'aborder d'autres problématiques, notamment celles relatives à la filière bois ou encore à des enjeux encore plus stratégiques autour de la notion de bien commun et je voudrais commencer avec ça.

J'ai dit à la fin de mes propos que ça ferait partie des orientations stratégiques qui seront au cœur de la révision du PADDUC.

On aura d'ici quelques mois à vous proposer le périmètre de la révision du PADDUC dans laquelle on souhaiterait voir cette notion apparaître de manière très claire autour bien sûr, de la question de la maîtrise publique des secteurs stratégiques, on en a souvent parlé. Il y a l'eau bien entendu, mais il y a d'autres secteurs qui peuvent être concernés autour des ressources naturelles. Et aussi, se prémunir de toute logique de monopole autour des notions aussi de bénéfices raisonnables, comme on a pu avoir les débats sur les déchets mais qu'on pourrait transposer à une multitude de secteurs.

Enfin, pour répondre à vos différentes interventions, celle de Josepha, de Jean-Christophe, des élus du groupe « Fà populu in seme », notamment des élus nationalistes, ce partenariat aussi public/privé, comment on l'articule de manière efficace dans ce cadre-là, donc le volet aussi plus opérationnel autour de ces notions de biens communs.

Pour répondre à Paul Quastana aussi, je pense que c'est important, et il y a eu d'autres interventions, notamment Annette, sur cette question-là de la volonté de maîtrise publique du foncier en forêt territoriale et d'éviter tout morcellement de la propriété de la Collectivité de Corse, on s'est posé la question, on a été notamment sollicités par les bénéficiaires aujourd'hui, que ce soient des maisons familiales, des hôtels ou des restaurants, qui nous ont dit : nous, on voudra acheter le foncier, qui nous ont dit aussi : éventuellement des baux emphytéotiques, des concessions.

On a fait une analyse juridique. À ce stade, l'acte qui pour nous garantit de manière certaine la propriété publique et la maîtrise publique, c'est la concession. C'est pour ça qu'on a mis de côté la possibilité de baux

emphytéotiques, notamment de 99 ans, même si peut être dans certains cas, ça a été évoqué, le cas du Grand Hôtel, on pourrait se pencher dessus, Paul-Félix, il n'y a pas de difficulté. Mais aujourd'hui dans ce cadre-là, on privilégie des concessions, c'est-à-dire un droit d'usage et pas des baux qui sont une forme de de droit de propriété qui fragilise la maîtrise publique. Donc voilà, ce que nous, on préconise.

Bien sûr qu'après dans le cadre du travail qui a été fait par l'Office foncier, surtout de mesures anti spéculatives, etc., on va travailler en transversalité pour voir comment on peut améliorer la situation.

Simplement vous dire aussi, et c'est pour ça Paul, pour éviter, et Josepha aussi l'a évoqué, pour éviter tout risque d'accaparement ou de prédation, aucune construction nouvelle, c'est écrit noir sur blanc, la seule chose qui est autorisée demain en forêt publique territoriale, ce serait des réhabilitations de bâtis déjà existants ou des extensions qui soient conformes aux droits de l'urbanisme et qui soient également des permis de construire purgés de tout recours, sachant qu'en forêt, ce n'est jamais évident d'obtenir un permis de construire parce qu'il y a la loi montagne, il y a des questions de discontinuité, il y a des espaces de protection environnementale, etc., etc.

Donc, on a quand même mis des garde-fous très forts pour éviter justement ces logiques de prédation, parce qu'on est bien conscients que les menaces sont fortes et que donc, il faut des règles qui soient précises.

Et pour répondre également à Josepha, on est sur les deux aspects à la fois de la sécurisation juridique conforme au code forestier, conforme au droit de la propriété, conforme au droit d'urbanisme, mais aussi on a intégré bien sur les spécificités, on a parlé par exemple de tarifs préférentiels pour les filières en AOP. Ce sont des spécificités qu'on a voulu intégrer, la présence aussi, je dirais des populations locales, la concertation avec les élus dans les territoires dans le cadre de la gestion par massif. Donc tout le volet de critères qui sont spécifiques, ne serait-ce que par le fait que la propriété, celle de la Collectivité de Corse, puisque les forêts ont été transférées à la Collectivité de Corse.

Après bien sûr, il y a d'autres spécificités à intégrer qui dépassent ce simple cadre d'occupation, notamment dans le cadre des discussions qui sont en cours, quid de la compétence des DFCI que le bloc communal a les plus grandes difficultés à exercer et éventuellement, du devenir de l'ONF dans le cadre du processus en cours. Voilà, tout ça ce sont des discussions, mais je dirais, qui ne sont pas spécifiques à ce cas, mais sur lesquelles on a d'ores et déjà un certain nombre d'échanges.

Pour répondre aussi à Annette sur cette question, la difficulté, c'est qu'on part de très loin. On a mandaté un certain nombre d'études et aujourd'hui l'origine des propriétés sur les bâtis familiaux, par exemple à Vizzavona, mais il n'y a pas que Vizzavona, mais il y a surtout Vizzavona, les propriétés familiales, on est obligés de retracer l'origine des propriétés de l'ensemble des constructions. Donc aujourd'hui, on est dans une forme d'insécurité pour pouvoir dresser des actes en bonne et due forme. Mais on y travaille et, je dirais, il y a eu une saisine des états hypothécaires qui a été réalisée sur toutes les parcelles où il y a des actes de concession, où il y a des demandes d'actes de concession.

Donc ça, c'est en cours et bien sûr qu'annuellement, on fera état de l'avancée de ce travail lié à l'état de l'origine des propriétés suite au résultat des hypothèques.

Paul-Félix, en effet je constate que vous avez lu le document avec attention et vous aurez donc remarqué qu'on a corrigé la coquille dans le rapport du président du Conseil exécutif, mais pas dans l'annexe, c'est-à-dire que vous avez lu jusque dans les annexes pour regarder si les deux documents étaient bien cohérents.

Donc en effet dans l'annexe, alors pour que les élus saisissent bien, la commission dédiée, figure le nom des actuels représentants des commissions de la Chambre des territoires, de l'association régionale des communes forestières etc., en lieu et place de leur qualité. Donc c'est corrigé dans le rapport, ça sera corrigé dans les annexes via un amendement oral, ce n'est pas la peine de présenter un amendement écrit. Donc c'est en page 8 de l'annexe, le comité sylvopastoral territorialisé, ce n'est pas Jean-Jacques Gianni, mais c'est le président de l'association régionale, ce n'est pas Fabien Arrighi, mais c'est le président de la commission politique forestière de la Chambre régionale des territoires, etc.

Alors aussi, pour répondre à Paul-Félix et à Jean Christophe, deux choses distinctes, cette commission qui sera en charge d'examiner et de produire des avis techniques sur les occupations, là, les élus de l'Assemblée de Corse sont bien présents puisqu'il est proposé à un représentant par groupe, première chose. Dans le comité sylvopastoral dont parlait Paul-Félix, là en effet, c'est un comité qui a été instauré par la Commission territoriale qui ne se réunissait plus depuis 2017 et qui s'est réunie pour la première fois en en 2024, il me semble, et qui a instauré ce comité. Lors de la prochaine Commission territoriale qui se réunira, on proposera une modification de ce comité pour intégrer bien entendu des élus au comité sylvopastoral. Pas de difficulté. C'est ensuite le préfet qui valide la composition de ce comité. Mais c'est vrai qu'au moment de la réunion de la Commission territoriale, on n'avait pas intégré la présence d'élus, on en fera la demande dès la réunion de la prochaine commission.

Donc deux choses différentes, la Commission territoriale pour l'examen du cadre d'occupation, il y a des élus et notamment des élus de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des territoires ; dans le comité sylvopastoral, on fera la modification dès que possible, on en prend l'engagement.

Sur les ventes des bois, en effet, c'est n'est pas que conjoncturel, forcément. Si on prend les chiffres d'une année sur l'autre, on a des courbes un peu chaotiques, mais si on regarde les moyennes sur plusieurs années, on voit bien que, dans les années 2010, notamment fin de la période 2015-2020, on a une chute très importante. On était très difficilement à 10 000 mètres cubes, aujourd'hui, on remonte autour de 20 000 mètres cubes. On est très loin de ce qu'il y avait il y a 30 ans parce que tout a radicalement changé.

Je prends un exemple, des coupes blanches aujourd'hui en forêt, c'est terminé. Aujourd'hui, l'ONF préconise une politique qui veut prévenir la régénération des ressources, et donc on est sur des coupes où forcément, pour avoir beaucoup de bois de bonne qualité, notamment du bois d'œuvre, il faut couper sur des superficies plus grandes. Donc ça représente des coûts plus importants.

Mais on travaille étroitement avec l'ONF et les professionnels justement pour que l'ONF propose des coupes qui soient, je dirais, plus favorables à un équilibre économique, sachant qu'aujourd'hui on a, en effet comme vous l'avez dit, Madame la vice-présidente, du bois énergie et du bois d'œuvre dans les coupes et que si on veut développer la filière, il faudra développer à la fois le bois d'œuvre et donc des scieries, pour dire ce que disait Jean-Christophe, peut-être dans le cadre de partenariats public/privé. C'est une piste à étudier, il nous semble, et de bois énergie, notamment autour de la SEM Corse bois énergie, mais aussi d'autres initiatives privées qui vont permettre de trouver un exutoire à ce bois énergie parce qu'on ne parviendra pas à valoriser la filière bois si on ne traite pas les deux ressources.

Par ailleurs, vous le savez, on a lancé des expérimentations sur du bois façonné bord de route. On a proposé aussi la possibilité de contrats d'approvisionnement aux entreprises.

Donc, je crois qu'on a essayé de mettre en œuvre de nombreuses actions pour essayer de dynamiser cette filière. Alors ça produit un certain nombre d'effets, même si aujourd'hui ça reste en effet insuffisant, en tout cas fragile pour les acteurs et les entreprises du secteur.

La question des maisons forestières qui a également été abordée, un audit est en cours, un audit qui a été lancé sur l'ensemble des maisons forestières qui nous permettra de proposer des actions de rénovation, éventuellement un plan

d'investissement. Et tout ça se fera en concertation étroite avec les communes qui sont concernées. Une concertation avec les communes qui doit en effet être renforcée. C'est valable pour la question de la valorisation du bois, c'est valable pour la question de l'accès à la ressource, les pistes, c'est valable pour le cas de la prévention incendie, c'est valable pour le cas des programmes des travaux des forestiers sapeurs et des sylviculteurs. Ce travail, il est engagé avec la Chambre des territoires, ça a été rappelé par Charlotte, il doit être renforcé davantage, cette notion de proximité avec les élus, notamment les maires et les acteurs des territoires, on est conscients qu'on a des pistes d'amélioration. Ça fera l'objet d'échanges dans les mois à venir, également puisque c'est une demande récurrente dans ce domaine de la filière bois, mais pas seulement.

Voilà, je crois avoir dit l'essentiel. Je vous remercie une nouvelle fois pour vos interventions et je vous rassure en vous disant que sur les deux prochains rapports, je serai beaucoup plus rapide.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? Votu à prò ?

À l'unanimità.

RAPPORT ADOPTE.

Allora, 2 pussibilità. Sia cuntinuemu è fermanu 3 raporti è 2 muzione postu chì quella di "Core in fronte" hà da esse travagliata dinù è passa in cumissìu a prossima volta.

Sia ci piantemu è tandu pudemu finì à 5 ore, nanzu à 5 ore hà da esse difficiule. Secondu ciò chè vo vulete.

Cuntinuemu ? Allez, cuntinuemu. Raportu 084.

Raportu n° 084 : Prugramma di travagli di u geniu furistieru è di i silvicultori

Rapport n° 084 : Programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs

M. Julien PAOLINI

Merci.

Encore, si vous le voulez bien, quelques minutes d'attention.

C'est un rapport récurrent qui revient chaque année, qui est le programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs pour l'année 2025.

Ces travaux, ils découlent du PPFENI, du plan de protection et de prévention contre les incendies, qui a été adopté par l'Assemblée de Corse en 2024. Il concerne bien sûr les ouvrages de défense contre les incendies qui relèvent, je le rappelle, de la compétence des communes ou intercommunalités, qui ne disposent pas toujours, loin de là, des moyens humains et matériels pour les réaliser.

La Collectivité de Corse, dans la mesure des moyens dont elle dispose, vient en soutien des communes dans l'exercice de cette compétence DFCI.

Donc en 2024, les forestiers-sapeurs ont réalisé des travaux significatifs. Dans le territoire du Cismonte : 1070 hectares de travaux ont été réalisés sur les 1620 hectares prévus, 66 % de réalisation. J'expliquerai pourquoi on a ce taux de réalisation qui peut apparaître relativement en deçà des objectifs initialement fixés, 61 km de pistes DFCI qui ont été réalisés en rénovation ou en création sur les 84 km prévus, 72 % de réalisation et 346 hectares débroussaillés en brûlage grenage dirigé.

Pour le Pumonte, on est à peu près sur les mêmes niveaux de réalisation. Au niveau des actions de débroussaillage, 79 % des objectifs ont été atteints, 662 hectares sur les 831 prévus et 182 km de pistes réalisés sur les 282 km prévus.

Le programme 2025, bien sûr, il prévoit également l'entretien des pistes comme le programme précédent, les zones d'appui à la lutte, les points d'eau, le débroussaillage des zones stratégiques, 32 en Cismonte et 38 en Pumonte. Les priorités d'intervention, elles ne sont pas prises au doigt mouillé, mais elles font l'objet de discussions et d'une validation par des groupes techniques départementaux inter services, qui rassemblent l'ensemble des acteurs qui se sont réunis en décembre et en janvier.

Les travaux prévisionnels, ils sont détaillés par intercommunalité, par commune. Ils doivent faire l'objet d'un échange aussi, qu'on doit renforcer avec les maires. Je l'ai dit précédemment.

Des difficultés toujours inhérentes bien sûr aux moyens humains, même si on a considérablement investi dans la modernisation des matériels. Et donc aujourd'hui, on a des engins modernes qui facilitent le travail, qui permettent d'augmenter, je dirais de manière qualitative, à la fois les conditions de travail, mais aussi la qualité des ouvrages réalisés.

Mais pour autant, il y a des difficultés inhérentes bien sûr aux conditions météorologiques et aussi aux ressources humaines ou matérielles dans un certain nombre de secteurs.

Nouveauté de ce programme de travaux : en 2025, le programme des travaux des sylviculteurs, donc c'est eux qui réalisent les travaux en forêt. Ça concerne aujourd'hui 120 chantiers en 2024, donc il y a le bilan 2024 des travaux des sylviculteurs, les sylviculteurs, ce sont des anciens agents ONF de droit privé qui ont été intégrés à la Collectivité de Corse. C'est une compétence nouvelle qu'on a acquise également. Donc 300 kilomètres de pistes forestières qui ont été entretenues, 120 hectares de travaux de défenses contre les incendies et 12 km de travaux parcellaires et 60 hectares de travaux d'amélioration des peuplements forestiers.

Les équipes des sylviculteurs assurent la quantification, la préparation et le suivi des récessions de chantier en collaboration avec l'ONF.

L'année 2025 sera l'occasion aussi de renforcer, dans la mesure du possible et des contraintes budgétaires, les effectifs, d'optimiser la maintenance et le renouvellement des engins et toujours de débattre de l'organisation des compétences entre les communes et la Collectivité de Corse et d'une meilleure utilisation des actions, des financements et des moyens.

Ce programme de travaux a fait l'objet d'un échange en Chambre des territoires lundi dernier, avec le Bureau, il sera diffusé aux communes et intercommunalités, si bien sûr l'Assemblée de Corse le valide. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Avisu di a cummissione di u sviluppu economicu.

M. Jean-Paul PANZANI

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha Giacometti-Piredda.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Qual'hè chì dumanda a parolla ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci Madame la Présidente.

Concernant les ForSaps, donc les forestiers-sapeurs, je n'ai pas d'observation particulière sur le programme 2025.

En revanche, ce qui me gêne, c'est le bilan 2024, vous en avez parlé Monsieur le conseiller exécutif. Les taux de réalisation par rapport au prévisionnel sont faibles. En 2B, 66 % sur les surfaces globales, 72 % sur l'entretien des pistes DFCI ; en Corse du Sud, 79 % sur les surfaces et 68 % sur les DFCI.

Je me pose la question, est-ce que le programme 2024 était trop ambitieux ou alors avons-nous un problème de ressources humaines ? On dénombre malgré tout 160 agents qui sont dédiés, qui sont répartis pour moitié entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Donc la conclusion du rapport, et vous nous l'avez dit, parle de renforcement des effectifs. En commission, on nous a expliqué que le retard d'exécution a été imputé au fait qu'on ait des engins immobilisés.

Alors, parallèlement à la CAO d'il y a 10 jours, on avait un marché de prestations sur les pistes DFCI. On a donc recours au privé pour avancer. Moi qui ai connu la situation en amont de la fusion, lorsque je siégeais au conseil départemental, je considère qu'il y a une régression dans le bon fonctionnement de ces politiques liées à la forêt et à la prévention des incendies. Je le regrette, je considère que le privé n'a pas à empiéter sur le domaine public.

Néanmoins, Monsieur le conseiller exécutif, nous voterons le programme des travaux des forestiers-sapeurs pour 2025, en espérant qu'il sera réalisé. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Chantal. Qual'hè chì dumanda a parolla ? Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Duie parole à l'accorta, mais je pense que, c'est un peu tard, et je pense que sur ce genre de dossier, il faudrait peut-être prendre le temps de projeter ce qui est fait, parce qu'on a des photos, des dossiers, des images. Mais on ne voit pas bien la réalité des travaux effectués. Moi je vous invite la prochaine fois, à nous mettre sur une clé USB, avec les drones qu'on a et avec toute la technologie, les ouvrages qui sont entretenus, les ouvrages qui sont créés. Et si vous allez dans le Cap à Teghime aujourd'hui, le nouvel ouvrage DFCI qui part du col de Teghime et qui descend dans le défilé du Lancone, si vous continuez après en Balagne, quand vous arrivez à l'Ostriconi, cet ouvrage magnifique qui en plus est coupé avec une exploitation agricole vraiment belle, c'est vraiment magnifique.

Moi j'aimerais, Monsieur le conseiller exécutif, qu'on puisse voir sur les écrans le travail qui est fait. On est souvent critiqués par ce qui ne va pas, et quand ça va, on a du mal à mettre en valeur, parce que je vous avoue que pour visiter ces ouvrages, pour bien entendu y être associé pour leur construction et leur entretien, et j'oublie le centre, bien entendu chez Cathy aussi, à la Communauté de communes, où il y a un ouvrage DFCI aujourd'hui qui est vraiment quelque chose de magnifique, et dans le Nebbiu et ailleurs.

Mais franchement, il faudrait peut-être les mettre un peu plus en valeur puisqu'on a des outils modernes aujourd'hui qui nous permettent de voir vraiment ce qui est fait et voir aussi leur utilité. Aujourd'hui, en cas de gros incendies, on a des ouvrages qui nous mettront à l'abri et le travail de brûlage dirigé aussi, que ce soit au service des agriculteurs, au service des sociétés de chasse, c'est un travail considérable qui est fait, c'est une montée en puissance qui n'a jamais été faite.

Donc c'est bien de le dire, je le dis rapidement, je ne vais pas alourdir les débats, mais c'est bien qu'un jour, à la Chambre des territoires ou ici, ou alors vous nous faites passer une petite clé USB, je pense qu'il y a des spécialistes et chez les forestiers, chez les pompiers, qui peuvent nous faire un petit film pour montrer l'entretien, l'aménagement du territoire. Vous savez que j'y suis très attaché avec ma collègue et amie Véronique Arrighi, on est souvent sur ces ouvrages qui aujourd'hui sont une richesse, une protection. Et quand on arrive à coupler les ouvrages qui aujourd'hui permettent à des agriculteurs aussi de s'en servir, je pense qu'on a gagné le pari. On a gagné notre pari de l'aménagement et de l'entretien du territoire.

Je voulais dire ça très rapidement, mais je tiens à ce que vraiment on fasse un petit peu plus de com.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ?

M. Jean-Noël PROFIZI

Je voudrais mettre en évidence l'importance de ce programme de travaux, surtout pour les petites communes et Hyacinthe a tout à fait raison, il faut mettre en valeur le travail qui est fait par les agents sur le terrain, pas partout, mais ça, on va y venir. D'ailleurs, il y a eu un reportage qui a été fait par TF1 il n'y a pas longtemps, qui met en valeur ce travail-là et le travail des agents de l'ONF, le SIS 2A, 2B, les sapeurs. Et c'est vrai qu'on peut être fier de ce qui est réalisé, quand ça marche.

Après on peut associer à ces travaux l'université de Corse avec le projet Goliath ou même les scolaires ont été associés, le Med Star, le projet Furest'avvene aussi avec les collèges. J'en profite pour dire qu'on arrive au bout des 3 ans et ce serait bien de renouveler cette belle aventure, donner en gestion la forêt à nos élèves, c'est quand même très valorisant et c'est un projet d'avenir aussi.

Les plans alimentaires territoriaux dans les montagnes qui permettent aussi, Paul-Félix le disait, la forêt se resserre autour des villages, les plans alimentaires permettent aussi de nettoyer les terrasses et de cultiver. On peut associer aussi toutes les associations qui travaillent dans ce sens-là, « Custodii di u creatu » par exemple, et des réserves communales.

Mais c'est vrai que cette dynamique et tous ces beaux projets ne doivent pas cacher, occulter aussi la réalité de certains territoires. Et je peux, et Julien aussi, parler du territoire du Fiumorbu, où il n'y a pas mal de problèmes et on n'avance pas comme on devrait avancer. Il y a ce problème de compétences, ça c'est vraiment un problème, qui fait quoi ? Comment ? Pourquoi ? Les compétences des communautés, les compétences DFCI des communautés de communes, ce n'est pas le placard DFCI de notre communauté qui dira le contraire.

Moi, je prends les annexes du rapport de la CDENATE, où les cartes ne sont pas à jour, où il y a quand même des incohérences. Je vous prends l'exemple de de la piste DFCI Ventiseri, Serra, qui n'a plus été faite avant COVID, et tous les ans on nous dit : ah, l'année prochaine c'est prévu, on la prévoit, on la met, è po tutti l'anni, u tempu passa et rien n'est fait.

Je vous rappelle qu'en 2021 on avait posé une motion à la Communauté des communes, justement sur le devenir des sapeurs forestiers dans le Fiumorbu, notre groupe avait déposé une question orale, et puis on voit 4 ans plus tard, ni

semu à u listessu puntu. Et quand vous demandez tous les ans pourquoi vous n'avez pas fait cette piste, tous les ans, on vous dit mais ùn n'avemu micca materiale, on ne peut pas le faire. Donc il y a il y a quand même un gros travail à faire.

Il y a un problème aussi au niveau de la réparation de ces engins, Marie-Thérèse Mariotti l'a signalé, et c'est une réalité. Quand on a une pièce, il faut qu'on monte à Bastia pour pouvoir ensuite la faire redescendre. Il faut un peu plus de souplesse, un peu plus de cohérence, de facilité dans la gestion de tout ça.

Et puis après, pour nous, élus de territoire, et je rejoins Jean-Christophe quand il disait : il faut qu'il y ait une boucle, qu'on soit remis dans la boucle. Les élus, on connaît le territoire, on connaît nos difficultés, nos faiblesses, et ça, on doit travailler ensemble. Par exemple, il y a 32 ouvrages qui sont prévus. Où ? Comment ? Comment on les fait ? Où sont-ils réalisés ? Il faudrait qu'il y ait un bilan, peut-être par commune aussi, mais un travail en cohérence. Vous allez créer une instance technique, c'est très bien, mais il faut que les élus de terrain soient dans la boucle, sinon, ça ne fonctionnera pas.

Et nous, qu'est-ce qu'on fait ? On va à la pêche aux informations et à chaque fois : oui, non, on va le faire peut-être, on le fait à l'arrache, Solari, Ventiseri, Serra, elle a été faite à l'arrache, elle a été faite c'est vrai et tantu megliu, mais à l'arrache. Il a fallu que nous, les maires des 3 communes cosignent une lettre pour pouvoir le faire, qui n'avait plus été fait depuis 20 ans.

À un moment donné, il faut qu'on revienne sur le terrain, ce n'est pas une critique. Le Président de l'exécutif disait hier : il faut mettre en valeur les choses qui sont bien faites et c'est vrai. Et je crois que nous, maires, souvent on va chercher ce qui ne va pas, alors qu'il y a des choses qui sont faites, c'est vrai. Mais il faut se servir de ce qui va et essayer d'améliorer ce qui ne va pas. Et si on ne le fait pas en cohésion tous ensemble, eh bien l'année prochaine, je prends le PLPI de 2020, c'est le même que le PLPI de 2015 et celui qui arrive là, sera le même que le PLPI de 2020, malheureusement !

Félicitations aux territoires, aux agents qui travaillent, mais il y a des endroits où ça ne fonctionne pas et je pense qu'il faut y remédier.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi Jean-Noël. Qual'hè chì dumanda a parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Pour reprendre un peu les propos qui ont été tenus concernant la mise en place de la DFCI, notamment au sein des intercommunalités, mais nous avons aussi le problème administratif de mettre en corrélation l'ensemble des acteurs, et puis on joue aussi sur du privé. Quand on fait une ZAL ou quand on fait une route pour accéder au DFCI, on a le problème de l'accès à la propriété privée qui met du temps parce qu'il faut contacter l'ensemble des propriétaires pour pouvoir accéder, certains sont d'accord, certains pas, il faut faire des déviations, donc évidemment.

Après, mettre en place l'ensemble des acteurs autour de cette préservation qui est nécessaire, ça prend du temps, ça ne se fait pas.

Ensuite, on a un autre problème lorsqu'on a à faire face à des intempéries qui sont reconnues catastrophes naturelles. L'État rentre en jeu pour refaire des parcours et souvent le maire ou l'élus de la commune est confronté à ce problème là aussi.

Donc, c'est vrai que mettre en synergie l'ensemble des acteurs pour réaliser des pistes ou des espaces de préservation, c'est difficile à mettre en œuvre pour les différents acteurs.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Più nimu ? Allora, Presidente, vi lascemu a parolla.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Une remarque d'ordre général, ça a été notamment souligné par Hyacinthe Vanni, par Jean-Noël Profizi, souligner la qualité des travaux réalisés par les équipes des forsaps et des sylviculteurs. C'est vrai que lorsque c'est écrit comme ça, des kilomètres de pistes, des ouvrages d'appui à la lutte, des ZAL, des actions de brûlage dirigé, on ne se rend pas bien compte de l'ampleur et de la difficulté liée à ces chantiers, difficultés liées au foncier, mais pas seulement, ça nécessite de mobiliser des engins lourds, des équipes souvent dans des zones difficiles d'accès.

Certes, on pourrait se dire, ça a été dit, Chantal, que 70 % de taux de réalisation, ça reste insuffisant, mais c'est quand même 70 %. Et quand je les mets, ces 70 %, au regard de ce qu'on entend au quotidien des agents qui travaillent à la Collectivité de Corse, notamment des agents qui travaillent sur le terrain, je me

dis qu'on a quand même un écart considérable entre le ressenti que peuvent avoir parfois les populations, les Corses, sur la qualité du travail réalisé par les agents et l'effectivité du travail réalisé. Donc 70 % de taux de réalisation, ce n'est pas si mal. On va essayer de faire mieux.

Je rappelle que c'est une avancée aussi d'avoir ce débat-là, de venir tous les ans avec un programme de travaux, avec un bilan, en mettant carte sur table sur ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait. Et bien sûr, qu'il faut qu'on améliore les choses, avec la concertation avec les maires, on a encore beaucoup de travail à accomplir. Il y a des difficultés, vous le savez, dues aux moyens humains, dans le Fiumorbu, il y a des équipes qui sont en difficulté, il y a des problèmes aussi de personnes, comme partout, certains ici sont maires, sont des élus, on sait qu'il y a des cas parfois qui sont délicats à gérer. Mais je pense qu'on améliore les choses.

Il faut l'améliorer aussi dans la communication, en effet, pour mettre en valeur le travail de la Collectivité de Corse. Je pense que le conseiller exécutif, Président de l'ODARC, avec ses qualités de communicant, fera le nécessaire pour cela.

Parmi les pistes d'amélioration, bien sûr, le renouvellement des engins. Ça a été dit. Malgré des efforts considérables, ça a été 7 millions d'euros ces dernières années, qui ont été consacrés au renouvellement des engins en mobilisant notamment des fonds européens du FEADER ou des fonds d'État CFM. Donc le renouvellement des engins, des difficultés liées à la maintenance d'engins parfois obsolètes et aussi un effort à faire, à mon sens, en matière de mutualisation des moyens, c'est en cours. Mais ça fait partie des pistes d'amélioration qu'on doit avoir, mutualisation des moyens au sein de la Collectivité de Corse, que ce soit matériel ou humain, mais aussi avec l'ensemble des de l'écosystème Collectivité de Corse avec le travail qui est fait, notamment par les SIS, entre autres.

Poursuivre bien sûr, tout ce qui est lié à la transversalité. On a parlé de l'expérimentation dans le Fiumorbu, ça fait partie des opérations qu'on mène au profit quasi exclusif des communes, avec les moyens de la Collectivité de Corse. C'est valable aussi pour l'entretien des pistes, on vient intervenir, la Collectivité de Corse, sur des compétences qui ne sont pas les nôtres parce que simplement les intercommunalités ou les communes ont du mal à l'exercer. C'est valable dans Fiumorbu, Jean-Noël, tu le sais, la compétence intercommunalités dans le Fiumorbu, elle est partielle, elle est uniquement sur les points d'eau.

Donc, on a vraiment à travailler là-dessus dans le cadre notamment de l'évolution institutionnelle de transfert de compétences. Qui dit transfert de compétences dit aussi de moyens pour exercer ces compétences.

Et là, il faudra qu'on ait une discussion serrée, je dirais, avec l'État dans le cadre des échanges à venir sur ce volet très opérationnel. Bien sûr, toutes les actions transversales, notamment de pédagogie, mais ça, je pense qu'Anne-Laure Santucci sera sensible à la poursuite du programme Furest'avene notamment, mais aussi à toutes les autres actions liées à cette gestion du milieu et à sa protection contre les risques incendies.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? Votu à favore?

Allora, à l'unanimità. Ghjè cusì hein ?

RAPPORT ADOPTE.

Presentatu da u Presidente Paolini, Programma INTERREG MED-Star 2.

Raportu n° 105 : Programma INTERREG Italia-Francia MARITTIMU 2021-2027 : prugettu MEDSTAR 2

Rapport n° 105 : Programme INTERREG Italie-France MARITTIMO 2021 - 2027 : Projet MEDSTAR 2

M. Julien PAOLINI

C'est un dernier rapport sur le volet forêt qui vise à habilitier le président du Conseil exécutif à signer une convention relative à un projet partenarial MED-Star 2, donc la poursuite d'un précédent projet, dans le cadre d'un partenariat international, lié au programme européen, notamment au programme FEDER Marittimo, avec de nombreux acteurs, de nombreux partenaires, bien sûr, la Collectivité de Corse, les services d'incendie et de secours, mais également les régions italiennes, de Sardaigne, de Ligurie, de Toscane, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'INRAE, l'université de Sassari et de Florence, par exemple.

Le contexte de ce projet MED-Star est lié aux projets qui ont été déposés dans le cadre de la coopération maritime Italie-France face aux incendies de forêt, c'était le deuxième appel à projets du programme.

Comme vous le savez, la Corse est confrontée aux risques naturels, notamment liés au changement climatique, des incendies, mais pas seulement. Elle a décidé de se doter d'une stratégie pour la gestion des crises, en intégrant mieux les enjeux du réchauffement climatique dans ces politiques publiques.

Ça l'objet aussi d'un axe fort de la révision du PADDUC, que cette adaptation de la Corse au changement climatique et aux risques qui en découlent. Je pense au risque de sécheresse mais aussi lié aux inondations, Vanina Luzzi, présidente de l'Office hydraulique, aura évoqué ce sujet dans le rapport suivant.

Donc en mars 2023, une mission spécifique à la prévention et la gestion de crise a été créée. Donc ce programme, il nous permet d'avoir un dialogue renforcé avec l'Europe et l'Union de la Méditerranée sur toutes les actions liées à la réduction des risques et à l'adaptation aux catastrophes naturelles, notamment aux risques incendies.

Ça rentre également dans le cadre des actions de coopération transfrontalière basées sur le traité du Quirinal et la loi d'orientation et de programmation du ministre de l'Intérieur, LOPMI.

Donc 4 niveaux d'action dans le projet Med Star 2, la planification et la gouvernance, notamment dans le cadre de la création d'une force d'intervention corso-sarde et l'élaboration de modalités opérationnelles d'engagement d'une force d'intervention corso-sarde également.

Deuxième axe, la prévention incendie avec les partages d'expériences liés au PPFENI, on en a parlé et l'intégration des travaux de recherche scientifique qui sont menés en Corse, notamment avec l'université.

Troisième axe, la gestion et la lutte, notamment avec les actions de brûlage dirigé, les actions des commandos, les actions de réouverture des milieux, l'utilisation de drones, donc toutes les spécialités qui sont inhérentes aux corps des forestiers-sapeurs et qui ont permis de spécialiser des corps d'élite sur ces domaines-là et donc des partages d'expériences entre les différentes régions sur ces questions-là.

Enfin, dernier axe, la formation avec une étude sur la réalisation d'un centre euro-méditerranéen de formation et d'entraînement de protection civile et des échanges de bonnes pratiques sur les coopérations transfrontalières qui existent déjà en sécurité et protection civile.

Les services d'incendie et de secours, j'en ai parlé, ils sont bien sûr étroitement liés et associés à ce programme, notamment le SIS 2B qui se chargera d'organiser et d'animer des exercices communs sur le simulateur multirisque et

sur le plateau technique du centre de formation du SIS à Corti. Également envisager l'acquisition, dans le cadre de ce programme, d'un drone de grande capacité, le président du SIS est parti, pas parce que ça ne l'intéressait pas, mais pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, donc un drone de grande capacité susceptible d'assister et de renforcer les missions menées par les hélicoptères bombardiers d'eau.

Un point budgétaire et j'ai terminé, c'est un projet d'ampleur avec un budget d'environ 6 millions d'euros qui est financé par le FEDER et des contreparties nationales publiques, 6 millions d'euros de budget total et une part de la Collectivité de Corse qui est faible au regard de ces 6 millions puisque c'est 367 000 € environ qui est la part de la Collectivité de Corse, dont 250 000 € environ en investissement et 110 000 € en fonctionnement. Vous avez l'ensemble du plan de financement détaillé dans le rapport, avec les contributions spécifiques et les catégories qui sont concernées aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Donc, il vous est proposé d'approuver le projet et d'autoriser le président à signer les conventions nécessaires à ce programme. C'est bien sûr en cohérence avec les autres programmes de collaboration et de recherche, notamment le programme Goliath par exemple, et tout ce qui est réalisé à l'université de Corse en matière de recherche et développement sur cette thématique.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu. A presidente Arrighi è u presidente Vanni sò surtiti, hè nutatu.

Avisu di a cummissione ?

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, dans le recueil des rapports je n'ai pas le...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors moi là, j'ai un avis oral favorable.

Mme Paula MOSCA

Madame la Présidente, un avis favorable de la commission européenne.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Mi si dice chì ci sò duie amendamenti. Avete ricevute l'amendamenti ?
Monsieur Voglimacci, i presentate ?

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, toujours intéressant et important de pouvoir échanger avec d'autres régions sur les moyens engagés, en l'occurrence, on fera un focus sur les incendies.

Je voudrais quand même rappeler que le haut niveau d'expertise de nos sapeurs-pompiers et de nos forestiers-sapeurs, on ne le dit pas assez souvent. Également, leur niveau et leur capacité à former les nouveaux agents, ce qui est très important pour la continuité du service.

Je voudrais rappeler aussi le haut niveau d'investissement au niveau des SDIS, des forestiers-sapeurs mais je parlerai plus précisément des SDIS depuis maintenant une dizaine d'années, qui avait commencé avec le département et qui s'est poursuivi avec la Collectivité de Corse. Il faut continuer là-dessus parce que c'est un service public, mais pas n'importe lequel, c'est un service public qui a pour mission le secours aux personnes.

Sur votre rapport, j'ai une remarque particulière sur le partenariat. Vous avez égrainé la liste des partenaires. Il manque, à mon sens, les partenaires cruciaux qui forment le premier maillon de la chaîne, ce sont les maires qui, je le rappelle à toutes fins utiles, sont les directeurs des opérations de secours sur leur territoire. Après, quand il y a un sinistre qui déborde sur une commune limitrophe, c'est le préfet qui prend la main. Mais les maires doivent être associés.

Alors bien évidemment, on ne va pas inscrire les 360 communes de Corse, mais il y a les deux associations de maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud qui pourraient faire l'objet d'une inscription au niveau des partenaires. C'est l'objet de notre amendement que nous allons déposer, Madame la Présidente.

Et peut-être dans un deuxième temps, plus tard, y inscrire également les réserves communales de sécurité civile, en tout cas, pour celles qui commencent à naître sur le territoire et celles qui vont venir également plus tard, il faut les associer pour que, si demain un sinistre intervient, toutes les parties soient au courant de tous les échanges et de tous les procédés en matière de secours.

Voilà ce que je voulais vous dire pour l'essentiel. Merci.

M. Julien PAOLINI

Merci, pour cette intervention.

Moi, j'ai juste, non pas de difficulté particulière à associer éventuellement les communes à ce travail, mais à ce stade de l'avancée du projet, sachant qu'il y a bien sûr des désengagements financiers et des contreparties à fournir et préciser aussi, dans ce type de projets européens qui sont des projets lourds en termes de montage, les participations des différents partenaires à ce programme, ça me semble difficile de les associer, à ce stade en tout cas, sauf à retirer le rapport, à retravailler avec les communes éventuellement qui seraient intéressées et de revenir devant l'Assemblée de Corse. Mais je vais quand même interroger mes services pour m'en assurer. J'ai un peu d'expérience sur les fonds européens en matière de recherche et de développement, mais je préfère quand même m'en assurer auprès des services.

Peut-être ce qu'on pourrait faire, c'est prendre connaissance de l'amendement qui sera rédigé et de revenir en début d'après-midi si on fait une pause pour déjeuner ... On ne fait pas de pause et bien alors, il faut qu'on suspende après la présentation et on revient après la présentation du rapport pour donner un avis sur cet amendement. Mais à ce stade, ça me semble très délicat.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziu. Emu da dà a parolla à l'Assemblea.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Monsieur le conseiller exécutif, pour revenir sur ce qu'a dit Monsieur Voglimacci, je pense que l'association des maires, elle est de fait, elle n'est même pas, je dirais, à rajouter ou pas, je veux dire qu'elle est de fait dans les interventions qu'il peut y avoir en cas de catastrophe naturelle, technologique ou industrielle.

Mais au-delà, je voulais féliciter la qualité de ce rapport, c'est vraiment un rapport de très grande qualité. Féliciter bien entendu l'université de Corse pour les travaux qui sont effectués à travers les différents programmes, en particulier Goliath. Féliciter les deux SIS qui aujourd'hui, comme l'a dit Monsieur Voglimacci, s'investissent, l'encadrement, le personnel s'investit dans la formation et est prêt à répondre à toute éventualité, avec ses moyens bien entendu.

Alors citer un problème particulier que l'on connaît, que Monsieur Voglimacci connaît comme moi, pour la ville d'Ajaccio, aujourd'hui la ville d'Ajaccio, je dirais, reçoit régulièrement des bateaux de croisière. Alors sachez quand même une chose que si demain, il y avait un incendie sur ces bateaux de croisière, on n'est pas prêts à y répondre. Donc, ça fait partie justement peut-être de ces programmes qu'il faudrait développer parce que si un incendie venait sur ces bateaux gigantesques en plus, ça poserait des gros problèmes. Les SIS n'étaient pas prêts quand j'y étais, je pense qu'ils ne sont pas prêts aujourd'hui non plus et qu'ils n'ont pas le matériel nécessaire pour y répondre. Donc, je pense que c'est un élément important à envisager.

Mais je reviens sur le rapport qui est de grande qualité que nous voterons. On s'associe à l'amendement de Monsieur Voglimacci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Bateaux de croisière ou pas. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le cadre des notions de coopération et lorsqu'on fait allusion au traité du Palais Quirinal, entre autres, cet article 4, on pense sécurité civile avec risque incendies, catastrophe naturelle.

Côté italien, la catastrophe naturelle envisagée de manière permanente, c'est le tremblement de terre et les incendies. Et nous en Corse, on a cette vision incendie. Mais il y a un autre paramètre qui n'est pas pris en compte, c'est la sécurité aux personnes permanente. Quand je dis sécurité aux personnes, ça veut dire mutualisation de moyens de secours, héliportés entre autres et synchronisation.

Je vous en parle parce que j'ai eu connaissance d'un fait qui s'est passé il y a 4 jours sur l'aéroport d'Ajaccio. Il y a un appel de détresse international sur un bateau qui croisait au large de la Sardaigne, côte ouest, un problème médicalisé grave. Par signal radio, connaissance en Corse du problème, mobilisation d'une équipe héliportée disponible, hélicoptère, médecin, personnel, je ne sais pas si c'était des pompiers du GRIMP ou quoi, pour intervenir. L'ordre de décollage n'est jamais arrivé. C'est une vedette qui est partie de Sardaigne pour aller faire une récupération en haute mer. L'autre jour, il y avait du gros vent. Là, pourquoi, le système, quand vous avez une intervention internationale, je me suis renseigné, c'est le SAMU de Toulon, si c'est en mer, qui est habilité et si c'est une mise à disposition sur un coté terrestre, par exemple, je prends un exemple, un gros accident à Bonifacio, on demande une intervention de secours côté sarde, ils sont

tout près, à ce moment-là c'est soit le SAMU de Toulouse, ou je ne sais plus lequel qui est habilité. Donc, on est dans la désynchronisation complète.

Moi je pense qu'on doit aussi demander à ce qu'on travaille à ces synchronisation-là. Là en l'occurrence, les Sardes n'avaient pas d'hélico disponible, la Corse l'avait et l'hélico n'est pas parti. Je ne sais pas si le type, il s'en est sorti ou pas.

Donc, on doit réfléchir à ces planifications-là. On peut avoir la même chose à Bastia avec une disponibilité de moyens aériens sur Piombino ou Livourne, ou autre, et rien à Bastia ou vice-versa.

Donc, quand on regarde la catastrophe naturelle en problématique, je dirais, d'incidents et d'occurrences, elle est faible alors que l'accidentologie avec la pénurie de moyens, elle est certaine. Donc, je pense qu'on doit y travailler. On doit penser collectif et global. Dans ce cadre du traité Quirinal, on doit mettre une clause de discussion des moyens pour les aides à la personne entre la Corse et l'Italie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Françoise Campana.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais adresser un petit message de félicitations. Je tiens donc à féliciter le travail mené depuis près de 3 ans, les services du SIS 2B, notamment les responsables des projets européens pour le projet de drone bombardier d'eau, premier projet de ce genre subventionné par les fonds européens à 100 % et qui sera présenté lors de l'ouverture de la campagne feux de forêt en juin prochain.

Ce drone aura une capacité à terme de 300 kilos, ce qui permettra au SIS 2B d'avoir un appui opérationnel sans précédent, et cela à moindre coût. Félicitations.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altra prese di parolla ? Nimu.

M. Julien PAOLINI

J'ai profité des différentes interventions pour consulter les services. Comme je le craignais, à ce stade, vous comprendrez bien que, tout d'abord la Collectivité de Corse n'est pas chef de file, qu'on a répondu à un appel à projets dans lequel les différents partenaires ont précisé leurs interventions, qu'elles soient financières, en termes de ressources humaines ou en termes de réalisation. Donc très délicat à ce stade, sous peine de mettre en danger l'éligibilité à ce programme où je rappelle qu'on est à 6 millions d'euros avec une participation de la Collectivité de Corse autour de de 300 000 €, on risque de louper une opportunité stratégique et de passer à côté si demain on venait à suspendre ce rapport.

Donc, le Conseil exécutif est défavorable à l'amendement sous la forme dans laquelle il est proposé. En revanche, il est prévu un certain nombre de tables rondes et de concertations dans le cadre de ce programme européen. Peut-être on peut rajouter à l'une des pages du rapport à l'endroit où c'est le plus indiqué que ce travail-là, par exemple, je prends la page 4 : au II, 1) : planification de la gouvernance, il est écrit « organisation de groupes de travail et tables rondes sur le montage politique avec signature d'une convention », préciser que ça se fera bien sûr « en concertation étroite avec les associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ». On intègre ça dans le rapport, c'est écrit dans le rapport du président, mais on n'indique pas les deux associations ou les communes comme une liste de partenaires.

Donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, mais on le fait en séance directement, à moins qu'il y ait un endroit qui est plus adapté, mais je vois qu'à la page 4, il y a : « l'organisation d'un groupe de travail et tables rondes sur le montage politique avec signature d'une convention dans le cadre de la création d'une force d'intervention corso-sarde ». Préciser : « en concertation étroite, notamment avec les communes et les associations des maires » ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Monsieur Voglimacci, est-ce que ça vous convient ?

M. Charles VOGLIMACCI

C'est parfait. Pour moi, c'est parfait.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ça, c'est pour le premier amendement.

M. Julien PAOLINI

Ça, c'est pour le premier amendement. Il y en avait un autre ? Non.
D'accord.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Donc, je mets le rapport aux voix.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ? À l'unanimité. À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Mme Nadine NIVAGGIONI

O Sgiò presidente, bona dumenicata !

M. Julien PAOLINI

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Tocca à voi avà. U raportu 107.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 107 : E prublematiche di l'acqua è i risichi d'inundazione

Rapport n° 107 : Les enjeux de l'eau et les risques d'inondation

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Nous avons été consultés sur les grands enjeux de l'eau et le programme de travail, première étape de la révision du SDAGE. Parallèlement, dans ce dossier, le préfet coordonnateur de bassin consulte l'Assemblée de Corse pour les enjeux des risques d'inondations, première étape de révision du PGRI.

Donc je vais vous présenter le dossier. On répondra à deux voix avec le président de l'Office de l'environnement.

Au niveau des grands enjeux de l'eau, il y a 3 grandes étapes : la définition des grands enjeux de l'eau et le programme de travail, c'est sur quoi on se penche aujourd'hui ; l'état des lieux du bassin, l'état des lieux qui sera présenté à l'Assemblée de Corse fin 2025, la troisième étape, l'élaboration, c'est-à-dire l'écriture du document en lui-même, des dispositions, des objectifs de bon état pour chaque masse d'eau, mais aussi du programme de mesures associées qui débutera en 2025. Au terme du processus, l'Assemblée sera consultée sur le SDAGE en décembre 2027.

Les grands enjeux de l'eau visent à savoir comment mieux gérer l'eau dans un contexte de changement climatique. Ils orienteront la rédaction du futur SDAGE.

En termes de méthode, les grands enjeux qui sont présentés par le comité de bassin reposent premièrement sur la délibération de l'Assemblée de Corse de 2023 qui faisait suite au rapport de la chambre régionale des comptes relative à la gestion quantitative des ressources en eau en Corse et qui définissait 3 axes : économie d'eau et infrastructures, contrat social et écologique autour de l'eau, gouvernance. Ils s'appuient aussi sur les Scontri di l'acqua qui ont été organisées par la Collectivité de Corse en 2023 sur tous les territoires où la parole a été donnée aux acteurs locaux pour qu'ils fassent part de leurs besoins en difficulté, le comité de bassin, le bureau du comité de bassin et un groupe de travail où la Chambre des territoires a été associée.

Les 6 grands enjeux qui sont ressortis de ce travail sont proposés par le comité de bassin et font ainsi l'objet d'un consensus.

Je vous les rappelle : encourager la sobriété pour tous et sensibiliser aux enjeux de préservation ; améliorer l'acquisition et le partage de la connaissance sur la ressource, sur les milieux et sur les pressions ; restaurer et préserver les milieux ; placer l'eau et les milieux au cœur des différentes politiques pour un développement et un aménagement durable ; poursuivre le rattrapage en infrastructures, eau potable, irrigation, assainissement ; enfin, améliorer la gouvernance et développer l'ingénierie. Le changement climatique n'est pas un enjeu en tant que tel, il est bien sûr transversal aux 6 et il sera intégré à l'ensemble des enjeux.

Ces enjeux, je vous le disais, sont totalement cohérents avec les axes définis par l'Assemblée de Corse en 2023. Il s'agit notamment, pour encourager la sobriété et prélever moins, de déployer les outils adaptés tant pour les usages agricoles que pour les usages domestiques. De la même façon, l'accélération de la mise en œuvre des PTGE est un levier à activer. Poursuivre l'acquisition de connaissances, car même si elle a progressé, il y a de nombreuses lacunes qui existent sur les prélèvements, les consommations, les rejets. Or, seules des connaissances fiables et robustes permettent d'orienter les politiques publiques et de prendre des décisions éclairées.

Le lien entre l'eau, l'aménagement et le développement des territoires sont forts. La réflexion doit être menée pour définir une trajectoire commune entre SDAGE et PADDUC pour assurer un développement des territoires tenant compte des ressources disponibles et respectueux des milieux.

La révision des 2 documents constitue une opportunité pour parvenir à mieux articuler les politiques sectorielles aussi bien urbanistiques, agricoles, énergie et transport avec l'eau.

Le rattrapage en infrastructures est une priorité, vous le savez, pour la Collectivité de Corse. Les économies sont, comme dit précédemment, un préalable de manière pragmatique en tenant compte de la capacité à faire. L'augmentation des capacités de stockage fait partie du panel de solutions pour être en mesure d'assurer les usages. Bien sûr, l'augmentation des capacités de stockage doit être adaptée aux conditions hydrologiques pour assurer le remplissage et aux besoins, l'idée étant de pouvoir prélever davantage d'eau quand il y en a, donc en hiver, et moins en été, quand les milieux ont davantage besoin.

La définition de ces aménagements sera faite dans le cadre d'instances locales, de concertation et de dialogue, notamment dans les comités de pilotage des PTGE. En matière de gouvernance, les liens entre le comité de bassin et les territoires doivent être approfondis, à l'instar de ce qui a été fait lors des Scontri.

Par ailleurs, l'échelon local doit être davantage moteur et doit définir son ambition pour l'eau, ce qui facilitera la mise en œuvre des actions, mise en place d'instances souples de gouvernance locale sur le modèle des comités de pilotage des PTGE.

Les difficultés des services publics d'eau et d'assainissement pour assurer une gestion patrimoniale sont réelles et la recherche d'une solidarité à une bonne échelle pourrait dans certains cas être une piste pour améliorer la situation, on l'étudiera donc.

Enfin, l'accès à un bien commun, l'eau, en quantité suffisante et de qualité doit être garantie.

Certains enjeux, comme la poursuite du rattrapage des infrastructures d'assainissement ou la question de la préservation des milieux ne figuraient pas dans la délibération de 2023, car cette délibération répondait à des questions quantitatives. Pour autant, dans un contexte de changement climatique et au regard du déficit d'équipement pour traiter les eaux usées, les efforts sont à poursuivre et ces questions paraissent encore prioritaires. La Collectivité est très impliquée sur ces sujets, financièrement mais aussi en assistance avec le SATESE et le SATEMA.

Au-delà de ces enjeux, la Collectivité de Corse sera toutefois vigilante à la prise en compte de l'ensemble de ses politiques dans le SDAGE, schéma territorial des espaces naturels sensibles, lutte contre les espèces exotiques envahissantes par exemple, récemment votés par l'Assemblée de Corse. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la qualité des eaux côtières et du littoral compte tenu des usages et de son intérêt pour le tourisme et l'économie. Dans ce cadre, les expérimentations en cours de notre Collectivité sur la gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux et sur l'organisation des mouillages, devra être prise en compte.

Ces enjeux sont très ambitieux et nécessitent des moyens à la hauteur et une meilleure efficacité de l'action publique. Il convient de rappeler que si la politique de l'eau est décidée localement, à travers le Comité de bassin, sa mise en œuvre et les moyens nécessaires ne le sont pas totalement, le Comité de bassin de Corse est le seul du territoire hexagonal à ne pas être doté de sa propre Agence de l'eau. Pour rattraper les retards et mieux répondre aux besoins qui seront amplifiés par le changement climatique, la création d'une Agence de l'eau propre à notre bassin s'impose pour aboutir à une organisation plus simple et plus efficiente, améliorer la gestion de l'eau et garantir une meilleure maîtrise de nos ressources.

Sur les enjeux inondation, au contraire de la politique de l'eau qui est du ressort de la Collectivité de Corse, la politique de la gestion des risques d'inondation est établie sous l'égide de l'État qui a saisi l'Assemblée de Corse pour donner un avis sur les documents établis. De la même façon que pour l'eau, les enjeux sur la gestion du risque d'inondation est la première phase de la révision du Plan de Gestion des Risques d'Inondation qui sera in fine arrêté par le préfet.

Les enjeux définis pour le prochain cycle semblent cohérents avec les acteurs. Quelques observations seront portées à l'attention des services de l'État par les services de la Collectivité et de l'Office de l'environnement.

D'abord, information sur la stratégie territoriale de protection-civile qui est en cours, capitaliser sur les événements de crues : bilan global, coûts et dommages, à établir rapidement après un événement avec attention particulière sur la présence d'anciennes décharges en bordure des cours d'eau, santé humaine et milieux.

Sur la sensibilisation et la formation de tous les acteurs pour maîtriser l'urbanisation, notamment professionnels de la construction et ordre des architectes...)

Sur la gestion de crise : clarifier les compétences de chacun, identifier et mettre à disposition les outils de connaissance et de sensibilisation, informer les collectivités sur les outils de mise en situation existant, notamment les outils de simulation du SIS 2B à valoriser, former les collectivités à l'utilisation de ces outils, inciter la mise en place de systèmes d'alerte locaux

Deux autres : stratégie territoriale de la bande côtière en cours de réalisation par l'Office de l'environnement sera à prendre en compte pour lutter contre la submersion et la mise en place d'une instance regroupant les acteurs concernés pour élaborer les documents comme demandé par le Comité de bassin. Et pour information, nous travaillons actuellement avec la DREAL à la création d'une instance dont la composition pourrait être proposée au prochain comité de bassin de juin 2025.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu di a cummissione ?

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes un « Un soffiu novu » et « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Josépha Giacometti-Piredda, non-inscrite.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda a parolla nant'à issu cartularu ? Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente de l'Office hydraulique, les deux documents, le SDAGE et le PGRI vont s'arrêter fin 2027 et on est là sur l'examen de la révision. Vous nous le soumettez dans le cadre de la consultation publique, on en a parlé avant, où notre Assemblée devait donner un avis avant le 25 mars, je pense que vous allez nous répondre là-dessus, 2025. Donc déjà notre question était, est-ce que notre avis va être pris en compte dans la mesure où on a dépassé ce délai ?

Ces rapports interviennent dans un contexte très préoccupant de dérèglement climatique puisqu'après entre autres, une année 2024 extrêmement problématique en termes de sécheresse, grâce à Dieu, l'année 2025 semble démarrer sous des auspices un petit peu meilleurs puisque sur certains territoires, il pleut quand même depuis pratiquement 8 mois. Mais on est quand même dans un contexte très préoccupant.

On avait une question qui aurait peut-être pu être un petit peu mise en exergue dans ce rapport, qu'est-ce qui a changé par rapport aux enjeux du SDAGE précédent ? Nous n'avons pas détecté de changement majeur, mais il aurait peut-être été intéressant que vous nous précisiez si les priorités avaient un petit peu évolué.

Vous proposez 6 enjeux classiques, sobriété, préservation, connaissance, etc., je ne vais pas revenir dessus, avec des débuts de piste de travail sur les actions à décliner.

Alors là je vais citer Josepha qui, hier, à l'occasion effectivement de son intervention, avait dit qu'il serait temps, je paraphrase un peu, de passer un petit peu du déclaratif au concret.

C'est vrai qu'en page 6 de ce rapport, vous admettez que le SDAGE est un document très complexe et technique par nature, dont l'appropriation de la démarche et des objectifs reste quand même difficile. C'est justement sur ce point qui nous paraîtrait intéressant d'agir pour rendre le futur document, en tout cas le document révisé, plus digeste malgré le format, vous l'avez dit imposé, très encadré, plus opérationnel pour en faire un vrai outil de pilotage et de planification de la ressource pour être capable d'en mesurer les effets et donc finalement de mesurer les performances de l'action publique.

Je vais vous prendre quelques exemples. Quand vous parlez de rattrapage sur les infrastructures à tous les niveaux, donc déficit sur le nombre d'ouvrages hydrauliques, capacités de stockage à renforcer, réseaux d'eau des communes, on le sait vétustes, infrastructures assainissement dans un état très critique quand elles existent et aujourd'hui quand même des communes et des intercommunalités asphyxiées financièrement, sans parler des difficultés à mettre en œuvre, nous en parlions avec Valérie Bozzi tout à l'heure, la compétence GEMAPI transférée aux intercos sans forcément avoir transféré les moyens qui venaient avec et tous les risques de responsabilité en plus qui en découlent. Est-ce que ce qui est proposé répond à cet enjeu ? Vous verrez, on a plus de questions à la limite que de réponses, si ça peut enrichir le rapport. Est-ce qu'Acqua Nostra sur la gestion de l'eau brute est toujours d'actualité ? Est-ce que vous comptez le réactualiser ?

J'en parlais, le bloc communal doit faire des investissements faramineux sur la base de choix techniques, je regarde Paul-Félix qui est un spécialiste, je pense surtout à l'assainissement, des choix techniques qui sont peut-être un peu dépassés et on pourrait d'ailleurs dans certains cas se poser des questions sur le retour sur investissement en particulier sur les toutes petites communes.

Donc pour nous, il y a un vrai besoin de renforcer la recherche et le développement, l'expertise et l'expérience pour accompagner les communes, non seulement au niveau financier, mais également au niveau technique. Avons-nous toujours les moyens, c'est une question fondamentale, d'accompagner en particulier le bloc communal ?

Le document devrait effectivement, même si on est vraiment dans l'opérationnel, parler de comment améliorer les process d'instruction avec l'Agence de l'eau dont on a souvent débattu dans cet hémicycle, l'Agence de l'eau, la Collectivité, sans parler du fonds montagne dont le budget aujourd'hui peut apparaître bien maigre face aux engagements.

On incrimine souvent, et c'est légitime, le manque de moyens et le désengagement de l'Agence de l'eau, c'est vrai, ce qui veut dire que nous n'avons

pas forcément, nous n'avons plus les avantages au titre de la solidarité nationale et que les moyens mis à disposition sont souvent en décalage avec les besoins.

On a eu longuement l'occasion de discuter de la valeur ajoutée d'une agence de l'eau locale. De quels moyens disposerait-elle ? Seront-ils pérennes ? Vous savez que nous n'avons pas d'idées préconçues, en tout cas pas de position dogmatique contre, mais je pense qu'il faut vraiment en débattre plus en détail.

L'innovation, ça aurait pu être un axe un petit peu de développement. On a beaucoup parlé de l'exemple d'Israël et du traitement des eaux usées depuis des décennies. Israël n'a pas la chance de disposer, contrairement à nous, de la ressource nécessaire. Nous effleurons dans le rapport le sujet et surtout quand nous voulons le mettre en place sur le terrain, on avait un projet au niveau de l'intercommunalité de la Costa Verde et le président Giovannangeli le savait, ça peut devenir rapidement une usine à gaz.

Il aurait été intéressant également, mais vous m'avez dit en aparté que vous l'aviez intégré dans les actions, d'intégrer au niveau des enjeux, une tarification incitative qui aurait pu être un levier intéressant en faveur de la sobriété.

Là, je vais plutôt m'adresser au président de l'Office de l'environnement, outre la gestion de l'eau, il y a le volet relatif à la gestion des risques. Concernant les 6 enjeux liés aux inondations, là aussi, nous vivons quotidiennement la différence entre la théorie, les obligations d'un document de planification et les actions sur le terrain. Ça tombe bien ou mal, j'allais dire, puisqu'on parle de bilan post-crue. Il en est question, on a encore parlé malheureusement la semaine dernière des crues du Golo à Lucciana et Vescovato. Ce phénomène est révélateur. Des agriculteurs ont tout perdu et ça devient malheureusement très récurrent.

Donc quelles leçons en tirer et surtout que faire ?

Les outils de planification doivent également faciliter le déploiement d'actions concrètes sur le terrain. Dans le cas du Golo, il est question entre autres, de bassins de rétention sur des ouvrages publics, on parle de l'extension de la 4 voies, qui auraient été mal conçus, d'absence d'entretien des canaux. Que pouvons-nous proposer, en plus quand la Collectivité de Corse en a la compétence, pour éviter que ça ne se reproduise à nouveau ? Moi, je suis élue depuis 10 ans sur la région, ça fait 10 ans effectivement qu'on est confrontés à ces mêmes problèmes.

Vous voyez, il y a beaucoup de questions.

Donc pour conclure, il faudra être très attentif au programme de mesures qui est quand même fondamental, c'est le suivi qui sera associé au futur SDAGE ainsi qu'aux actions opérationnelles pour atteindre les objectifs. Il va falloir pouvoir répondre à la question cruciale : comment faire toujours plus avec toujours moins de moyens ? Ça c'est un des enjeux de la négociation avec l'État et c'est sur ce point qu'il faudra travailler pour justement être à la hauteur de ces fameux enjeux.

Je conclurai également pour dire qu'il faut définir les trajectoires communes, on en parle, entre le SDAGE entre autres et les documents d'aménagement dont le PADDUC. Là, cher Julien, je vous rappelle que nous devons délibérer en tout début d'année pour préciser les contours de la révision partielle du PADDUC et que nous espérons que ça va arriver très rapidement.

Donc, nous voterons ce rapport avec les réserves du SDAGE sur son côté opérationnel. Enfin, je ne pense pas que ça nécessite un amendement, depuis la rédaction du rapport, heureusement, le transfert obligatoire de la compétence eau n'est plus prévu depuis la loi effectivement promulguée le 11 avril 2025. Je ne pense pas qu'il faille amender le rapport, mais en tout cas il faut en tenir compte. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

En effet, au détour de ce rapport, on est un peu dans un entre-deux entre un premier bilan diagnostic pour les futurs enjeux du SDAGE, du futur schéma, avec des grands enjeux qui nous sont présentés et une saisine pour avis sur le volet inondations du PGRI. Donc, on ne va pas rentrer dans le débat de fond aujourd'hui, mais il y a beaucoup de choses quand même qui sont annoncées. On parle de bien commun depuis ce matin et on est sur un débat fondamental pour ce qu'il s'agit de la gestion de l'eau puisqu'on est non seulement sur les enjeux de changements climatiques, sur la question de la gestion de la ressource, sur la question de la gestion des risques.

Sur la gestion de la ressource, on a l'impression là aussi d'être un peu en redite pour les grands ouvrages, pour les capacités de stockage, pour les retenues.

Je rejoins l'intervenante précédente, quelles seront les grandes enveloppes ? Quels seront les financements dans la perspective des futurs schémas à venir ? Donc, on a des questionnements, je dirais, globaux qu'il nous faudra prendre en compte.

Mais aujourd'hui, je vais aller aussi à l'essentiel de ce pourquoi nous sommes saisis pour avis aussi et malheureusement l'illustrer par une triste actualité, ça a été fait par Marie-Thérèse Mariotti et je m'inscrirais dans la continuité puisqu'effectivement, les crues du Golo nous donnent une triste illustration de ce qui, dans nos grands schémas, dans nos grands plans, dans les avis que nous rendons, se concrétisent sur le terrain, se concrétisent lorsque l'on parle de gestion de risques et de préservation des population. Là, on parle de vies, d'agriculteurs qui sont bouleversés, de remise en question de leur propre activité et de la capacité de continuer à produire et à vivre sur leurs terres parce que ce questionnement-là, c'est le questionnement de fond qui est posé parfois derrière des schémas et des grands principes théoriques.

Quand je vois la gestion des risques et le listing qui est établi sur la question des risques d'inondations, on a une double responsabilité ici. On a d'abord celle de l'anticipation et de la prise en compte dans nos documents d'aménagement et également dans le PADDUC, d'un développement urbanistique anarchique de ces dernières décennies parce que le développement anarchique et l'urbanisation massive, ce n'est pas seulement la spéculation, la conséquence, c'est aussi des aménagements, c'est aussi un sol qui devient artificialisé et imperméable et c'est aussi des conséquences claires sur des vies malheureusement et sur des exploitations.

Donc ça, il faudra évidemment l'anticiper encore et encore mieux. Mais ça, c'est des plans à long terme. Donc, il faudra aussi accompagner ceux qui le vivent au quotidien et dès aujourd'hui.

Le 17 avril dernier durant cette crue, le président de la chambre d'agriculture, Jean-Baptiste Arena et le président des maraîchers de Corse, François Geronimi, ont pointé un certain nombre de manquements qui semblaient être à la cause et à l'origine des conséquences de cette crue. Les crues du Golo, elles arrivaient tous les 20 à 25 ans ; aujourd'hui, peut-être même parfois, on pourrait en discuter et on pourrait d'ailleurs se questionner là-dessus, est-ce que ça, c'est bien évalué, en tout cas aujourd'hui, en un an et demi, ce dont nous sommes sûrs en revanche, c'est qu'en un an et demi, il y en a eu trois. Trois qui ne sont pas seulement intervenues sous l'effet du seul changement climatique, mais bien des activités humaines également. Celle que je viens de citer en termes d'urbanisation, ça a été dit sur des aménagements routiers dont on dit qu'ils ont été mal anticipés et que des bassins de rétention auraient été mal positionnés.

Il y a également défaut d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales qui ont été évoqués par plusieurs, et c'est récurrent, des défauts d'entretien des canaux du lit et d'embouchure du Golo. Il y a d'ailleurs un plan au niveau des intercommunalités qui est visiblement en cours. Quelle part va y prendre la Collectivité aujourd'hui ? Et même, il a été dans la recherche des causes, je formule l'hypothèse, peut-être qu'il nous faudra regarder du côté d'EDF également et au regard de la convention qui a été signée pour la gestion aval du barrage de Calacuccia, parce que la gestion des causes et la recherche des causes est remontée jusque-là. C'est une hypothèse, il faudra peut-être que nous ayons à nous la poser. C'est un questionnement en tout cas.

Donc, je crois qu'il nous faudra véritablement accompagner la gestion des risques dans un processus de long terme et internaliser tous ces questionnements et véritablement s'engager dans un plan, et de court terme, ce n'est pas le propos de ce rapport, donc je m'en tiendrai là, sur la question des indemnités immédiates de ces agriculteurs puisque j'ai profité de ce rapport pour les évoquer. Mais aussi, et c'est là l'objet du rapport, de formuler un véritable avis de notre Collectivité et d'être à l'anticipation, à la gestion, à l'organisation, en regardant là où sont les compétences de chacun, intercommunalités, État, EDF, Collectivité, sur une véritable mise en place d'un plan d'action concrète et à court terme parce que sinon, on va rester là aussi dans la théorie et da u di à u fà, ci sò di e vite, di e spluatazione, di e scelte di campà è di u mentenimentu di e nostre risorse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Altre dumande di parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Juste deux ou trois remarques générales parce qu'il y a deux 2 niveaux : il y a le SDAGE et il y a les avis sur les plans de gestion des risques inondations.

Sur le SDAGE, on a un peu plus la main que sur les PPRI qui sont d'une compétence étatique, c'est pour ça que je vais cerner les deux.

Le SDAGE, en gros, l'objectif c'est de garantir la préservation des milieux naturels et le retour à l'équilibre. En Corse, il n'y a jamais eu de déséquilibre. On est à l'état naturel, donc notre SDAGE, il est naturellement sain et toutes les rubriques qui sont dedans, elles sont automatiquement pré-satisfaites.

Donc, on n'aura pas de soucis sur la maquette des propositions, elles n'entraveront pas, je dirais, les projets globaux, sauf qu'elles figent des situations. Elles les figent par exemple sur l'utilisation de l'hydroélectricité, au vu de

l'évolution du coût de l'énergie, des logiques de développement durable par rapport à la décarbonation de l'atmosphère terrestre, il me semble que la recherche prioritaire d'énergie naturelle est saine, même si le côté anthropique d'une prise sur une rivière génère une nuisance, elle la génèrera de mon point de vue beaucoup moins qu'une centrale thermique fusse-t-elle au colza. Ça, c'est mon avis. Je pense qu'il est partagé par énormément d'économistes et d'énergéticiens dans le monde aujourd'hui. Donc là-dessus, il faudra faire attention aux logiques de classement et de préservation.

Moi je veux bien que l'on ait une préservation sur les cours d'eau pour la macrostigma au-delà de 800 mètres, mais en aval de 800 mètres, pour la fario, je pense qu'on doit avoir une vision beaucoup plus pragmatique et beaucoup plus favorable à l'intérêt général de la Corse. Donc ça, c'est sur ce point-là parce que c'est le seul endroit où on va avoir des restrictions d'usage fort.

Ensuite, sur la partie augmentation des ressources en termes de stockage et de production, je pense qu'il faut qu'on sorte du modèle colonial amené par la SOMIVAC aux années 50, avec les retenues collinaires qui sont encore très chères à l'Office d'équipement hydraulique dont je fus. C'est la facilité. On prend en bas, c'est facile à faire un bassin, on met une pompe, on met un réservoir de régulation et on distribue. Ça coûte aujourd'hui au minimum 25 centimes d'électricité par mètre cube. Je vous le rappelle, nous vendons aujourd'hui aux agriculteurs le mètre cube à 3 centimes.

Donc vous voyez la distorsion qu'il y a entre la réalité d'un coût ne serait-ce qu'énergétique, je ne vous parle pas du coût d'exploitation, et le prix de vente.

Donc moi, je crois qu'on doit prioriser les prises d'eau en altimétrie pas à 500 mètres d'altitude, mais avec un niveau moyen qui doit être au moins une côte de prise à 150 mètres. C'est ce qui a été fait historiquement sur les gros aménagements de la Plaine orientale par les colons. La prise d'eau de Trevadine, elle était à 155 mètres d'altitude. Le barrage de l'Alesani a été fait sur l'Alesani, pourquoi ? Parce qu'on a une disponibilité à 180 mètres d'altitude, ce qui permet ensuite, avec bien entendu les pertes liées au transport de l'eau en termes d'énergie, mais ça vous permet d'avoir ce qu'on appelle une surface dominée disponible sur toute la Plaine orientale et essentiellement historiquement en gravitaire sur une zone dominée à la côte 120, 125. C'est, ensuite, les facilités techniques de recherche de pompage et d'une gestion mécanisée de la distribution de l'eau qui fait qu'on s'oriente vers cela.

Présidente, je vous l'ai dit en aparté, vous avez un projet en cours, c'est l'alimentation du Rizzanese, on s'est battus pour que le projet soit un projet commun eau de manière générale, et électricité.

L'eau de manière générale, c'est quoi ? C'est l'eau potable, c'est l'eau d'irrigation et éventuellement de l'eau d'agrément. De l'eau d'agrément, on n'en a pas trop en Corse, il n'y a aucun grand toboggan géant et de cascades artificielles, on n'a pas de vague de surf. En revanche, on a des besoins en eau potable et on a des besoins en irrigation, entre autres dans le secteur du Rizzanese qui peut être étendu à la plaine de Baracci.

EDF vous fait la proposition aujourd'hui de vous donner l'eau après turbinage en bord de rivière et il vous dit, « vous faites comme vous savez faire, vous faites un petit bassin, une pompe et vous distribuez votre eau ». C'est ce qui a été antérieurement validé par les présidents antérieurs de l'Office hydraulique, parce que le droit d'eau initial qui avait été négocié à la création du barrage, qui avait été négocié au moment de l'enquête publique, entre autres pour qu'on ne rallie pas pour beaucoup d'entre nous, ceux qui étaient contre le barrage pour des raisons environnementales, c'est parce que le barrage allait servir à produire de l'eau agricole et potable gratuite au niveau énergétique.

Aujourd'hui, on revient sur cet accord. Pourquoi ? Parce qu'en 2015, en catimini, la présidence de l'Assemblée de Corse et de l'Office hydraulique a abandonné ce droit d'eau parce qu'elle ne voulait pas payer la quote-part d'aménagement à EDF qui était de 1,5 million. Je le dis publiquement parce que je veux qu'on porte le débat politiquement. L'eau, on va la prendre à sa cote de disponibilité en tête de galerie comme c'était prévu et l'eau sera énergétiquement gratuite. C'est quelque chose qui est un dû. C'est l'enquête publique qui avait validé cela et à partir de là, on doit y revenir. Je vous demande de ne pas signer la convention que vous devez signer le mois prochain qui dit que vous n'aurez que 10 % de l'eau en tête de galerie pour faire semblant d'irriguer 4 ou 5 oliviers et 90 % de l'eau en zone avale. C'est une hérésie énergétique. C'est un coût exorbitant pour la Collectivité de Corse qui sera obligée de continuer à compenser ce prix de l'eau. Donc moi, je vous demande de pas signer la convention et de demander une revoyure, de revenir aux clauses antérieures et que pour tous les autres aménagements à venir, on ait une vision énergétique de la structure des stockages et qu'on reste à ce qu'on a fait avant.

Quand j'étais jeune ingénieur à l'Office d'équipement hydraulique et qu'on a négocié avec EDF les droits d'eau pour la rive sud, EDF, on l'a obligé à nous donner l'eau avant le turbinage aval d'Ocana. Et on a, en revanche, nous, fait la retenue de compensation qui est là aussi toujours à la côte, 180 mètres d'altitude et toute l'eau de la rive sud d'Ajaccio, elle est énergétiquement gratuite.

Donc, ce qu'on a pu faire il y a 25 ans, je ne vois pourquoi nous ne le ferions pas aujourd'hui ? Donc moi, je pense qu'il faut avoir une vision globale énergétique et une vision d'autonomie de production générale.

Donc dans ces conditions, moi, sur cette partie qui est importante, augmentation des stockages, je demande qu'il y ait cette vision stratégique et je demande à l'Office hydraulique de se positionner sur cette vision stratégique.

Ensuite, sur les parties risques inondations, il y a une contrainte très forte pour les maires parce qu'une cartographie inondation, ça vous met des interdictions très, très, très fortes. Or, qui commande les modèles ? Qui fait faire les études ? Le préfet. Donc, la première chose que doit faire la Collectivité de Corse, c'est de demander à ce que les modèles numériques qui conduisent à faire des cartes de couleur où on va de l'aléa moyen à l'aléa très fort en inondation, ils soient disponibles en code ressources, je dirais, logiciel, c'est-à-dire qu'on puisse éventuellement les retravailler et avoir la disponibilité du code.

Aujourd'hui, les modèles, ils sont faits sur une cartographie à très grande échelle et il n'y a pas une vision au cas par cas. Or, il peut y avoir, que ce soit pour la construction d'un hangar agricole ou pour un aménagement urbain, une interdiction formelle parce que vous avez la tâche rouge, PPRi aléa très fort qui n'est pas modifiable. Or, pour pouvoir la modifier, il faut avoir accès aux codes. Donc, les codes, ils doivent être normalisés, il ne faut pas que chaque bureau d'étude qui reçoit une commande invente son code. Il faut qu'on demande une codification de la méthodologie de numérisation de notre risque inondation et qu'on ait la main.

Je ne sais pas si c'est du ressort de l'Office de l'environnement ou de l'Office hydraulique, en tout cas ça fait partie d'une demande de logique d'harmonisation.

Ensuite et pour finir, il y a eu en Corse la définition de 3 secteurs à très grand risque inondation. Il y a le grand Bastia, il y a la Marana et il y a la région ajaccienne, sauf que par commodité, la préfecture, elle a considéré que le Golo ne déborderait jamais à Vescovato, mais qu'il ne déborderait qu'à Lucciana, et il a décrété que le Prunelli ne déborderait jamais sur Grosseto, mais il ne déborderait que sur Ajaccio. Donc, il a fait une délimitation des zonages de TRI en fonction des gros bassins en disant, « eux auront la capacité de mettre en œuvre la politique qui sera induite par les préconisations du plan lié au TRI. Ça, c'est une absurdité.

Donc moi, j'ai été en comité de bassin, je l'ai dit, je n'ai pas été entendu, ils restent encore sur ces conneries administratives. Maintenant, si la France, elle veut rester française avec ses contradictions, c'est son problème, mais nous, à ce niveau-là, si on fait des choix d'inondation, je pense qu'une rivière, elle a deux berges et qu'il y a similitude de problématique et que si c'est un problème financier, on doit discuter, comment, par exemple, Vescovato peut avoir les mêmes capacités de compensation financière que Lucciana ou Grosseto, les mêmes que la ville d'Ajaccio. Point.

J'ai terminé.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci. Tout le monde a balayé, il n'y a pas grand-chose à dire.

Moi, je reviendrai sur des choses qui me semblent des préoccupations de tous les jours. Je lisais l'autre jour dans la presse qu'en 2024, je vais déroger un peu au climat ambiant puisqu'on est dans le changement climatique, les jours les plus chauds que la normale ont été deux fois plus nombreux que les jours les plus froids. Quand je dis ça, ce n'est pas grand-chose, sauf que dans un climat futur, ça veut dire que la température moyenne annuelle de 2024, elle sera dépassée une année sur deux pratiquement de 2,7°. Je ne sais pas si vous imaginez ce que ça veut dire 2,7° en termes d'implication pour le milieu ambiant, pour les humains, pour les cultures et pour tout le reste. Et à l'horizon 2050, c'est après-demain, on arrivera pratiquement à 4° à l'horizon 2100. Là, je ne parle pas pour nous, je parle pour les jeunes qui seront très vieux à ce moment-là.

Donc ça veut dire en gros qu'on est dans un climat méditerranéen aujourd'hui qui n'est plus, je l'ai déjà dit, le climat méditerranéen de nos livres d'histoire-géographie de CM 2, on est dans un climat qui bientôt, et Antoine Orsini l'avait bien souligné, va même être pire que celui, enfin pire, je m'entends en termes de chaleur et de conséquences, que celui de Tunis ou de Tombouctou. Donc, ça nous interpelle parce que quelque part, on est devant ce défi-là.

Alors moi, je dépasse un peu le débat du SDAGE, on est sur une transition puisqu'on est aux 3 ans. J'ai connu ça avant dans une autre vie, puisque le SDAGE actuel, finalement on l'a construit nous à l'époque. On est comptables aussi de ses conclusions et aussi de ses doutes parce que c'est un document qui heureusement, j'espère, doute encore et qu'il aura vocation à être amélioré.

Simplement vous dire que 2024 étant une année significative, elle est au 4^{ème} rang des années les plus chaudes sur la période de 1900-2024, après ex aequo avec 2018, derrière 2022, 2023, 2020. Donc, c'est les années qui sont autour de nous, c'est-à-dire qu'on est devant un pays qui n'est plus la Corse de nos pères ou de nos grands-pères, on est devant un pays qui aujourd'hui, un peu comme tout le reste, comme sa population peut-être aussi et sa culture, est en train de changer complètement.

Donc c'est par rapport à ça que je vois ce que l'interpellation est importante parce que derrière, je pourrais décliner, on pourrait déborder et aller sur l'aménagement hydraulique. Paul-Félix a évoqué un point qui me semble évident. D'abord, vous l'avez indiqué, il y aura une double réponse, parce qu'on est dans la transversalité, on ne peut pas faire autrement qu'être transversal parce que ce n'est pas l'histoire de l'eau, l'eau, je l'avais écrit à une époque, c'est le début de la tribu. L'eau, c'est ce qui conditionne la vie. Mais derrière, il y a, je dirais, au-delà de l'action anthropique qui peut de temps en temps contrarier ce que nous faisons, je crois que l'eau finalement a vocation non pas seulement à abreuver les uns et les autres ou à arroser nos jardins, elle doit aussi produire de l'énergie. Je crois que ce point-là aujourd'hui, il est quand même de mon point de vue en tous les cas, de par la dynamique qu'elle pourrait engendrer, elle est aujourd'hui en dessous des enjeux que nous devrions avoir à ce niveau-là.

Je prends l'exemple de l'hydroélectricité, envisager aujourd'hui de barrer le cours d'un fleuve, c'est aussi produire. Je prends aussi le cas, je ne sais pas si l'Office hydraulique y pense encore, mais d'aménager les plans d'eau, il y a quand même 600 hectares de plans d'eau office hydrauliques aujourd'hui en Corse, aménager le quart de ces plans d'eau en photovoltaïque flottant, ça permettrait pratiquement d'éclairer 100 000 habitants au moins. Donc c'est important aussi. D'autant que, et je ne parle même pas des stations de pompage qui sont le deuxième client d'EDF en Corse après les hôpitaux parce que les surpresseurs, entre autres, puisqu'il y en a quelques-uns et les stations de pompage comme celle d'Alzitone, ce sont de grands consommateurs d'électricité.

Donc ces débats-là, l'eau, au-delà de ce qu'elle a comme première vocation, c'est un débat qui semble aujourd'hui essentiel.

Toujours sur le même sillon, je dirais, la question du stockage. On parle de sobriété, on parle de règles de partage d'usage, le président de l'ODARC sait pertinemment qu'en gros, aujourd'hui on s'équilibre, entre l'eau potable et l'eau d'irrigation, on est à peu près à 50/50, sauf qu'en 2017, on était à peu près autour de 80 millions, 80, 82 millions, aujourd'hui d'ailleurs, il y a des réhausses prévues, mais ça, les réhausses, elles sont prévues depuis un bon moment, j'en parle deux secondes après, mais on avait fixé un seuil qui est quand même d'augmenter d'au moins pratiquement 30 millions de mètres cubes à l'horizon 2050, le stockage des Corses pour des tas de raisons. Le cas de la région ajaccienne, unicité de la ressource, s'il n'y a pas Tolla, s'il y a un problème à Tolla, il n'y a plus d'eau pour 100 000 habitants et pour les agriculteurs qui sont dans le coin.

Si on prend le cas de la réhausse de Figari pour laquelle nous avons milité, vous le savez, la réhausse de Figari, le problème de la réhausse de Figari, ce n'est pas tant de remonter de 2 millions de mètres cubes, c'est l'unicité de la

ressource. S'il n'y a pas l'Orgonu et s'il n'y a pas l'Asinau, demain matin, où on va ? Sachant qu'en 30 ans, 40 ans, les cours d'eau de la Corse ont baissé de 18 % en termes de débit et qu'ils vont bien entendu aller sans s'améliorer.

Tout ceci pose donc des enjeux de stockage

Et le PADDUC, Monsieur le Président de l'AUE, révisé évoquait 4 barrages, dont 2... Je reviens sur celui du Cavu, justement parce que le surpresseur du Prunelli, qui a été évoqué dans le document, vient aussi en complément de transferts qui pourraient venir du Cavu, c'est aussi casser cette unicité de la ressource.

Alors, il y a aussi la prise du Golu qui est importante, parce que Golu ça donne 2 millions de m³ à Bastia.

Sachant que l'extrême-sud aussi aujourd'hui, et vous le savez, l'exclusivité de l'alimentation d'eau potable de l'extrême-sud, de Monaccia pratiquement jusqu'à Santa Lucia, provient du barrage de Figari.

Les ressources en montagne, et ça je le tiens bien sûr de la SDEC, sont pratiquement à 0 ou pas loin. Donc, on est vraiment devant un défi qui dépasse bien heureusement le document du SDAGE.

Paul-Félix l'a fait remarquer, on n'est pas dans une phase de résilience dans ce pays, l'eau est de très bonne qualité, on est plutôt dans une phase de préservation et de valorisation.

Donc je crois que c'est important aujourd'hui de revenir sur ces enjeux-là.

Alors bien entendu, vous évoquez la démographie, imaginez la démographie de 2050, on ne va pas être loin de 400 000 habitants. Et bien entendu, deux autres petits points qui me semblent importants parce que c'est aussi des débats à avoir et que nous aurons certainement plus tard, on ne va pas s'attarder là-dessus, c'est bien entendu la question de la réutilisation des eaux usées. Je crois qu'aujourd'hui il faut accélérer. On l'avait évoquée en 2018 à Bunifaziu et on avait fait quelque chose, mais ça ne suffit pas, je crois qu'il va falloir démultiplier les choses.

Il y a bien entendu la question des nappes alluviales qu'il va falloir exploiter au maximum avec le BRGM ; ça avait été voté d'ailleurs dans un rapport de novembre 2019, mais il y a eu le COVID et après l'alternance, ce qui fait qu'on n'est pas allé plus loin.

Et il y a aussi la question de la désalinisation de l'eau. Le Cap aujourd'hui dessalé à prix d'or, alors que l'on aurait peut-être pu anticiper ou en tous les cas trouver des réponses autres, en tous les cas alternatives.

Donc, tout ça pour vous dire qu'aujourd'hui, il y a besoin de redéfinir vraisemblablement aussi l'accélération des PTGE, revoir certains axes du plan de bassin d'adaptation au changement climatique qui sont des documents que nous avons à disposition et, bien entendu, compenser autant que faire se peut ce manque d'infrastructures. On a besoin honnêtement, et le document en lui-même ne prête pas à grande discussion, si ce n'est la question des risques inondations, on a intérêt aujourd'hui à accélérer l'aménagement de ce pays parce que, au regard des quelques chiffres que je vous ai donnés, notamment de la température, nous sommes déjà dans un état de fièvre avancé et on risque d'avoir très rapidement, comme ça a été le cas dans beaucoup de communes, des pénuries en été. Ce n'est pas parce qu'avril... Vous savez, il y a un proverbe en Corse qui dit

« Ottobre à matra, a petra mantene ». Aprile, quist'annu, hè statu veranu, il n'y a rien à dire, sauf que les prochains mois d'avril que nous aurons ne seront pas forcément les mêmes que ceux de 2025.

Donc, je crois qu'aujourd'hui il y a besoin d'avoir un grand débat, parce que pour moi, c'est un fondamental de la lutte de libération nationale de ce peuple et d'émancipation. L'eau aux côtés de la langue, de la culture et de la terre, c'est un combat majeur.

Donc pensons, au-delà du SDAGE, qui est un document que nous voterons certainement fin 2027, pensons à cet aménagement du territoire. Il faut à ce moment-là, je pense, mettre les bouchées doubles.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voudrais revenir très rapidement sur l'agence locale de l'eau.

C'est un dossier qui, me semble-t-il, est déjà passé dans cet hémicycle et pour lequel il a été voté à l'unanimité. Donc, il y a une volonté manifeste d'une agence locale de l'eau.

Je crois me souvenir, mais je vous laisse me contredire si mes souvenirs sont erronés, qu'on a encaissé entre 13 et 15 M€ et que l'Agence Rhône-Alpes ne nous a reversé que 7.

Donc, si avec une agence locale de l'eau, on récupère entre 13 et 15 M€, je pense qu'on n'aura pas trop de soucis pour une gestion locale, pour répondre à certains questionnements.

Je ne sais pas si je dois me réjouir, comme mes collègues, du fait que la compétence « eau » n'ait pas été transférée aux EPCI, parce que comment allons-nous gérer une agence locale de l'eau, c'est une question que je vous pose, si on a 2 vitesses de facturation et si certains sont toujours à la redevance ? Je maîtrise très mal.

Je pense qu'une agence locale de l'eau va devoir avoir une tarification unique, un taux unique et une gestion unique.

Donc ma question, c'est : que faisons-nous ? Restons-nous avec une indépendance de la gestion aux communes ? Soit on laisse tomber l'agence locale de l'eau ? C'est une question que je pose parce que je maîtrise très, très mal comment les communes vont pouvoir... Je ne sais pas si l'ancien président de l'Office hydraulique a une vision sur cette chose, parce que je ne vois pas comment elle va pouvoir fonctionner.

Voilà, je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans la continuité de Charlotte, j'avais fait un oubli, c'est la gouvernance.

À la page 20, vous avez un tout petit encart, il est petit, il y est, vous dites « la Collectivité souhaite... ». J'espère qu'avant 2027, on va clôturer cette problématique.

L'Agence de l'eau a, pour la première année, reconnu le vrai chiffre d'encaissement. Ce qu'on lui disait depuis le début, c'est-à-dire qu'ils nous donnaient 12, mais ils encaissaient 16. Donc, là, on a revu le programme sur une base qui est autour des 15, c'est du mieux.

Ça veut dire que si on récupère toutes les finances de la taxation de l'eau telle qu'elle est aujourd'hui, on aura un disponible complémentaire à ce que mettrait la Collectivité de Corse sur les aides aux communes de 15 M€. Ça, c'est

déjà la base. Après, charge à nous peut-être de moduler, de facturer différemment, de gérer les forfaits différemment.

On a réussi à leur faire admettre la logique de laisser aux communes qui sont légalement au forfait, parce que le forfait c'est une habilitation de la Collectivité territoriale, il n'y a pas beaucoup qui ont régularisé la demande, mais celles qui l'ont, on a acté qu'elles ne seraient pas surfacturées sur les taxes de prélèvement ou sur les majorations au volume reconstitué. Ça, on y veillera, on regardera. Ça a été une longue bataille parce qu'ils ne voulaient pas le faire.

Maintenant, la logique de demander la création d'un comité de bassin corse, ça ne dépend pas de la loi sur l'autonomie, ça dépend d'une demande formelle auprès, je ne sais pas si c'est le ministère de la transition écologique, le ministère de l'environnement ou autre, mais on a besoin d'avoir cet outil. La Réunion l'a, la Martinique l'a, toutes les îles qui sont un bassin par définition, elles ont un comité de bassin qui est limité par leur zone terrestre insulaire.

Donc là-dessus, ça fait partie des choses importantes, parce qu'on peut avoir dans le SDAGE, où on a la main, toutes les préconisations qu'on veut, c'est-à-dire améliorer les réseaux, refaire les stations, faire des transferts, faire des barrages, faire des stockages, tout ce qu'on veut, si on n'a pas les moyens de la ressource en parallèle on ne fera rien du tout ou beaucoup moins.

Donc le chapitre, le petit encart de la page 20, moi j'aimerais que ce soit une pleine page et qu'on demande et qu'on l'affirme de manière formelle qu'on voudrait avoir la gouvernance de la fiscalité de l'eau et de la politique de l'eau.

Un peu plus grand que le petit encart, vous pouvez la revoir la maquette.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. D'altre prese di parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Pour faire un retour de tout ce que j'ai entendu, on l'a tous évoqué, on entend préserver la ressource et trouver les moyens de stockage, et aussi sécuriser les personnes.

Alors moi évidemment, j'habite à Ponte Leccia, dans la vallée du Golo, avec toutes les contraintes que cela peut apporter au niveau de la sécurisation de la population, au niveau du stockage aussi, parce que nous sommes quand même

dans une zone au confluent de 3 rivières, l'Ascu, le Tartagine et le Golu, dans lequel il n'y a pas de retenue d'eau. Et beaucoup d'agriculteurs qui vivent sur le territoire ne peuvent pas bénéficier d'eau agricole, ils sont obligés d'arroser avec l'eau potable, et ça c'est regrettable.

Et sur toutes les cartes, vous pourrez le vérifier, nous sommes un secteur quand même qui n'a pas de possibilité de pouvoir irriguer les sols et vous le savez. Donc, nous avons des vignes, c'est une zone blanche.

Ensuite, en étant vice-présidente de l'intercommunalité Pasquale Paoli, j'ai, comme tous les présidents et les gens qui siègent au sein de ces instances, la compétence Gemapi à exercer, avec les difficultés que l'on peut rencontrer avec l'Agence de l'eau avec, avec la police de l'eau chaque fois que vous voulez mettre en sécurité une population, c'est très difficile.

Pour ne vous citer que pour exemple, la commune de Ponte Leccia avait un bras du Golo qui existait auparavant. Nous avons mis des années pour pouvoir réouvrir ce bras parce que, à chaque fois, on avait des lourdeurs administratives et on nous évoquait différentes choses.

Quand il y a eu le Casaluna, avec la perte donc du pont, il y a eu des embâcles qui se sont stockés sur Piedigriggio. Donc, pendant des années, il fallait enlever les embâcles, c'était gênant, ça pouvait mettre en difficulté Ponte Novu, Ponte Leccia, etc. Quelques années après, cette année, on apprend que les embâcles, ce n'est plus un problème, on peut les laisser sur place. Donc, à chaque fois, vous avez une nouvelle instance, une nouvelle version des choses.

Donc la sécurisation, elle passe aussi à un moment donné... On fait les choses, on doit les faire, c'est important parce que préserver les agriculteurs, c'est très bien, mais préserver les populations sur un village comme Ponte Leccia, c'était 600 familles qui étaient concernées, avec des embâcles qui attendaient, des difficultés, etc.

Donc toutes ces lourdeurs administratives, il est vrai que peut-être qu'il faudrait une instance qui ne soit pas excentrée, qui soit proche des territoires pour pouvoir nous aider déjà à mettre en place la Gemapi et de façon à régler les problèmes des 2 niveaux : au niveau de la préservation en eau et au niveau de la sécurité des populations.

Donc, moi je m'adresse à la Présidente maintenant de l'Office hydraulique parce qu'on a besoin, on ne peut pas se trouver au confluent de 3 rivières, Ascu, Tartagine et Golu, et ne pas avoir de retenue d'eau et entendre parler de pénurie à venir avec les dérèglements climatiques.

Donc, on vous sollicite pour essayer de trouver une solution à ce problème, parce que c'est important.

Et je vais évoquer aussi un autre problème qui se situe sur la commune de Valle di Rustinu, où à chaque fois on fait venir les services. À un moment donné, il y a des habitations, il y a la route territoriale qui est inondée et on ne peut pas mettre des alluvions pour éviter que le Golu déborde et, à chaque fois, on a des problèmes à ce niveau-là, et ça ne met pas en sécurité les gens qui habitent sur ce territoire.

Voilà. C'est de la compétence Gemapi, c'est vrai, mais on aimerait avoir une instance au sein de cette collectivité qui aide à la fois les communes, les intercos à relever ce type de problème, à nous aider pour apporter des solutions.

Voilà, je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je vais rejoindre au moins sur un point Saveriu Luciani, sur l'urgence par rapport au réchauffement climatique. Ça, je pense qu'on en est tous conscients. Et cette urgence-là, on a essayé de la traiter et on va continuer à la traiter.

Alors aujourd'hui, le Comité des bassins nous demande quoi ? Il nous demande de fixer de grandes orientations pour la gestion de l'eau, pour la période de 2028 à 2033.

Alors, il y a 6 grands enjeux qui ont été identifiés dans ce rapport. Moi, ce que je voulais vous dire, c'est que ces enjeux, dans le plan à 10 ans que nous avons proposé en mai 2023, ils ont presque tous été identifiés. Donc, ils ont été identifiés, ils ont été quantifiés, en face on a mis des financements et ensuite, on vous a proposé un calendrier.

Donc ce calendrier, c'est un calendrier avec des financements qui sont évalués à 240 M€ sur 10 ans. Et on a essayé aussi d'imposer une méthode, puisqu'à un moment donné, quand on veut arriver à des objectifs, il faut une méthode. Donc la méthode, ça a été quoi ? Ça a été le choix d'aller sur tous les territoires de Corse. C'est un choix qui a été voulu, qui a été assumé. Et quand on s'est

déplacé sur les territoires de Corse, on s'est déplacé avec l'ODARC, le président de l'ODARC et le président de l'Office hydraulique ; chose qui n'avait jamais existé jusque-là. L'ODARC et l'Office hydraulique n'étaient pas associés sur les projets d'eau.

Alors pourquoi l'ODARC ? Parce qu'on avait besoin d'une expertise et d'une évaluation sur chaque exploitation, pour savoir quels étaient les besoins de l'agriculteur, quelles étaient les consommations et quels types de culture aussi. Et c'est grâce à ça qu'on a pu évaluer le besoin et que l'Office hydraulique va pouvoir développer ces schémas-là.

Donc ça, c'était le premier point sur la méthode. Maintenant, sur les enjeux.

Un enjeu qui est principal, c'est l'économie de l'eau et l'extension des réseaux pour l'agriculture.

Alors, sur l'économie de l'eau, c'est 80 M€ qui vont être dirigés pour économiser sur 10 ans 5 millions de m³ ; ça, c'est l'objectif à atteindre.

Alors qu'est-ce qu'on a mis en place pour arriver à cette économie d'eau ?

Premièrement, des systèmes d'irrigation économiques qui sont proposés aux agriculteurs. Aujourd'hui, il faut savoir que l'ODARC ne finance plus de système d'irrigation si on n'est pas sur des systèmes économiques. Ça, c'est le premier point qui a été fait par l'ODARC.

Également sur le changement des compteurs. Donc on a mis de nouveaux compteurs aujourd'hui en place, avec l'Office hydraulique, en concertation avec les chambres d'agriculture, et ça, ça a été un travail qui a été fastidieux mais qui aujourd'hui est accepté par tous.

Sur la facturation incitative, on y travaille encore et aujourd'hui c'est sûr qu'il va falloir distinguer les filières. Demain, on ne va pas pouvoir avoir la même facturation pour un éleveur et pour quelqu'un qui plante de la vigne.

Ensuite, il y a la rénovation des canalisations qui sont fuyardes. Ça, c'est un travail aussi qui a été mis en place. Et il faut savoir qu'aujourd'hui, on a un système satellitaire qui nous permet d'intervenir en temps réel sur l'ensemble des canalisations de Corse.

Et puis, il y a le choix de société. Quelle société demain pour la Corse ? Quel tourisme ? Quel document d'urbanisme ? Là, on va y travailler avec le PADDUC. Ce sont des points importants.

Il faut savoir aussi qu'il y a 5 000 nouveaux arrivants chaque année et ce sont des gens qui consomment de l'eau aussi, donc il va falloir qu'on en tienne compte.

Ensuite, je voudrais aborder le problème du stockage.

Sur le stockage, c'est 160 M€ qui vont être fléchées sur le stockage. Alors, il y a des choix qui ont été faits. Ce sont des choix qui sont assumés. Donc pourquoi on ne veut pas aller sur les grands barrages ? Alors, je sais qu'il y a une campagne qui a été faite par le RN, il y a peu de temps, en nous expliquant qu'il fallait 3 grands barrages pour la Corse et qu'avec ces 3 grands barrages, tous les problèmes étaient résolus et on n'aurait plus de problèmes d'eau jusqu'en 2050.

Nous, on pense que ce n'est pas la bonne solution. Pourquoi ? Parce qu'on s'est déplacé aussi. On a été au Maroc. Pourquoi on a été au Maroc ? Parce que le Maroc, c'est un grand pays au niveau de l'hydraulique et au niveau des grands barrages. Il est reconnu sur la place internationale. Et quand on est arrivé au Maroc, on était dans la région de Béni-Mellal, c'est une région qui représente 15 % du territoire marocain et qui a 85 % des ressources en eau du Maroc. Ça fait 7 ans qu'il ne pleut plus au Maroc. Il y a un déficit hydrique qui est incroyable, avec un stress hydrique qui maintenant est connu et reconnu.

Le Maroc a abandonné toute sa politique des grands barrages. Nous on a visité au mois de février un barrage qui faisait 30 km de long, 2 milliards de m³ stockables, qui était vide. Donc là qu'est-ce qu'ils font ? Ils sont en train de travailler par micro-territoire, on n'est même pas sur des grands territoires, par micro-territoire pour évaluer la ressource et pour voir quels sont les besoins. Donc, il y a tout ce travail-là qui est en train de se mettre en place.

Donc par rapport à tout cela, les choix qui ont été les nôtres, ce sont des choix qui sont assumés et pourquoi aller demain sur une retenue collinaire ou sur une réhausse de barrage ? Parce qu'aujourd'hui, un grand barrage, c'est minimum 15 ans d'études et de travaux. Et on sait, et là je rejoins Saveriu Luciani, que le réchauffement climatique va tellement vite qu'on n'a pas cet espace de 15 ans. C'est pour ça qu'on a réfléchi sur un plan à 10 ans, pour aller très vite. Et quand on sait qu'un grand barrage, c'est 100 M€, la réhausse du barrage de Figari, c'est 25 M€, 2 millions de m³ supplémentaires et jusqu'en 2045, on sécurise tout l'extrême-sud.

Pareil sur le barrage des Codole, qui va être réhaussé et pareillement aussi sur la retenue collinaire de Vadina, on avait prévu 5 millions de m³ et là on va arriver à 9 millions de m³ qui sont stockables.

Alors, moi je pense que le plan qu'on vous a proposé, il correspond exactement aux orientations du SDAGE, donc c'est un plan qui est réfléchi et qui est assumé.

Je voudrais revenir aussi sur la gouvernance.

La gouvernance, c'est un point qui est important, qui est débattu. Aujourd'hui, on est le seul comité de bassin à ne pas avoir d'agence de l'eau qui soit propre à la Corse.

Pourquoi une agence de l'eau corse ? Je vais vous prendre qu'un exemple.

Nous, dans la plupart des villages encore, on a des canalisations, on a des réseaux d'assainissement qui ne sont plus aux normes. On a tout juste de l'eau potable. On a des réseaux d'assainissement qui sont polluants. C'est un vrai problème. Et quand on regarde la politique de l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée, ces problèmes là sur le continent, ça fait longtemps qu'ils sont résolus. Et pour eux, aujourd'hui, la majorité des financements sont faits exclusivement sur la pollution et sur la préservation des milieux aquatiques.

Alors que nous, nous savons que la majorité de nos cours d'eau aujourd'hui sont de bonne qualité. Donc, on n'a pas ces besoins là et donc on n'a pas accès au financement dont on aurait besoin. C'est pour ça qu'aujourd'hui, il est urgent de travailler sur la réappropriation d'une agence de l'eau pour la Corse, c'est un des enjeux. Et cet enjeu, il a bien été, alors même s'il n'y a peut-être que quelques lignes dans le rapport, mais il a quand même bien été identifié dans le rapport et je sais qu'on y travaille et qu'on y a bien travaillé jusqu'à présent et qu'on va continuer à y travailler.

Et ensuite sur les orientations du SDAGE, ce sont des orientations politiques, ce sont les orientations du plan à 10 ans. C'est quoi ? C'est l'économie de la ressource, c'est le stockage, ce sont les choix économiques et sociétaux, ce sont les documents d'urbanisme qu'on va réviser avec le PADDUC, c'est la gouvernance avec une agence de l'eau pour la Corse. Et ces enjeux-là qui sont retranscrits dans ce SDAGE, c'est ce que nous avons commencé à mettre en musique avec le plan à 10 ans, donc on ne peut pas nous reprocher d'être en retard.

Et je vais reprendre ce que disait Saveriu Luciani, à 2050, il faudrait qu'on ait 30 millions de m³ stockés supplémentaires.

Nous, à 10 ans, on va être à 25 millions de m³ stockés supplémentaires, puisque dans le stockage qu'on vous propose avec les 2 réhausses, avec Vadina et avec, sur l'ensemble des territoires, des retenues collinaires qui sont prévues puisqu'on y travaille, il y a des projets sur chaque territoire de Corse, on va atteindre 20 millions de m³ de stockage. Avec les économies d'eau qu'on va faire, on aura 5 millions de stockage supplémentaires. Donc, à un avenir qui est très proche, qui est l'avenir de 2035, on va être à 25 millions de m³ de stockage, sans savoir que sur les territoires comme l'extrême-sud, on continue à travailler puisqu'en 2026, c'est tout près 2026, on a déjà prévu de travailler, il y a 3 sites qui ont été approchés et dès 2026, on va commencer à travailler sur ces 3 sites, dont le barrage du Cavu. Mais, il y en a d'autres aussi. Ça peut être sur la commune de Monaccia, ça peut être aussi, et Saveriu tu le sauras mieux que moi, sur Chiova d'Asine.

Donc voilà, ces projets-là, ils sont concrets et dès à présent, on ne va pas s'arrêter et dire « on a sécurisé jusqu'à 2045 ». Non, on va continuer à travailler. Et cette politique-là, c'est la politique qu'on retrouve aujourd'hui dans le SDAGE qui vous est proposé ; c'est pour cela que nous votons volontiers ce rapport.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Più nimu ùn dumanda a parolla ?

M. Saveriu LUCIANI

Un mot, sans polémiquer.

J'adhère à beaucoup de points de vue, c'est logique. C'est logique puisqu'il y a une poursuite de l'action depuis 10 ans.

Simplement, j'ai entendu quelque chose, qui ne me contrarie pas mais bon, qu'il n'y a pas eu de rapports entre le l'Office hydraulique et l'ODARC depuis 2021 ; je ne veux pas faire de révisionnisme, mais c'est faire injure au travail que j'ai engagé avec François Sargentini, Lionel Mortini et les agriculteurs.

Je rappelle que les filières, et vous le savez, le président le sait aussi (je dis « le président » parce qu'il a continué), les filières qui ne se réunissaient plus depuis des décennies se sont retrouvées dans mon bureau et depuis, il y a eu un plan qui a été fait en coordination avec les filières agricoles.

Donc, je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de contacts entre nous, il y en a eu même beaucoup. Et je citerai 2 personnes à qui je rends hommage, de l'ODARC, qui ont travaillé avec nous sur le plan « Acqua Nostra », c'est l'ingénieur M. Moracchini et M. Conventi, qui étaient systématiquement dans mon bureau pratiquement une fois par semaine.

M'arrestu qui, mais bon je veux rendre à César ce qui appartient à César et je ne vais pas rendre à César ce qui n'appartient pas à César.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, Chantal Pedinielli, è dopu Don Jo Luccioni.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Je voudrais revenir sur les propos de Jean-Jacques Lucchini et de Saveriu Luciani. En effet, il y avait eu l'ODARC et l'Office hydraulique qui s'étaient déplacés pour voir les besoins des agriculteurs, mais il y avait aussi, et je voulais le rappeler, la Chambre d'agriculture qui a participé à ces démarches pour lister les besoins des agriculteurs.

Voilà, c'est pour ça que je voulais le rappeler.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Don Jo ?

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, Chers collègues,

Je ne vais pas être plus long que mon collègue et ami Jean-Jacques Lucchini, qui est revenu dans le détail, à juste titre, sur notre vision, sur nos réalisations et sur nos projets en cours, mais simplement sur ce dossier comme sur tant d'autres, et on a parlé notamment hier du modèle de développement économique avec export, on a parlé hier des transports, notamment à l'échelle méditerranéenne.

Sur ce domaine comme sur tant d'autres, on a ici l'expression, Chers collègues, Madame la Conseillère exécutive, d'une vision et d'un projet à l'aune des enjeux qui sont ceux de 2025 et du 21^{ème} Siècle, notamment le dérèglement climatique.

Quand on dit que l'eau, c'est une ressource stratégique, qu'elle est un bien commun et que sa gestion doit être maîtrisée par la puissance publique corse, c'est un choix politique.

Lorsqu'on dit que l'eau et la ressource, et les ressources, de façon générale, notamment naturelles, ne doivent pas s'adapter au modèle, mais que le modèle de développement économique doit s'adapter à la ressource, c'est un choix politique, avec derrière, des concrétisations dans les politiques publiques que nous menons, sous l'impulsion du Conseil exécutif, la Collectivité de Corse, les agences et offices, après délibération de l'Assemblée de Corse. Mais on est véritablement dans une vision politique qui s'exprime et qui se met en œuvre et qui produit là-aussi ses résultats.

Saveriu a eu raison d'exprimer des éléments de continuité, y compris dans les partenariats entre les instances. D'ailleurs, il y a des éléments de continuité puisque la délibération qui fixe le plan à 10 ans de la politique de l'eau de la Collectivité de Corse d'avril ou mai 2023, adopté à l'unanimité, faisait suite aussi, et elle a pris pour base la délibération qu'avait porté Saveriu notamment, Acqua Nostra 2050, adoptée elle aussi en juillet, je crois, 2020 à l'unanimité.

Donc, il y a des éléments de continuité. Il y a aussi l'expression d'une vision que nous partageons, que nous soutenons et nous vous accompagnerons.

Ensuite, un mot quand même sur la gouvernance, parce qu'on a une vision, on a des politiques publiques, mais on a besoin aussi des moyens non seulement financiers, on est sur un plan de 240 M€ sur 10 ans, mobilisant notamment pour partie le PTIC, donc la CdC sait aussi mobiliser un certain nombre de fonds, contrairement à la petite musique qu'on entend ici ou là, mais passons...

Donc, on voit bien qu'on a besoin de ces moyens financiers, on a besoin des moyens budgétaires, on a aussi besoin des moyens normatifs et institutionnels. Et ce n'est pas être dans le dogme. Là-aussi, on est dans une question d'opérationnalité de la revendication d'autonomie.

Alors bien sûr, Paul-Félix a raison, on n'a pas besoin forcément de l'autonomie pour créer une agence de l'eau en Corse, mais on a besoin d'une loi. Et quand on voit la situation politique française, la situation politique au Parlement français à Paris et la situation internationale, légiférer pour créer une

agence de l'eau en Corse, je pense que ce n'est pas la priorité du calendrier parlementaire à venir. Or, si la Collectivité de Corse et cette Assemblée étaient compétentes en matière notamment de pouvoir législatif, et on pourrait même étendre au levier fiscal, on créerait les outils, notamment une agence de l'eau adossée au Comité de bassin Corse, parce que c'est une anomalie aujourd'hui.

La Corse, c'est le seul comité de bassin sur le territoire hexagonal qui n'est pas adossée à une agence de l'eau qui lui est propre, malgré toutes les spécificités et le statut particulier de la Corse que l'on connaît tous. Je pense qu'on irait beaucoup plus vite avec une autonomie.

Donc là aussi on n'est pas dans le dogme, on est dans une autonomie opérationnelle comme sur tant de sujets.

Donc, nous vous accompagnerons bien sûr, Madame la Conseillère exécutive, et saluons aussi le travail de Saveriu, de Gilles Giovannangeli, qui doit être un petit peu nostalgique, je pense, aujourd'hui.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Allora dopu à un dibattitu assai assai riccu, vi lascemu a parolla, Presidente.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Assai assai riccu. Je pense que tout a été dit.

Moi, j'ai deux petites précisions en fait.

D'abord, je vous remercie tous pour ce débat très riche.

Sur le SDAGE, réellement, je pense qu'on n'a rien oublié sur les 6 enjeux, je pense qu'on est tous d'accord dessus et on va essayer effectivement de le faire beaucoup plus simple, beaucoup plus pragmatique. C'est pour ça qu'on a intégré cette délibération de 2023 pour qu'il le soit.

Don Jo a répondu sur l'agence de l'eau corse.

Vous dire aussi qu'il y a un chantier qui va être entamé dans pas longtemps sur ces négociations pour une agence de l'eau corse.

Merci.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Présidente, ce n'est pas l'usage, c'est le SDAGE... mais je vais me permettre quand même d'intervenir, parce que j'ai eu le plaisir et l'honneur de m'occuper de ce sujet pendant 3 ans, à la suite de Saveriu. Je vais le faire aussi sur un sujet essentiellement d'infrastructures. Ce n'était pas le sujet du débat, mais on y est venu de manière forte, comme on a l'habitude parce qu'on est passionné.

Moi, je veux répéter une chose. Nous sommes des politiques. Nous sommes des politiques et je crois que notre mission, c'est à un moment donné de choisir. On a souvent ces débats là sur le fait qu'on nous demande « vous ne choisissez pas, vous êtes dans la posture et dans l'indécision ».

Quand il a fallu rendre opérationnels un certain nombre de points d'Acqua Nostra, et c'est la délibération de 2023, nous, nous avons choisi. Nous avons choisi à l'aune d'une vision qui était à la fois pragmatique, opérationnelle et aussi qui tenait compte du calendrier, de l'urgence, de l'accélération du réchauffement climatique.

Donc, je ne vais pas revenir sur les choix qui ont été faits, Jean-Jacques Lucchini les a bien développés, nous les assumons et je pense que cette continuité là, je ne suis plus forcément président, mais même plus administrateur, mais je suis sûr que le Conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique sera dans cette continuité.

Je veux simplement dire une chose : faire des choix, c'est aussi répondre aux attentes des acteurs, des populations et des besoins.

Paul-Félix, tout à l'heure, a parlé du projet Rizzanese. Je le fais sous l'autorité de Jean-Paul Panzani et de Chantal Pedinielli. Ce projet-là, il a été travaillé, réfléchi avec les acteurs, et la solution qui est proposée, moi je ne suis pas ingénieur, vous savez, et j'ai compris au moins une chose aussi pendant 3 ans, c'est que quand on débat avec des ingénieurs, vous en mettez 3 dans une salle, vous pouvez sortir avec 3 projets différents. Et la force du politique, c'est qu'à un moment donné, il va falloir choisir. Et moi c'est ce que j'ai fait sur le Rizzanese. J'assume le choix. Il ne correspond pas à la volonté et aux options de Paul-Félix. Peut-être qu'il y a mieux à faire techniquement ; opérationnellement, moi je dis que non. Opérationnellement, je dis que non.

Et le besoin des agriculteurs de la basse vallée du Rizzanese, qui attendent depuis 15 ans, on leur a promis qu'ils auraient de l'eau et ils ne l'ont toujours pas aujourd'hui, à mon avis, ils passent avant les considérations techniques, y compris sur la question de la production énergétique dont on

pourrait débattre et je suis tout à fait d'accord sur cette option-là, que Saveriu aussi a développée, et que je pense est prise en compte.

Donc moi, je pense que ce qui est important aujourd'hui, c'est que sur une vallée agricole, là où on a des potentialités aujourd'hui d'exploitation, de production, apportons les solutions aux acteurs et aux agriculteurs, apportons les solutions. Femu la finita avà incu 'ssi dibattiti ! Di e volte mi dumandu !...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Voilà une parole de pragmatisme et politique.

M. Guy ARMANET

Présidente !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Scusate !

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Ghjustu duie parole pè pudè purtà qualchì punti di più nant' à i risichi, è mi pare assai impurtante.

Donc, juste pour préciser quelques points, puisque Josépha et Paul-Félix ont abordé le sujet. Et effectivement, il me semble pertinent aujourd'hui de s'interroger sur les risques sur les cours d'eau et non seulement sur les personnes, et je crois que c'est Cathy qui a évoqué le sujet aussi, où d'ores et déjà, avec le SIS de Haute-Corse, on met des capteurs pour essayer d'anticiper les crues et pour se prévenir de ce qui pourrait arriver au niveau humain.

Mais je pense qu'il faut qu'on aille un pas plus loin, parce qu'aujourd'hui on se rend bien compte et je m'associe à vos propos, les catastrophes qui peuvent arriver, et notamment au niveau du Golu, et qui mettent en difficulté les agriculteurs du coin. Donc, c'est effectivement un souci que l'on doit avoir en mémoire.

Je vous rejoins sur votre analyse. On rentre là dans une gestion probablement que l'on devra affiner au niveau du PADDUC.

Vous avez évoqué les thématiques qui sont, à mon sens, extrêmement importantes de citer : vous avez évoqué l'artificialisation des sols, vous avez

évoqué les documents urbanistiques, vous avez évoqué les aménagements routiers, des défauts d'entretien et vous êtes allé jusqu'à envisager aussi peut être des délestages. Mais bon, je suis comme vous, je ne suis pas au courant, donc on ne va pas rentrer dans ce débat-là. Mais voilà, il faut avoir en tête qu'il y a plusieurs facteurs qui peuvent venir aggraver les choses.

Et enfin en corollaire de tout ça, pour rebondir sur les propos de Paul-Félix, il y a effectivement aujourd'hui une problématique forte qui est ni plus ni moins les PPRI, les plans de prévention de risque inondation. Après le PPRFF, plan de risque des feux de forêt, on a aujourd'hui un plan inondation qui s'impose à tous. Et là où je rejoins Paul-Félix, c'est que ça s'est fait à coup de grands traits. À coups de grands traits. Et que la révision tarde. Et qu'aujourd'hui, les communes, les maires, les gens qui le vivent au quotidien aimeraient bien avoir un trait un peu plus fin. Et on manque probablement de codification, et c'est le terme qu'a employé Paul-Félix, et je le rejoins sur ce point-là, il faut vraiment que l'on affine ces zonages. Et il est complètement incompréhensible d'imaginer qu'un côté des berges soit inondable et que l'autre côté ne le soit pas.

Et là c'est le maire qui vous parle parce que j'ai la même chez moi.

Alors il y a quelques raisons qui peuvent être évoquées au niveau de la topographie du secteur, ça peut des fois se comprendre. Mais en plaine, ça reste quand même difficilement acceptable et on a besoin en tous les cas de construire les choses.

Alors, on est dans une révision, vous l'avez compris. Il s'agit là d'une stratégie territoriale qui doit être portée. Donc cela va engager les années à venir, mais je pense qu'il est pertinent aujourd'hui, en tous les cas, je demanderai à mes services au niveau de l'Office de l'environnement, d'engager la discussion avec l'Etat. Je pense qu'il y a aujourd'hui une nécessaire refonte de ces cartes afin que l'on identifie de manière la plus fine possible les risques et qu'on y réponde, parce que ça ne suffit pas de porter le débat, il faut qu'ensuite on soit à même d'apporter des réflexions fortes.

Alors, vous l'avez compris, la réflexion forte, elle porte sur un ensemble de facteurs externes qui viennent compliquer les choses. C'est ce que vous avez évoqué, ni plus, ni moins.

Donc oui, moi je vous rejoins sur ce point de vue-là et je pense qu'il est grand temps que les PPRI que l'on a en Corse, qui se sont faits à grands traits lors des grandes crues que nous avons eues la décennie précédente, je crois qu'il est grand temps de les réviser.

A ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Allora avà passemu à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ?

Mme Valérie BOZZI

Présidente, je dois me déporter en raison de ma présidence de la commission locale de l'eau.

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est noté. Vote favorable ?

Le RAPPORT est ADOPTE (Abstention du groupe « Avanzemu » -
Déport de Mme Valérie BOZZI)

Allora, ci fermanu e muzione.

MOTIONS / MUZIONE

Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Quale hè chì a presenta ? Dany ANTONINI.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

La proposition de loi numéro 966, dite « PPL Garot » a été déposée le 13 février 2025 par Guillaume Garot et adoptée le 2 avril à l'Assemblée nationale.

Elle propose un encadrement et une régulation de l'installation des médecins en la limitant dans les zones dites sous dotées, pour forcer les jeunes praticiens à s'orienter vers les déserts médicaux.

L'article 1er soumet ainsi toute nouvelle implantation à une autorisation délivrée par l'Agence régionale de santé.

Donc, chez nous, aucun docteur ne pourra visser sa plaque à Cervione, Sartè, Siscu, Cargese, Vicu, Lumio, Sotta, Albitreccia, Livia, Moriani è tant'altri.

Cette loi, bien que visant à améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national, aura des conséquences particulièrement néfastes pour la Corse, en imposant encore une fois des règles uniformes qui ne tiennent pas compte de nos spécificités insulaires, qu'elles soient géographiques, démographiques, et en compromettant de manière encore plus criante l'accès aux soins, notamment dans les zones rurales.

En effet, l'exercice en territoire, souvent vécu comme isolé et difficile, sera définitivement délaissé par les jeunes médecins, et cela au détriment de la prise en charge de ceux qui en ont le plus besoin. Et ce d'autant que nos jeunes consœurs et confrères ont une approche différente de leur carrière par rapport aux générations précédentes et connaissent ce que l'on pourrait appeler un mal-être professionnel grandissant, dont les causes sont multiples.

Je citerai la lourdeur des études, l'intensité de la charge de travail, la complexité croissante des pathologies liées au vieillissement de la population, les exigences administratives chronophages, la judiciarisation des pratiques, la saturation des établissements hospitaliers.

Alors, pour conserver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, beaucoup choisissent désormais des exercices alternatifs, comme une activité partielle, des remplacements prolongés, la médecine esthétique ou l'expertise, voire le salariat dans des structures de soins privées ou publiques.

D'autres voies que la régulation sont possibles et nous espérons fortement que nos politiques le comprendront, sous peine de dégrader encore plus un système de santé, de soins qui est onéreux et surtout au bord du précipice.

Moi, je conclurai en affirmant que nous devons continuer à défendre la médecine exercée par les professionnels libres de leurs choix, dévoués à leur patientèle, mais aussi plus généralement et surtout à obtenir une gestion qui sera autonome et adaptée à la santé sur notre territoire, en incluant bien sûr évidemment la création d'un CHU.

Donc par ailleurs, avant de conclure, j'apporte juste à votre connaissance, d'une part, le préavis de grève nationale illimitée qui a été déposé par l'intersyndicale nationale des internes, à compter du lundi 28 avril, qui concerne l'ensemble des activités des internes docteurs juniors et FFI, c'est-à-dire faisant fonction d'internes. Et d'autre part des rassemblements qui sont prévus le mardi 29 à 08h30, devant les centres hospitaliers d'Aiacciu et de Bastia.

Donc, à présent, je vais juste vous lire la motion, en vous faisant grâce bien sûr des vus et des considérants.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE »

EXPRIME son opposition à l'application uniforme en Corse de la Proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux dit "Garot" et **DEMANDE** son aménagement afin qu'elle tienne compte des réalités de la Corse et de ses besoins en matière d'accès aux soins ;

SOUTIENT la mise en place d'une politique de santé de la Collectivité de Corse, coconstruite avec les élus, les professionnels de santé et les différents ordres, reposant sur des leviers incitatifs, telle que la valorisation de la médecine de proximité ;

REAFFIRME qu'au cœur de la stratégie de santé portée par la Collectivité de Corse, le projet de création d'un Centre Hospitalier Universitaire

(CHU) selon un modèle innovant, centré sur les coopérations entre établissements de santé publics et privés, qui, par le développement de la recherche et la formation des médecins à l'Université di Corsica, renforcera l'attractivité de l'île, et contribuera nécessairement à l'installation de nouveaux médecins en Corse ;

S'ASSOCIE à toutes les démarches engagées par les élus corses et les professionnels de santé pour défendre un égal accès aux soins pour tous les Corses. »

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Presentate ci u vostru amandamentu.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

En effet, je tenais à compléter cette motion par voie d'amendement pour bien préciser les choses.

Alors, à titre personnel, je suis favorable à un mécanisme de régulation pour inciter à l'installation des médecins en zone rurale. Je sais d'expérience que sans ça, l'implantation des praticiens dans l'intérieur ne sera pas naturelle. Et on se retrouve ainsi avec des déserts médicaux qui alimentent l'exode rural.

Alors l'étude qui avait été faite en 2011 par l'URML avait identifié 16 bassins médicalement sinistrés, laissant 50 000 personnes en carence d'accès à un médecin généraliste.

À l'époque déjà, il était considéré que ce n'était pas le nombre total de médecins en Corse qui faisait défaut, mais c'était la territorialisation de l'encadrement de ces médecins.

Alors réguler l'installation pour les flécher vers les territoires qui en ont le plus besoin s'avère salutaire. Voilà pour le principe.

Maintenant, le problème mis en lumière par cette proposition de loi, c'est que la Corse, considérée globalement comme suffisamment dotée, ne devrait pas bénéficier d'installations dans le rural à proprement dit, en cas d'adoption d'un mécanisme de régulation.

Donc, si c'est pour que les médecins s'installent à Bastia ou Ajaccio, à mon sens, ça ne satisferait pas l'objectif recherché.

Il faut donc aménager le texte, si vous en êtes d'accord, pour qu'il tienne compte des réalités internes à la Corse infra-insulaire, en fléchant les installations vers les territoires sous-dotés. C'est tout l'objet de cet amendement qui consiste à apporter cette précision dans le premier alinéa du dispositif et à ajouter 2 considérants qui vont dans ce sens.

Je vais vous lire, si vous le permettez, rapidement ces considérants.

On ajouterait donc,

1^{er} considérant : les difficultés d'accès aux soins, de par le déséquilibre territorial de l'encadrement médical qui est fortement concentré sur les grands centres urbains, aggravé par le fait que le vieillissement du personnel médical atteint particulièrement les praticiens en zone rurale.

2^{ème} considérant : CONSIDERANT que, d'après une étude menée par l'URML, il y a plusieurs années, 16 bassins médicalement sinistrés avaient été identifiés.

Ainsi, le premier alinéa du dispositif est complété comme suit, si vous en êtes d'accord : « en se fondant sur un maillage identifiant à l'échelle infra-insulaire, les bassins médicalement sinistrés ».

Je vous remercie. Alors je pense que vous avez eu sur vos iPad les amendements.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Quale hè chì piglia a parolla à prò ?

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi.

Innò, ùn hè micca à prò, quì ci sò l'amendamenti chì sò dipusitati. Simpliciamente pà dì ch'elli sò ghjunti avà, senza cuntastà par avà a so legitimità o micca, ghjè una muzione impurtante ch'avemu travagliatu dapoi parechji ghjorni è tuttu, pudariam piglià dui minuti pà piglià cunniscenza di modu appaciatu diciaremu, è serenu, di l'amendamenti pà pudè discorre cù quella chì porta a muzione perchè ghjunghjenu ghjustu avà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avemu da fà un'interuzione di senza ? 10 minuti.

M. Romain COLONNA

Il y a d'autres motions si vous voulez, Mme la Présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pudemu cuntinuà nant'à l'altra muzione.

Motion N° 2025/O1/009 déposée par **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite : Demande d'arrêt définitif et immédiat de toutes les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet d'extraction du nickel dans le Cap Corse**

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziu, Madama a Presidente. Ùn aghju guasgi più voce, pè a vostra più grande gioia saraghju corta (*ride*).

Dapoi qualchì mesi dunque a sapete chì a sucietà Aurania porta una vulintà forte di spluatazione di u nickel.

Vous savez donc que cette volonté est portée par la société Aurania de mener à bien son projet d'extraction de nickel dans le Cap Corse.

C'est un enjeu, bien entendu, de niveau mondial sur l'approvisionnement et les besoins en nickel. Mais ce sont aussi des intérêts spéculatifs totalement extérieurs à la Corse, avec une prédation affichée pour nos ressources naturelles.

Ce projet, et cette opposition, a déjà été évoqué dans notre Assemblée et depuis le 11 janvier dernier, suite à la conférence de presse de Nazione, beaucoup ont eu à se prononcer, notamment à travers la création d'un collectif qui, à ce jour, a recueilli près de 25 000 signatures.

Le 13 mars dernier, l'Association des maires, les maires directement concernés, mais aussi les communautés de communes, par la voie de Guy Armanet, le Conseil exécutif a affirmé son opposition ferme et définitive à ce projet. Donc, je crois qu'il y a une très large unanimité, que le peuple corse également s'est très largement exprimé.

Malgré ses déclarations initiales, la société Aurania compte poursuivre et persiste. Je dis « malgré ses déclarations initiales », puisqu'elle avait affirmé que si les populations, que je traduirai par « le peuple corse », les populations ne

souhaitaient pas et rejetaient clairement ce projet, elle ne poursuivrait pas. Bien entendu, elle a peut-être obtenu des garanties en haut lieu et puis je pense que c'était aussi une volonté d'affichage et un effet de manche de communication.

Je crois qu'aujourd'hui, face à l'opposition unanime, il est très clair qu'on ne va pas se soumettre au bon vouloir de la société Aurania. Il est d'autant plus clair aussi qu'il nous faut être très déterminé également dans l'ordre des responsabilités, puisque, et c'est l'objet de cette motion, la responsabilité incombe dès aujourd'hui, dans le cadre réglementaire législatif existant, à l'Etat.

Il incombe à l'État de pouvoir cesser toute étude, qu'elle soit d'opportunité ou de faisabilité, dès aujourd'hui, par le biais notamment de la DREAL.

Je crois que si l'état voulait montrer dans ce dossier un signe d'apaisement, il doit aller en ce sens, puisque sinon nous irions au-devant de mobilisations. Nous avons connu dans notre histoire, dans notre histoire récente et moins récente, ces dernières décennies, des mobilisations contre les boues rouges bourreaux de la Montedison, contre les projets d'essais nucléaires dans l'Argentella.

Nous avons pu nous opposer les uns et les autres à différents projets qui portaient atteinte à notre environnement et à notre patrimoine collectif. Je crois que nous saurons encore le faire s'il était nécessaire. Mais un signe simple d'apaisement, que j'espère sera relayé aussi par cette Assemblée, serait de la part de l'État d'assumer toutes ses responsabilités et de mettre fin dès aujourd'hui à toute étude de faisabilité ou d'opportunité.

En conséquence, et si vous allez dans ce sens,

« L'Assemblée de Corse,

EXPRIME son opposition ferme et définitive au projet d'extraction de nickel dans le Cap Corse porté par la société Aurania ;

EXIGE l'arrêt immédiat et définitif de toutes études visant à promouvoir et démontrer la faisabilité de ce projet ;

MANDATE la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif afin d'exiger de l'Etat français qu'il mette fin à toutes études préalables à la réalisation de ce projet. »

Vi ringraziu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau ancu eiu.

Quale hè chì hè contru ? Quale hè chì vole piglià a parolla ? Christelle è dopu Juliette.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente,

Nous, nous ne sommes pas contre sur le fond de votre motion. D'ailleurs, il y a quelques temps, nous avons déposé une motion similaire.

Nous, c'est juste sur la forme. On aurait souhaité alléger, rendre un petit peu plus neutre votre texte sur deux points.

Le premier, ça serait de retirer le dernier considérant.

Et la deuxième modification qu'on propose, c'est « mandate la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif afin de défendre l'arrêt définitif des études préalables à la réalisation de ce projet », c'est-à-dire de retirer d'exiger de l'État français qu'il mette fin à toutes études visant à promouvoir. »

Ce serait ces 2 points qu'on souhaiterait modifier pour vous accompagner et voter cette motion.

Je vous remercie.

Mme Juliette PONZEVERA

À ringrazià vi.

Dans le droit fil de la motion que nous avons défendue et votée à l'unanimité le 29 novembre dernier, nous souhaitons nous associer à la motion portée par notre collègue et amie Josépha Giacometti qui demande l'arrêt immédiat et définitive de toutes les études préalables au projet d'extraction de nickel dans le Cap Corse.

Ce projet n'est pas seulement une menace environnementale, il est une provocation, une tentative d'imposer une fois encore à notre terre des logiques étrangères à nos intérêts, à notre culture et à notre volonté collective.

Notre terre est le socle de notre identité, de notre mode de vie, de notre histoire et cette histoire, c'est aussi celle des luttes pour défendre notre environnement contre les essais nucléaires à l'Argentella, comme vous avez pu le rappeler, Chère collègue, contre les boues rouges.

Ce projet d'extraction minière purement spéculative s'inscrit dans une logique prédatrice.

On nous promet quelques études, on nous parle d'évaluation de faisabilité, mais derrière, ce sont toujours les mêmes logiques et les mêmes intérêts lointains qui reviennent déguisés en projet d'avenir.

Mais nous avons déjà donné, et surtout dans le Cap Corse, avec l'usine d'amiante de Canari. Et nous savons que notre avenir ne peut se construire sur le sacrifice de nos espaces naturels, de notre santé et de notre patrimoine.

La mobilisation du 13 mars dernier des maires de Nonza et d'Ogliastru, de la Communauté des communes du Capi Corsu, de l'Association des maires, de la prise de position ferme du Président de l'Office de l'environnement et du Conseil exécutif de Corse sont des signaux clairs. Ils disent tous la même chose, cette terre ne sera livrée aux appétits d'Aurania ou de tout autre groupe d'ici ou venu d'ailleurs.

Il est temps ici, collectivement, de réaffirmer cette évidence. Notre terre n'est pas une zone industrielle, ce n'est pas un laboratoire à ciel ouvert. C'est un lieu de vie, de mémoire et de futur, et notre futur, nous le voulons durable, enraciné, respectueux de notre environnement, non pas au service de multinationales, mais au service de notre peuple.

À ringrazià vi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bien entendu, on est favorable à la motion dans son intégralité.

Pour donner mon avis par rapport à la demande de Christelle, sur « retirer État français », ce n'est pas l'État français en opposition à un État Corse en gestation, c'est le code minier qui veut que la rédaction soit comme ça, parce que même les droits d'étude sont sous la responsabilité exclusive de l'État. C'est un principe régalien. C'est-à-dire que même si on est propriétaire d'un sol, c'est l'État qui donne les droits de recherche dans le sous-sol. Et là en l'occurrence, c'est l'État qui est propriétaire du sol parce qu'on considère que tous les galets qu'il y a sur la plage de Nonza sont sur le DPM, que c'est une ancienne marine.

Voilà, moi c'est la remarque que je fais sans préjuger de ce que peut dire Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, en effet, la réponse a été donnée.

Pour moi, vous le savez très bien que l'État français pour moi, ghjè u Statu francese, quellu chì ghjè in faccia, mais là pour la question de la rédaction, c'est tout à fait...

Mme Christelle COMBETTE

« Demander », pas « exiger ».

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je crois que nous sommes en droit d'exiger dans le sens où, ça a été rappelé, il y a des projets spéculatifs extérieurs à la Corse, que je crois qu'aujourd'hui, il y a très certainement des accords qui ont été obtenus en haut lieu et des garanties qui ont déjà été obtenues en haut lieu, parce que l'atteinte à notre patrimoine collectif, l'exploitation de nos ressources, c'est un projet d'essence coloniale.

Aujourd'hui, il est porté par une société canadienne. Je crois que cette société canadienne, elle a très certainement, et je le répète, obtenu des accords en haut lieu par celui à qui nous demandons et duquel nous exigeons qu'il cesse toute étude, c'est à dire l'État français.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, Juliette !

Mme Juliette PONZEVERA

Nous avons déposé un amendement. Je pense que vous en avez eu connaissance, donc je n'ai pas besoin de...

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je l'avais moi-même omis, donc très bien que vous l'ayez ajouté.

Mme Juliette PONZEVERA

Très bien.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avemü da vutà prima à nantu à l'amendamentu presentatu da "Fà populu inseme" chì ricorda chì una muzione hè stata aduttata di nuvembre.

Dunque, passemu à u votu.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Présidente, notre groupe, avec l'accord de l'oratrice, souhaiterait s'associer au texte.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora « Fà populu inseme », « Avanzemu » sò assuciati à u testu, micca d'altri ? Nò. Ùn n'hè micca una muzione di tutti i gruppi di l'Assemblea.

Allora, passemu à u votu nant'à l'amendamentu.

Contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? À prò ?

Tutti i gruppi ? Ghjè cusì ? À l'unanimità ?

Vi ringraziau.

Dunque, secondu amendamentu presentatu da Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

En effet, je devrais présenter, je l'ai donné à ma collègue Christelle...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nò ma ghjè u listessu. Allora, quellu chì ghjè statu presentatu da Christelle COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, excusez-moi, du coup on retire l'amendement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'accordu, alè, casca, hè ritiratu. Allora, ci vole l'avisu di l'esecutivu pè piacè.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Je pense qu'il est, sur ce sujet-là, très, très important de rappeler les choses et je considère que cette piqûre de rappel est nécessaire et elle le sera tant qu'on n'aura pas les garanties d'aller au bout.

Donc oui, je vous confirme dans vos propos, le peuple Corse est contre ce projet, c'est une évidence. Nous sommes bien évidemment, non pas déterminés, mais très, très déterminés à ce que ce projet n'aboutisse pas. Nous avons-nous-mêmes demandé à l'état de ne donner suite à aucune étude et possibilité d'études sur ce secteur.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, sta volta, vutemu à nantu à u testu presentatu da Josepha GIACOMETTI. Si sò assuciatu "Fà populu insemi" è "Avanzemu". Passemu à u votu.

Non-partecipazione ? Astensione ? Contru ? À favore ?

MOTION ADOPTEE

Vi ringraziu.

Avete finitu à nantu à a muzione di a stallazione di i medichi ?

Allora, l'avisu di l'esecutivu?

(mufulime)

Ma hè statu presentatu digià.

Hè statu mudificatu torna?

Allora, vi stemu à sente nantu à u sott'amendamentu allora.

(SUITE) Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse**

Mme Chantal PEDINIELLI

Donc, nous avons gardé le premier considérant.

Le deuxième est enlevé, celui qui prenait état de l'étude qui avait été faite en 2011. Madame Antonini ne veut pas s'appuyer sur cette étude qui est trop lointaine. Donc ça, c'est supprimé, et si elle est d'accord pour maintenir dans « l'Assemblée de Corse exprime », nous avons rajouté une phrase « en se fondant sur un maillage identifiant les bassins médicalement sinistrés », on a juste enlevé le mot « infra-insulaire ». Un sous-amendement de l'amendement. Voilà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

L'avisu di u cunsigliu esecutivu ?

M. Julien PAOLINI

Bien sûr, un avis favorable sur cette motion et défavorable à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins, notamment l'impact que ça pourrait avoir sur le territoire insulaire, notamment sur les territoires les plus fragiles de l'intérieur et de montagne sur l'accès aux soins.

Donc, on est bien entendu favorables à cette motion.

Souligner aussi qu'une fois encore dans cette proposition de loi, les spécificités relatives à la Corse ont été ignorées. Ça met de l'eau à notre moulin de la nécessité d'avoir des évolutions institutionnelles, notamment en matière législative.

Constater avec regret que d'un côté, on a des avancées majeures, je pense par exemple à la loi sur le CHU pour la Corse ou encore l'ouverture jusqu'à la troisième année de médecine pour l'université de Corse. Les combats qu'on gagne d'un côté, on nous les détricote de l'autre.

Donc voilà, c'est juste un constat un peu amer sur cette question centrale de l'accès aux soins pour les Corses, que je voulais réagir en remerciant l'ensemble des groupes et notamment le groupe majoritaire pour cette proposition et les autres groupes pour avoir travaillé à l'amélioration de cette motion.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, passemu avà à u votu di a muzione sott'amendata.

Mme Valérie BOZZI

Présidente, là, on vote l'amendement ou la motion ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'abord le sous amendement et après le texte.

Mme Valérie BOZZI

D'accord, parce que je souhaiterais faire une intervention, non pas en mon nom ni au nom du groupe, mais au nom du docteur Ghionga qui a dû partir et qui votera contre cette proposition et qui m'a donné les raisons. Donc je porte, sa voix.

En fait, il propose, lui, contrairement au dispositif qui est proposé, que la CdC détermine le nombre de médecins nécessaires sur l'île, que les communes les répartissent ensuite sur leur territoire avec un médecin pour 800 habitants en milieu urbain, c'est très précis, un médecin pour 400 habitants en milieu rural. Et les médecins qui souhaiteraient s'implanter en plus auraient cette liberté, mais leurs patients ne seraient à ce moment-là pas remboursés lorsque le territoire serait suffisamment doté.

Il propose également que les médecins installés en zone rurale, bénéficient d'une exonération de l'impôt sur le revenu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Voilà, je pense que si le docteur Ghionga est ministre de la Santé, nous allons faire des économies !

Donc, cela étant dit, on va voter le sous-amendement d'abord.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Nous votons maintenant la motion ainsi sous-amendée.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ?

La motion, ainsi sous-amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la dernière motion.

Motion N° 2025/O1/011 en soutien aux salariés de La Poste déposée par les groupes Fa Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

M. Paul-Félix BENEDETTI

On a un conflit sur la poste de Baleone depuis 3 semaines. Avant qu'il ne s'envenime, j'estime que la Collectivité de Corse, sans se mêler sur le fond du conflit social, mais sur la forme, doit demander et exiger qu'il y ait une ouverture de négociation qui aujourd'hui n'a pas lieu.

Bien entendu, suite à la connaissance de la rencontre de la délégation syndicale à l'Assemblée de Corse, du préfet qui s'en est mêlé, la direction de la poste a programmé une première réunion de négociation lundi matin. Donc, le fait de préparer la motion a eu un effet bénéfique. Mais maintenant, il faut qu'elle aboutisse et il faut surtout que le négociateur soit quelqu'un de mandaté, parce qu'il y a des discussions bien entendu, qui sont en termes organisationnelles, mais surtout financières.

L'objet du conflit, je crois que ce n'est pas le rôle de l'Assemblée de Corse de le juger parce que chacun a des opinions divergentes, mais en revanche c'est la demande d'une négociation. On ne peut pas laisser, surtout un bassin de vie, c'est le plus gros centre de distribution postale de Corse, en moyenne il y a 50 agents de temps plein qui travaillent, il y a aujourd'hui en gros un quart de la population de Corse qui est privé de courrier. Il y a eu une attitude déloyale de la poste qui risque de finir au pénal, qui a organisé, je dirais, une contre grève avec un centre de tri clandestin avec des intérimaires, dans le hangar d'un grand entrepreneur ajaccien.

Bon, à un moment donné, je crois que force doit rester à la logique du droit, du droit social et à l'émergence d'une solution et d'une fin de conflit.

Donc, je pense que l'esprit-même de la motion a déjà porté ses fruits. Mais il faut montrer qu'il faut que ça aille au bout et qu'on ait une logique.

Ensuite, ça, c'est mon avis, c'est que la Poste aujourd'hui est en train de créer des micro-conflits permanents. Il y a eu des grèves à Furiani, il y eu des

grèves à Borgo et ils font des négociations compartimentées par petits secteurs alors que logiquement c'est une seule et unique entité, il doit y avoir une négociation globale, des contrats globaux et des discussions qui soient homogènes et transparentes pour chaque secteur d'activité. Ce n'est pas le cas, il y a une espèce de privatisation et je dirais, ce sont des micro-conflits et je pense qu'il faut demander aujourd'hui à ce qu'il y ait une vision globale et stratégique et qu'elle soit appuyée sur le comité social d'entreprise général qui est dédié à la Corse et que ce soit l'interlocuteur privilégié de tout. Ça n'a pas été le cas. Donc à partir de là, c'est malheureux, mais c'est la Collectivité de Corse qui a dû s'en mêler.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, quale hè chì dumanda a parolla à nantu à issa muzione ?
Nimu ?

Tuttu u mondu hè à prò ? Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? Votu favurevule ?

À l'unanimità ?

MOTION ADOPTEE

A muzione depositata da “Core in Fronte” nant'à e droghe è l'addizione hà da esse travagliata torna è hà da ripassà in cumissìu.

È quella à nant'à e tasse di l'agenzia di l'acqua, depositata da Antoine Poli dinù, hà da esse presentata credu u ghjornu chì l'agenzia di l'acqua vene in Bastia mi pare, da quì à u 22 di maghju. U quantu ? U 19 di maghju.

Dunque, v'avemu da mandà un invitu, à i membri di a cumissìu di u sviluppu economicu.

À ringrazià vi tutti è bona duminicata, avvedeci!

M. Hyacinthe VANNI

Madame la Présidente, il reste une motion, ma motion au nom du groupe, bien sûr.

Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe “Fà populu insemi”. **Objet : maintien des dispositions en matière d’indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %.**

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Juste un petit point d'ordre, Madame la Présidente.

Déjà il y a eu une CP organisatrice, CPO, qui a validé un ordre du jour, on ne l'a pas respecté puisque certains rapports devaient passer aujourd'hui, ils sont passés hier, donc pour nous on a dû s'organiser.

Là Hyacinthe, avec tout le respect, elle vient à peine d'arriver ?

M. Hyacinthe VANNI

Non, non, elle était...

Mme Marie-Antoinette MARIOTTI

Elle n'était pas à l'ordre du jour, on vient de la recevoir maintenant.

M. Hyacinthe VANNI

On avait annoncé en CPO qu'il y aurait une motion d'urgence.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

D'accord, mais on vient de la recevoir maintenant.

M. Hyacinthe VANNI

Comme les amendements avant.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mais enfin, ce n'était pas un amendement en plus exceptionnel, exceptionnel stratégiquement puisqu'on est tombés d'accord. Là, c'est quand même un sujet important qui va peut-être demander des explications. Donc si maintenant, on dépose tout à la dernière minute, on a qu'à supprimer le règlement, c'est tout.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, ghjè forse un sugettu à nant'à u quale tuttu u mondu si pò ritruvà. Eiu pensu chì s'ellu hè pussibile di passà lu oghje sarebbe megliu, hein ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Après, il faut regarder les notions d'urgence. C'est vrai qu'elle est arrivée au dernier moment suite à une rencontre qui a été annoncée en séance avec les représentants des grévistes, qui de notoriété...

Non, c'est une autre celle-là ? Ah ce n'est pas celle-là, ce n'est pas sur celle-là ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Paul-Felix est en hypoglycémie. C'est la motion qui porte sur le maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %.

Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, caccia la. On se donne un peu de temps.

Celle de Toni, ça fait 4 fois que vous la renvoyez. Celle-là, elle débarque et il faut la voter. Elle demande un petit débat, on est fatigués, il est 16 h, on en rediscute tranquillement.

M. Hyacinthe VANNI

On ne va pas régler le problème du maintien aujourd'hui.

Je voudrais rappeler les règles parce que j'entends beaucoup de choses. Jean-Michel était présent, Jean-Martin était présent à la CPO, Saveriu était présent. J'ai annoncé en CPO cette motion. La motion qui n'était pas prévue, c'est la motion qu'on a votée tout à l'heure pour laquelle bien entendu tout le monde était d'accord parce qu'on a rencontré des grévistes. Cette motion-là, elle a été annoncée en CPO.

Maintenant si vous voulez la reporter, on la reporte, il n'y a pas de problème. Par contre, juste pour dire que le maintien à 100 %, où des personnes aujourd'hui qui sont confrontées à la maladie et qui vont être confrontées pour se soigner à une baisse de salaire, je parle pas des maladies imaginaires, je parle des

personnes aujourd'hui, des fonctionnaires, tous les fonctionnaires et pas que les fonctionnaires de la Collectivité de Corse, tous les fonctionnaires de Corse qui sont confrontés à la maladie, qui vont voir leur salaire diminuer pour se soigner, pour prendre l'avion, pour partir et compagnie. Maintenant, si vous voulez la reporter, moi je la reporte, mais franchement, c'est quelque chose d'important, d'important. Alors après, je me plie à l'avis de l'Assemblée.

(Brouhaha)

Mme Nadine NIVAGGIONI

Piantemu à nant'à issa muzione, a presentate o micca? Perchè chì hè passata in cumissìu permanente organisaziunale, hè stata validata, a presentate o micca?

M. Hyacinthe VANNI

Eiu aghju da esse cum'è d'abitudine, aghju da dumandà à i Presidenti di gruppu, s'elli sò d'accunsentu, perchè hè ghjunta tarde, hè vera, s'elli sò d'accunsentu pè passà la o nò! S'elli sò d'accunsentu pè passà la, a passemu, s'elli ùn sò micca d'accunsentu pigliemu u tempu di fidighjà, è fidighjemu, ùn hè micca impurtentissimu cum'è u mese vicinu ma ghjè impurtente pè a ghjente chì soffre!

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, pè finisce, m'indirizzu à i Presidenti di gruppi,

Paul-Félix ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Nous, on compte la voter sans discuter, donc si elle passe, on vote, si elle ne passe pas, on verra, on revotera le coup d'après. Je n'en fais pas un formalisme, mais si elle passe ça nous arrange, comme ça on revoit plus le coup d'après.

M. Romain COLONNA

À partir du moment où l'auteur de la motion l'a annoncé en CPO, et que ça a été validé, si et au nom du groupe, il souhaite la présenter, il pourra la présenter pour le groupe.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Est-ce que vous souhaitez qu'elle passe aujourd'hui ou pas ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

On souhaiterait si possible qu'elle soit reportée parce que c'est un débat de fond.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non mais là, on tranche, on demande aux présidents de groupes, si vous êtes favorables pour...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est ce que je vous ai dit, nous préférons un report pour avoir le temps d'en discuter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Et Josepha Giacometti qui a le vote prépondérant ?

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ah voilà, moi je suis bien en peine dans le sens où je n'ai même pas connaissance de la motion, parce que je ne siège pas en CPO comme je n'ai pas encore le don d'ubiquité, je ne suis pas partout, ùn socu mancu di chì si tratta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, l'autori di a muzione, chì ne fate ?

M. Hyacinthe VANNI

Dans ma grande sagesse, comme d'habitude, on la reporte pour que Josepha en prenne connaissance et tout le monde, et on reviendra au mois de mai pour la voter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu è avvedeci. Bona dumenica !

La séance est levée à 16 h 05.